



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES
DONNÉES



Bilan de
campagne miel

2023

1. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNÉES.....	3
2. BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2023.....	5
2.1. Nombre d'apiculteurs déclarés.....	5
2.2. La production de miel.....	8
2.3. Les rendements en miel.....	10
2.4. Le nombre de ruches mises à l'hivernage	11
2.5. Le taux de remise en production.....	13
2.6. La production de miel en transhumance.....	15
2.7. La production par miellée.....	17
2.8. Le conditionnement par les apiculteurs	19
2.9. Les circuits de distribution des apiculteurs.....	20
2.10. Tendance de commercialisation.....	22
2.11. Les stocks de miel	23
2.12. Investissements pour le stockage.....	24
2.13. Coût des emplacements.....	25
3. CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES ET PROFILS DES APICULTEURS ..	27
3.1. Temps d'activité et statut.....	27
3.2. Autres activités des exploitations apicoles	28
3.3. Répartition des apiculteurs selon leur genre.....	28
3.4. Statut juridique des exploitations.....	29
3.5. Main d'œuvre.....	30
3.6. Âge des apiculteurs	30
3.7. Année de démarrage de l'activité	31
3.8. Formation des apiculteurs	32
4. LA PRODUCTION DE MIEL BIOLOGIQUE EN 2023	35
4.1. Caractéristiques des exploitations apicoles en agriculture biologique.....	35
4.2. La production biologique en France.....	35
5. LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2023.....	38
5.1. Caractéristiques des exploitations.....	38
5.2. La production de gelée royale.....	38
5.3. Le conditionnement de la gelée royale.....	39
5.4. La gelée royale bio.....	40
6. LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHES COMMERCIALISÉS.....	43
6.1. Poids du chiffre d'affaires des autres produits de la ruche.....	43
6.2. Les produits transformés à base de produits de la ruche	43
7. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DE REINES, D'ESSAIMS ET LA POLLINISATION EN 2023	45
8. LA PRODUCTION DE POLLEN EN 2023.....	49
8.1. Caractéristiques des exploitations de pollen et production.....	49
8.2. Les débouchés du pollen.....	51
9. LA PRODUCTION DE PROPOLIS	53
9.1. Caractéristiques des exploitations de propolis et production	53

9.2. Les débouchés de la propolis	54
10. FOCUS SUR LES BIOAGRESSEURS DE LA RUCHE	57
10.1. Les différents bioagresseurs et leur pression :	57
10.1.1. Varroa :	58
10.1.2. Frelon asiatique	59
10.2. Les pertes liées aux bioagresseurs	60
10.3. Les traitements vétérinaires.....	61
10.4. Les autres moyens de lutte	62
11. BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2023	65
11.1. Objectif et méthodologie de l'étude	65
11.2. Profils des acheteurs de miel	65
11.3. Poids des différents circuits de distribution dans les ventes de miel en France en 2023	68
11.4. Les ventes de miel en valeur dominées par les hypermarchés	68
11.4.1. Les ventes en hypermarchés restent dominantes en volume	68
11.5. Les ventes de miel dominant toujours le marché par rapport aux dérivés en valeur et en volume.....	69
11.6. Les ventes par texture : le miel liquide domine toujours les ventes en valeur et en volume	70
11.7. Les ventes de miel bio et de miel conventionnel en 2022.....	71
11.8. Les ventes de miel par miellées	72
11.9. Les ventes par format.....	74
11.10. Les ventes par origines.....	76
11.11. Les prix moyen observés en 2023 sur le marché du miel.....	79
11.11.1. Les prix moyens par miellés.....	80
11.12. L'univers du miel en grande distribution	80
12. BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MIEL EN 2023.....	85
12.1. Objectif et méthodologie de l'étude	85
12.2. Balance commerciale en volume et en valeur	85
12.3. Les importations françaises de miel en augmentation en volume et en valeur	86
12.4. Les importations mondiales de miel en volume.....	86
12.4.1. Les importations françaises de miel en volume.....	87
12.4.2. Les importations mondiales de miel en valeur	88
12.4.3. Les importations françaises de miel en valeur.....	89
12.5. Les exportations mondiales de miel en volume	90
12.5.1. Les exportations françaises de miel en volume	91
12.5.2. Les exportations mondiales de miel en valeur	92
12.5.3. Les exportations françaises de miel en valeur.....	93
13. ANNEXES :.....	95

1. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNÉES

Cette publication a pour objectif de compiler l'ensemble des données issues des études FranceAgriMer et des données de la douane française disponibles pour l'année 2023 concernant la filière apicole française.

Les principales sources utilisées sont :

- Les données de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis édition 2024 (données 2023) permettant d'apporter annuellement des informations sur la production de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis¹ ainsi que sur les apiculteurs ;
- Le panel distributeur NielsenIq permettant de collecter les données relatives aux ventes de miel en grande distribution (en valeur et en volume) ;
- Le panel consommateur NielsenIq donnant accès aux données d'achats des ménages français ainsi qu'aux profils des acheteurs de miel ;
- Les données de la douane française apportant des éléments relatifs aux importations et aux exportations de miel.

La production est évaluée grâce aux données recueillies via une enquête menée auprès d'apiculteurs (professionnels et amateurs), d'organisations de producteurs (OP) et de conditionneurs. Les réponses collectées sont ensuite analysées en statistique descriptive et extrapolées à partir des données de déclarations de ruche faites auprès de la DGAL.

L'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche permet d'estimer et de mesurer :

- Les caractéristiques des exploitations apicoles françaises ;
- La production annuelle de miel et de gelée royale ;
- La répartition régionale de la production de miel ;
- La part du miel mis en pot par l'apiculteur et la part vrac ;
- Les différents circuits de distribution ;
- Les activités de diversification des apiculteurs ;
- Un focus spécifique sur les bioagresseurs ;
- Un historique des données depuis 2014.

La méthodologie se base :

- Sur une enquête auprès des apiculteurs via un questionnaire en ligne et des appels téléphoniques afin de disposer de données sociodémographiques, de données de production de miel et de gelée royale, de données sur la production par miellée, de données de commercialisation et d'informations sur les activités de diversification des apiculteurs. Cette enquête a eu lieu en mars et avril 2024.
- Sur une enquête auprès d'organismes/syndicats de la filière apicole et de conditionneurs pour disposer de données de production de miel et de gelée royale par région. Cette enquête permet de réaliser un état des lieux des pratiques agricoles et des circuits de distribution par région. Elle permet également de recueillir des données de conditionnement du miel. Cette enquête a eu lieu en mars et avril 2024.

L'analyse et la synthèse des résultats collectés ont eu lieu en mai et juin 2024.

¹ Les données sur le pollen et la propolis ainsi que les données sur les DOM ont été intégrés dans cette nouvelle édition de l'observatoire et seront disponibles dans les prochaines éditions de cette étude

2. BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2023²

Dans le cadre de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, la production française de miel et de gelée royale est évaluée annuellement depuis 2014. Ce travail de recueil des données et d'analyse statistique est réalisé par le cabinet AgrexConsulting pour FranceAgriMer.

Depuis la mise en place de cette étude, les données collectées ont permis de mettre en évidence et de comprendre les variations des niveaux de production de miel pour chacune des années étudiées.

L'Observatoire se base sur une large enquête auprès d'apiculteurs déclarés à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'Agriculture et d'organismes professionnels.

Ainsi en 2024, 3 852 apiculteurs ont répondu au questionnaire administré par le cabinet.

Les objectifs sont multiples :

- Quantifier les productions de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis sur le territoire français et par région (DOM inclus) ;
- Identifier les caractéristiques des exploitations apicoles ;
- Mettre en lumière les changements et les enjeux liés à l'apiculture.

2.1. Nombre d'apiculteurs déclarés

Depuis sa mise en place, l'Observatoire de la production de miel et de gelée recense le nombre d'apiculteurs et le nombre de ruches par exploitant officiellement déclaré en France (métropolitaine et DOM) auprès de la DGAL. Ces données sont issues de la base de télé-déclaration des apiculteurs.

Afin de faciliter l'analyse des données, il a été décidé de segmenter les exploitants en fonction du nombre de ruches possédées. Ainsi, les apiculteurs ont été regroupés en quatre catégories :

- Moins de 50 ruches ;
- De 50 à 149 ruches ;
- De 150 à 199 ruches ;
- De 200 à 399 ruches ;
- Plus de 400 ruches.

Cette année la segmentation concernant les apiculteurs ayant plus de 200 ruches a été ajoutée, seuil d'activité au-delà duquel un apiculteur est considéré comme professionnel selon la MSA³.

En 2023, on dénombre 63 415 apiculteurs officiellement déclarés auprès de la DGAL. Le nombre d'apiculteurs progresse de 1,1 % par rapport à 2022.

Ainsi, 57 753 apiculteurs ont été recensés, pour les moins de 50 ruches, 2 660 apiculteurs pour les 50-149 ruches, 714 pour les 150 à 199 ruches, 1407 pour les 200 à 399 ruches et 881 apiculteurs pour les plus de 400 ruches.

On compte 2 288 apiculteurs de plus de 200 ruches.

² Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche- FranceAgriMer 2024

³ MSA : Selon la Mutuelle Sociale Agricole « Est assujetti en tant que chef d'exploitation l'apiculteur exploitant au moins 200 ruches (125 pour la Corse), en incluant les ruchettes et les nucléis »

La catégorie des apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 0,7 % entre 2022 et 2023, ils sont désormais 5 662 en France (5 620 en 2022).

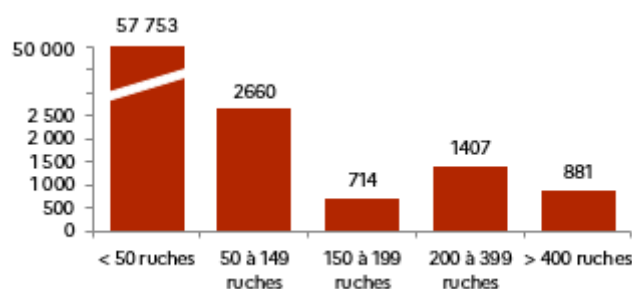
Disposant de l'effectif le plus conséquent, la catégorie des apiculteurs de moins de 50 ruches continue de progresser en 2023 (+1,1 % vs 2022). Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs amateurs mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture complémentaire à une autre activité.

Les apiculteurs de 50 à 149 ruches sont passés de 2 643 à 2 660 (+ 0,6 %), les apiculteurs de 150 à 399 ruches de 2 137 à 2 121 (- 1,7 %) et les apiculteurs de plus de 400 ruches de 840 à 881 (+ 4,9 %).

La représentativité des catégories d'apiculteurs par rapport à l'effectif total se décompose ainsi et est similaire à l'année précédente :

- Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches à 91 % de l'effectif total ;
- Pour la catégorie des 50 à 149 ruches à 4 % ;
- Pour la catégorie des 150 à 399 ruches à 3 % dont 1 % pour les 150 à 199 ruches et 2 % pour les 200 à 399 ruches
- Pour les plus de 400 ruches à 1 %.

Nombre d'apiculteurs déclarants auprès de la DGAL au 31/12/2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Évolution du nombre d'apiculteurs déclarés en 2019, 2022 et 2023

Nombre d'apiculteurs	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023
Total	62 445	62 744	63 415
Dont plus de 50 ruches	4 922 (7,9 %)	5 620 (9,0 %)	5 662 (8,9 %)

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les régions du Sud de la France, avec en tête la région Auvergne-Rhône-Alpes qui regroupe 20,9 % des apiculteurs français, suivi de la région Nouvelle Aquitaine avec 11,0 % des apiculteurs et de l'Occitanie avec 10,0 % des apiculteurs. Dans la partie nord, c'est la région Grand-Est qui se positionne comme la deuxième région française en nombre d'apiculteurs avec 12,8 % des apiculteurs. La population d'apiculteurs des DOM représente 1,7 % de la population totale des apiculteurs français.

Le nombre d'apiculteurs recule dans 4 régions françaises. Le recul le plus important est observé en Corse (- 7,5 %), suivi de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 4,1 %), de l'Auvergne-Rhône-Alpes (- 2,5 %) et de l'Île-de-France (- 1,7 %).

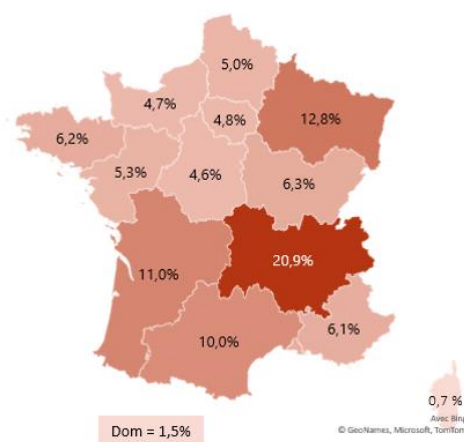
À *contrario*, le nombre d'apiculteurs est en progression dans toutes les autres régions notamment dans les régions Normandie et Hauts-de-France.

Nombre d'apiculteurs par région en 2022 et 2023 et évolution en %

	2022	2023	évolution en % 2023 vs 2022
Auvergne-Rhône-Alpes	13 606	13 261	-2,5
Bourgogne-Franche-Comté	3 929	4 002	+1,9
Bretagne	3 879	3 951	+1,9
Centre-Val de Loire	2 897	2 929	+1,1
Corse	332	307	-7,5
Grand Est	7 770	8 146	+4,8
Hauts-de-France	3 042	3 195	+5,0
Île-de-France	3 107	3 053	-1,7
Normandie	2 848	3 012	+5,8
Nouvelle Aquitaine	6 797	6 996	+2,9
Occitanie	6 279	6 332	+0,8
Pays-de-la-Loire	3 323	3 386	+1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 067	3 899	-4,1
DOM	868	946	+9,0
Total	62 744	63 415	+1,1

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer-Élaboration FranceAgriMer

Part des apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par région en 2023 (63 415 apiculteurs)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.2. La production de miel

Après une année 2022 où la production de miel a été l'une des plus importantes, la production de l'année 2023 est elle aussi une des plus hautes enregistrées depuis la mise en place de l'Observatoire.

Néanmoins, la production connaît un recul de 4,9 % par rapport à 2022 et est estimée à 29 857 tonnes.

Les années 2022 et 2023 ont bénéficié de conditions météorologiques globalement favorables, après une année 2021 beaucoup plus difficile. Depuis 8 ans, la production enregistre des variations importantes avec un minimum de 16 000 tonnes en 2016 et un maximum de 31 800 tonnes en 2020. Ces évolutions résultent principalement des conditions climatiques de l'année et de la pression des bioagresseurs.

Cette campagne a été marquée par une importante hétérogénéité entre et au sein même des régions. La saison a été longue pour les apiculteurs avec des miellées précoces et/ou tardives qui se sont enchaînées. Inversement, certaines miellées mono-florales ont été interrompues par des événements climatiques (pluie ou vent) ce qui a rendu difficile leurs récoltes. On note un chevauchement et/ou enchaînement compliqué de certaines miellées (miellées de châtaignier, lavande et montagne simultanées en Auvergne-Rhône-Alpes par exemple). Comme en 2022, les régions méditerranéennes (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) ont subi une forte sécheresse.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent 79,2 % des volumes de miel en 2023 et 62,2 % des volumes produits proviennent des exploitations de plus de 200 ruches.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont réalisé 20,8 % du volume. Les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches ont réalisé 10,6 % du volume. Les apiculteurs de 150 à 199 ruches ont réalisé 6,4 % du volume, les apiculteurs de 200 à 399 apiculteurs ont produit 22,4 % du volume. Les apiculteurs de plus de 400 ruches ont réalisé 39,9 % du volume.

Toutes les catégories d'apiculteurs ont vu leur production reculer, seule la catégorie des plus de 400 ruches a progressé.

Ainsi, la production des apiculteurs de moins de 50 ruches est estimée à 6 210 tonnes (- 10,8 % vs 2022), celle des apiculteurs de 50 à 149 ruches à 3 152 tonnes (- 3,1 %), de 150 à 399 ruches à 8 586 tonnes (- 11,2 %) et celle des apiculteurs de plus de 400 ruches à 11 909 tonnes (+ 3,5 %).

Entre 2022 et 2023, la production de miel a légèrement augmenté en Corse, dans la région Grand-Est, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en région PACA. Elle a diminué dans les autres régions.

Quatre régions dépassent le seuil de 4 000 tonnes de volume de miel produit : Grand-Est avec 4 172 tonnes, Nouvelle-Aquitaine avec 4 067 tonnes, Occitanie avec 4 242 tonnes et AURA avec 4 286 tonnes.

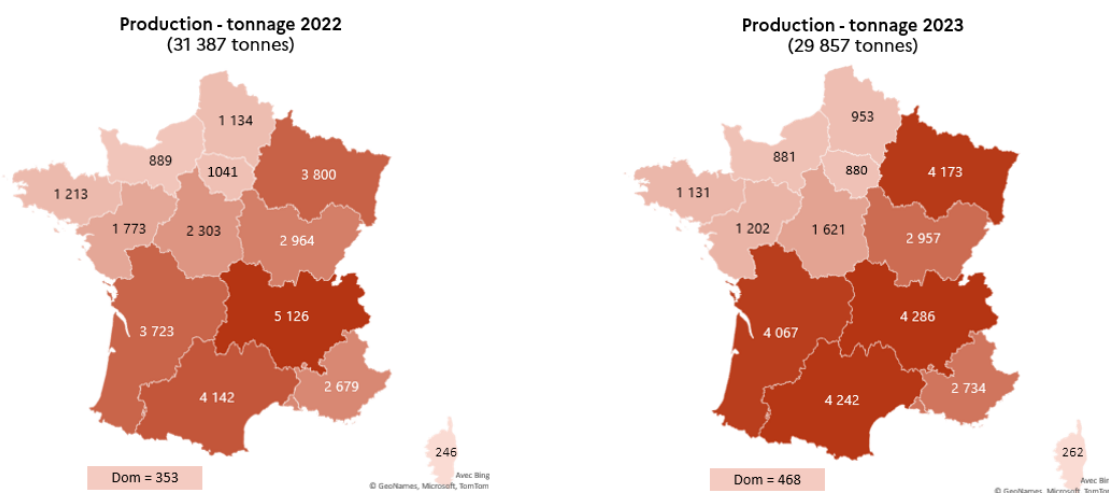
Les DOM voient leur production progresser de 32,9 % passant de 352 tonnes en 2022 à 468 tonnes en 2023 avec 281 tonnes pour La Réunion, 70 tonnes pour la Guadeloupe, 99 tonnes pour la Martinique, 17 tonnes pour la Guyane et 2 tonnes pour Mayotte.

Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches ont une production plus faible, de l'ordre de 6 200 tonnes, bien qu'ils soient plus nombreux. De plus, ils consomment ou font don d'une importante partie de leur miel, qui n'est donc pas commercialisé. Leur production est néanmoins prise en compte dans les estimations annuelles de l'Observatoire.

La pression des ravageurs, notamment le varroa et le frelon asiatique, s'est fait davantage ressentir cette année. Concernant le varroa, même si la pression a été forte, les pertes hivernales ont globalement été maîtrisées. En revanche, les apiculteurs s'inquiètent de

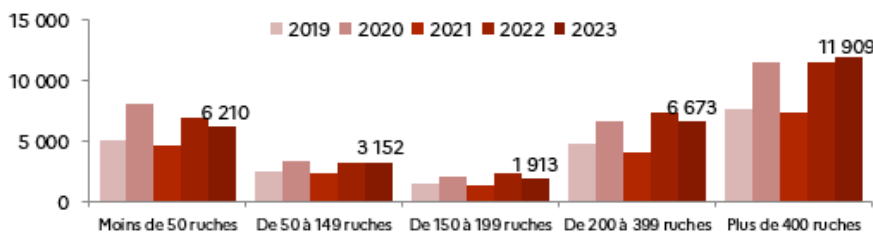
l'augmentation de la virulence et de la résistance aux traitements du varroa. La campagne 2023 a aussi été marquée par une pression importante du frelon asiatique, surtout en fin de saison. Les apiculteurs sont démunis face au manque de moyens de lutte efficaces, malgré les campagnes de piégeage. Le petit coléoptère des ruches est toujours présent à La Réunion et son arrivée potentielle en métropole inquiète certains apiculteurs. Malgré tout, les conditions climatiques restent un facteur encore plus impactant sur la production de miel, avec des effets qui peuvent être catastrophiques, notamment de la sécheresse ou les intempéries (vent, tempêtes, épisodes pluvieux, gelées).

Production nationale de miel en 2022 et en 2023



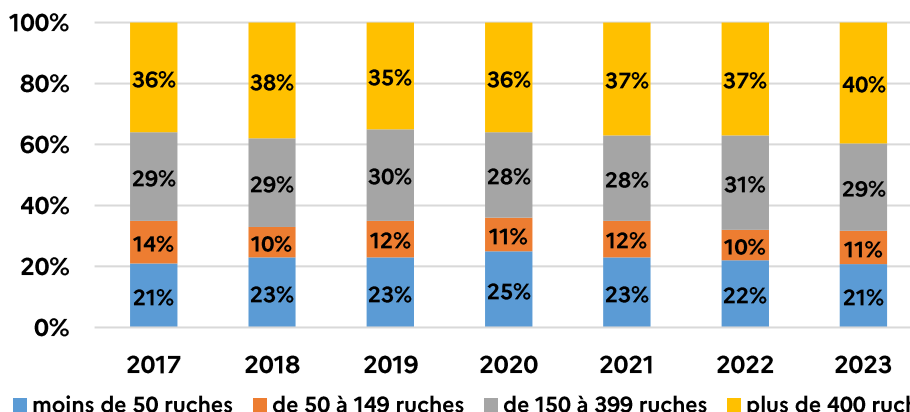
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Évolution de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches de 2019 à 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Évolution de la répartition de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches (en %)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Production de miel en France de 2015 à 2023

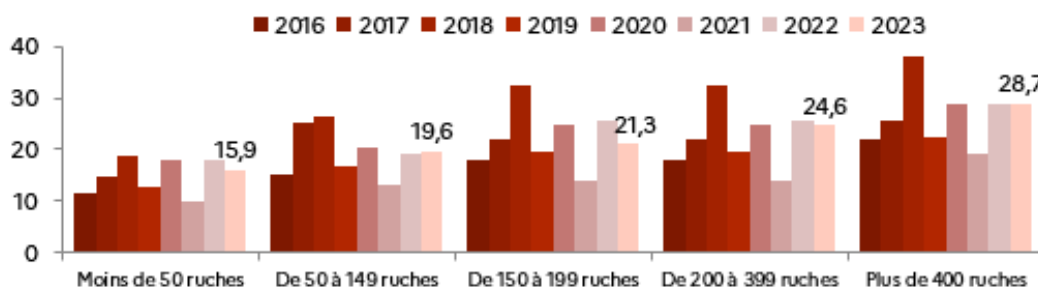
Tonnes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	24 224	16 099	19 788	27 737	21 637	31 791	19 802	31 387	29 857
> 50 ruches	18 168	12 134	15 521	21 361	16 547	23 716	15 169	24 424	23 647
	(75 %)	(75,4 %)	(78,4 %)	(77,0 %)	(76,5 %)	(74,6 %)	(76,6 %)	(77,8 %)	(79,2 %)

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.3. Les rendements en miel

Sur la campagne 2023, le rendement moyen est de 22,5 kg par ruche en production, soit 1 kg de moins qu'en 2022. Le rendement est fortement corrélé à la taille des exploitations : les apiculteurs de moins de 50 ruches affichent un rendement de 15,9 kg/ruche en production, contre 19,6 kg pour la tranche 50-149 ruches, 21,3 kg pour les apiculteurs de 150-199 ruches, 24,6 kg pour les 200-399 ruches et 28,7 kg pour les apiculteurs de plus de 400 ruches. Les rendements restent cependant très variables d'un apiculteur à l'autre, et ce dans toutes les catégories et toutes les régions et catégories de taille.

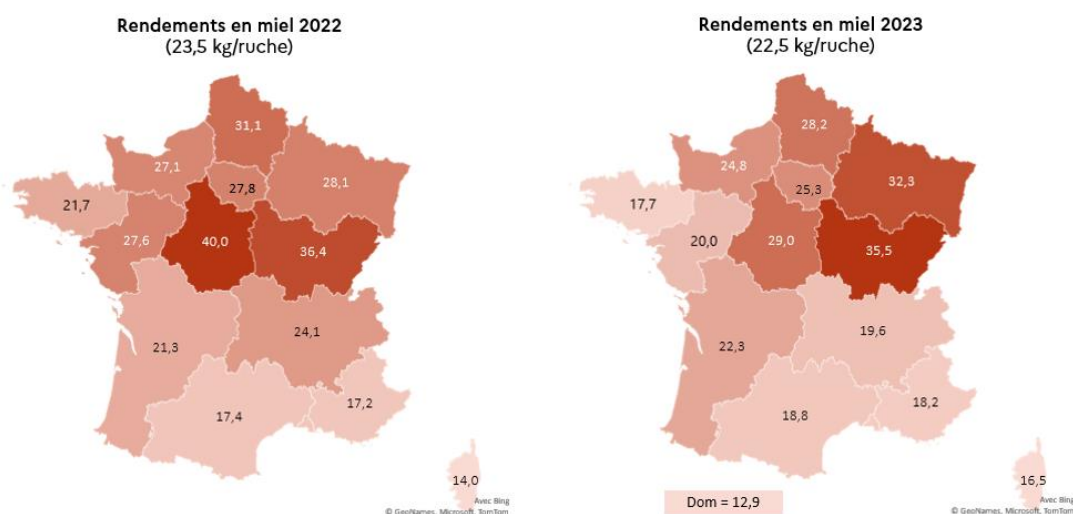
Rendements moyens (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les rendements ont diminué dans la plupart des régions du nord (sauf dans la région Grand-Est) et ont augmenté dans la région du sud de la France (sauf en Auvergne-Rhône-Alpes où ils ont largement diminué). Les rendements suivent les mêmes tendances qu'en 2022 : les plus élevés se situent au nord de la France : les meilleurs rendements ont été obtenus en Bourgogne-Franche-Comté (35,5 kg/ruche), suivi par Grand Est (32,3 kg/ruche) et le Centre-Val de Loire (29,0 kg/ruche). Les rendements les plus bas se trouvent une nouvelle fois dans le bassin méditerranéen : 18,2 kg/ruche en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18,8 kg/ruche en Occitanie et 16,5 kg/ruche en Corse. Des rendements bas sont cependant également obtenus en Bretagne, avec 17,7 kg/ruche.

Rendements moyens en miel par région en 2022 et 2023 (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.4. Le nombre de ruches mises à l'hivernage

Le nombre de ruches mises à l'hivernage reste plutôt stable par rapport aux années précédentes. En 2022/2023, le nombre de ruches mises à l'hivernage est de 1 792 420. Le nombre de ruches mises à l'hivernage était de 1 755 356 ruches en 2021/2022.

Le nombre de ruches détenues par les apiculteurs de moins de 50 ruches a augmenté (+ 3,3 % vs 2022) et représente aujourd'hui 28,3 % de l'ensemble des ruches françaises.

Le nombre de ruches possédées par les apiculteurs de plus de 50 ruches est également en progression (+ 1,6 %) et est estimé à 1 284 360 ruches.

Les apiculteurs de plus de 200 ruches concentrent près de 943 000 ruches, soit plus de 52 % des ruches présentes sur le territoire

La moitié Sud du pays concentre toujours une grande partie de l'activité apicole. Les régions AURA, PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine sont les 4 premières régions en nombre de ruches, elles concentrent 57,98 % des ruches françaises.

Les DOM disposent à l'hiver 2022/2023 de 43 051 ruches, soit 2,4 % des ruches françaises. C'est environ 3 000 ruches de plus qu'en 2022. Le nombre d'apiculteurs déclarés a notamment augmenté à Mayotte et en Guyane.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches détiennent 28,3 % des ruches à l'hivernage, les apiculteurs de 50 à 149 ruches possèdent 12,3 % des ruches, les apiculteurs de 150 à 199 ruches ont 6,8 % des ruches, les apiculteurs de 200 à 399 ruches ont 20,8 % et les apiculteurs de plus de 400 ruches possèdent 31,8 % des ruches.

La répartition du nombre de ruches est identique à celle de l'année précédente.

Nombre de ruches mises à l'hivernage de la campagne en 2017/2018 à la campagne 2022/2023

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Total	1 471 361	1 584 268	1 740 646	1 808 088	1 755 356	1 792 420
> 50 ruches	1 018 754 (69,2 %)	1 099 201 (69,4 %)	1 180 039 (67,8 %)	1 256 721 (69,5 %)	1 263 802 (71,9 %)	1 284 360 (71,7 %)

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Le nombre de ruches diminue dans 4 des régions (Centre-Val de Loire ; Corse ; Occitanie ; PACA).

Toutes les autres régions sont en progression notamment la région Normandie qui progresse de 10,1 % et la région Bretagne qui augmente de 8,9 %.

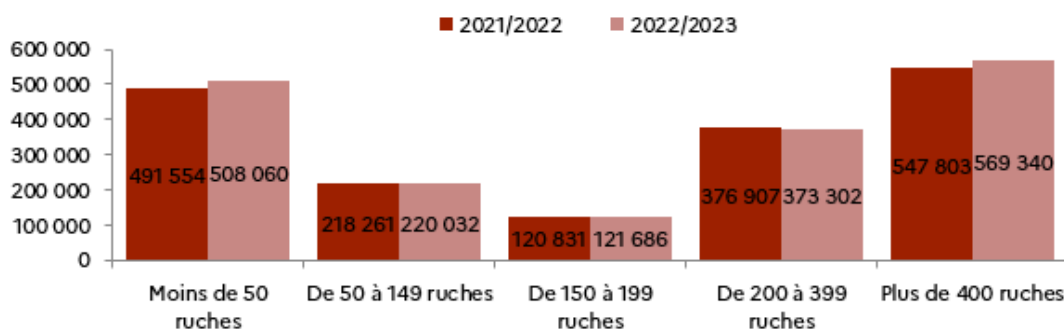
Tout comme en 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en 2023 le plus grand nombre de ruches avec 310 582 ruches représentant 17,3 % des ruches françaises, suivi de la région Occitanie avec 297 630 ruches représentant 16,6 % des ruches françaises.

Nombre de ruches mises à l'hivernage par région en 2021/2022 et 2022/2023

	2022	2023	évolution en % 2023 vs 2022	Part en % en 2023
Auvergne-Rhône-Alpes	304 986	310 582	1,8	17,3
Bourgogne-Franche-Comté	108 209	109 220	0,9	6,1
Bretagne	78 652	85 669	8,9	4,8
Centre-Val de Loire	78 394	74 467	-5,0	4,2
Corse	21 948	20 174	-8,1	1,1
Grand Est	168 537	178 563	5,9	10,0
Hauts de France	49 477	51 685	4,5	2,9
Ile-de-France	48 699	49 900	2,5	2,8
Normandie	47 256	52 049	10,1	2,9
Nouvelle Aquitaine	230 449	243 076	5,5	13,6
Occitanie	298 650	297 630	-0,3	16,6
Pays-de-la-Loire	83 949	87 384	4,1	4,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	195 648	188 970	-3,4	10,5
DOM	40 502	43 051	6,3	2,4
Total	1 755 356	1 792 420	2,1	100,0

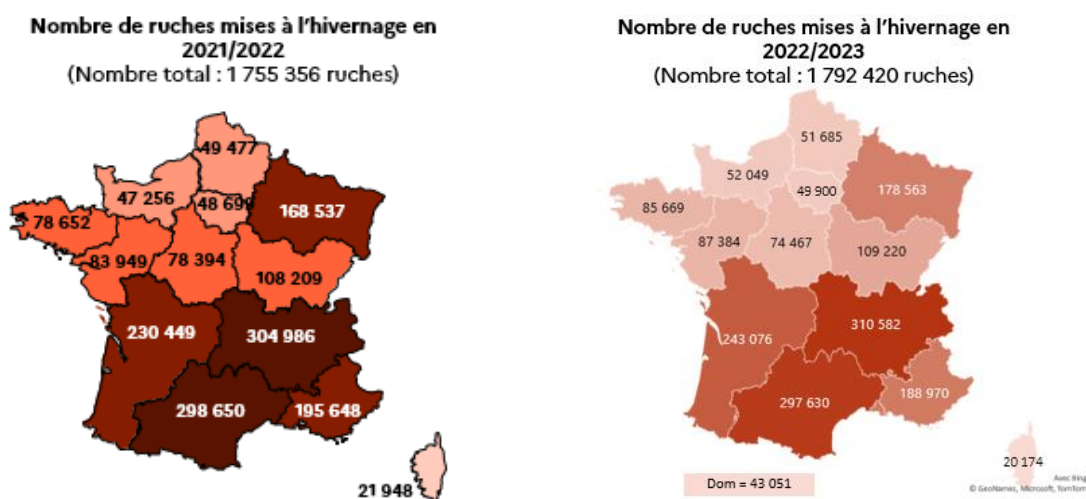
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2022 et 2023 – Élaboration FranceAgriMer

Nombre total de ruches mises à l'hivernage en 2021/2022 et 2022/2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2021/2022 et 2022/2023 par région



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.5. Le taux de remise en production⁴

Le taux de mise en production après hivernage prend en compte :

- La mortalité des ruches pendant l'hiver ;
- Les colonies faibles ;
- Les « non valeurs » c'est-à-dire les colonies qui sont considérées « perdues » par les apiculteurs et qui ne sont donc pas mises en production dès le début du printemps.

Le taux de remise en production au printemps 2023 diminue de 4 points par rapport à 2022. On dénombre en 2023, **1 325 587 ruches en activité** (contre **1 335 068** en 2022). Le taux de remise en production est de 72,3 % en 2023, il était de 76,0 % en 2022 et de 78,0 % en 2021. Le taux de mise en production est décroissant en fonction de la taille d'exploitation. Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont remis 76,8 % de leurs ruches en activité. Il s'agit du plus fort taux de remise en activité.

⁴ Le taux est calculé sur l'ensemble des apiculteurs, y compris ceux qui dédient une partie de leurs ruches à d'autres activités (production d'essaims ou de reines, pollinisation, etc.).

Les apiculteurs de plus de 400 ruches ont remis 71,4 % de leurs ruches en activité. Ceux-ci étant bien plus sélectifs sur la qualité sanitaire des ruches qu'ils remettent en production à la sortie de l'hiver. Par ailleurs, certains apiculteurs ont indiqué n'avoir mis aucune ruche en production à la sortie d'hiver, dans la mesure où toutes les colonies avaient été décimées.

Les régions Corse (78,7 %) et PACA (79,4 %) sont les régions avec les plus hauts taux de mise en production, suivies par les régions Occitanie (75,6 %) et Bourgogne-Franche-Comté (76,2 %).

Les régions Hauts-de-France (65,5 %) et Normandie (68,3 %) affichent des taux de remise en production plus bas.

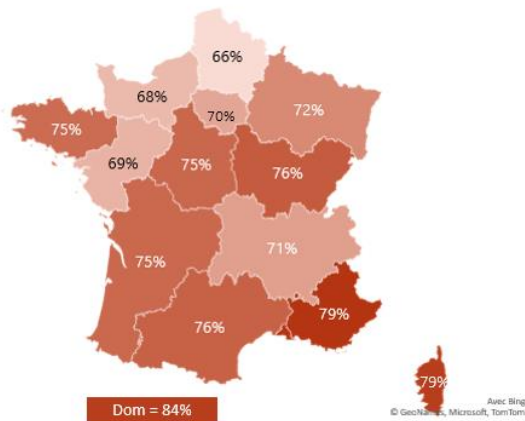
Dans les DOM, 84,4 % des ruches ont été mises en production, sachant qu'il n'y a pas de période d'hivernage.

Plusieurs raisons sont évoquées par les apiculteurs pour expliquer la baisse du taux de mise en production cette année, notamment des difficultés relatives aux conditions climatiques. Certains évoquent un hiver humide, peu favorable à l'hivernage, ainsi que la pression varroa qui a été importante dans certaines régions.

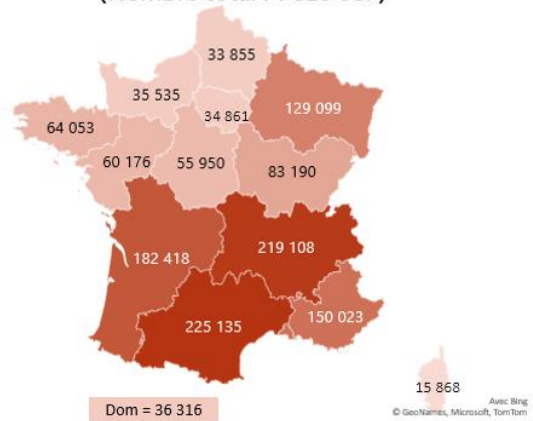
Ce facteur impacte fortement la production de miel de la campagne.

Nombre de ruches mises en production en 2023

% de ruches mises en production en 2023



Nombre de ruches mises en production en 2023
(Nombre total : 1 325 587)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Taux de mise en production au printemps de 2022 et 2023

	Taux de mise en production en 2022 (%)	Taux de mise en production en 2023 (%)
Moins de 50 ruches	80 %	76,8 %
50 à 149 ruches	77 %	72,4 %
150 à 199 ruches	76 %	72,3 %
200 à 399 ruches	76 %	71,7 %
Plus de 400 ruches	72 %	71,5 %
Ensemble des apiculteurs	76 %	72,3 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.6. La production de miel en transhumance

La transhumance est une pratique très utilisée par les apiculteurs professionnels qui consiste à déplacer toute ou partie du cheptel à plus ou moins 100 km du lieu de production. La pratique de la transhumance est nécessaire lorsqu'un apiculteur recherche un type de miellée particulier qui n'est pas disponible dans sa zone. Elle permet de diversifier la production et les miellées. L'objectif est ainsi de diversifier les miellées ou profiter d'un climat particulier. Plus la taille des exploitations est en augmentation, plus la part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance progresse. Cette pratique requiert plus de technicité et plus d'organisation et concerne donc essentiellement les apiculteurs professionnels (plus des deux tiers des apiculteurs de plus de 150 ruches).

La transhumance est pratiquée par 7,7 % des apiculteurs français, essentiellement par les apiculteurs professionnels qui souhaitent d'accéder à d'autres miellées. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4,1 % à transhumer contre 73,6 % des exploitants de plus de 400 ruches.

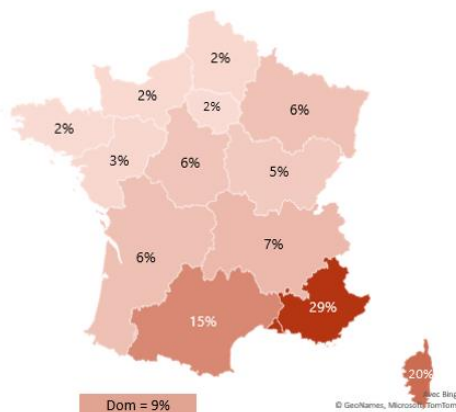
En 2023, 26,3 % de la production totale française est produite en transhumance. 7,2 % des volumes produits par les exploitations de moins de 50 ruches le sont en transhumance et 31,3 % des volumes des apiculteurs de plus de 50 ruches.

53,8 % des volumes produits en transhumance sont récoltés sur des distances relativement courtes (50 à 100 km) et 46,2 % sur des distances supérieures à 100 km.

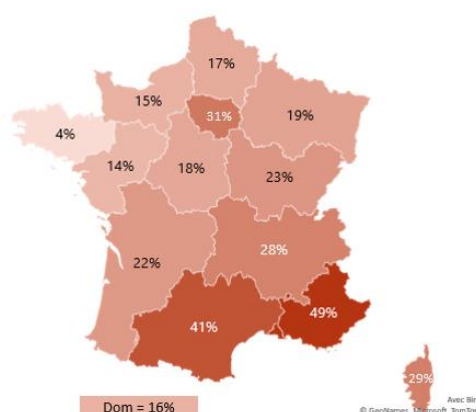
La transhumance est plus développée dans le sud de la France., particulièrement dans les régions Occitanie et PACA où respectivement 40,6 % et 48,8 % des volumes sont produits en transhumance.

Part des apiculteurs produisant en transhumance et production de miel en transhumance par région

% des apiculteurs produisant du miel en transhumance en 2023
(Moyenne nationale : 8 % - Plus de 50 ruches : 45 %)



% de miel produit en transhumance en 2023
(Moyenne nationale : 26 % - Plus de 50 ruches : 31 %)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

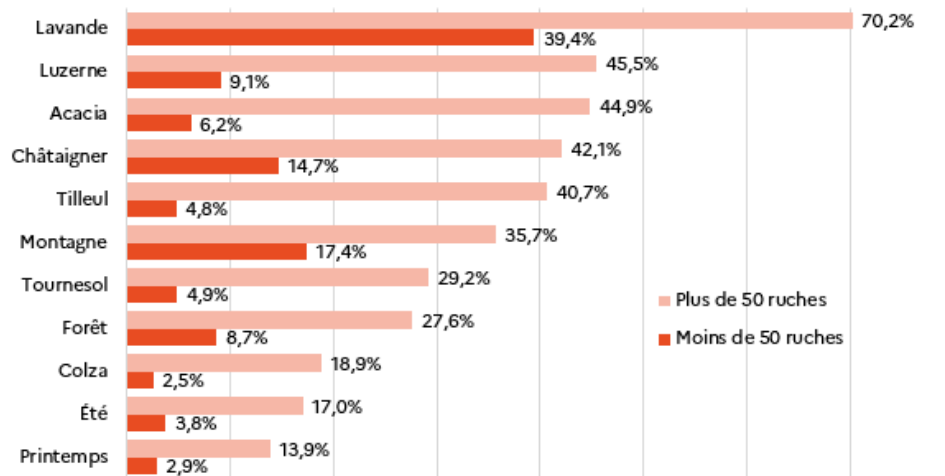
La production en transhumance en 2023

	% d'apiculteurs produisant en transhumance	% de la production en transhumance	Dont (%) transhumance de 50 à 100 km	Dont (%) transhumance à plus de 100 km
< 50 ruches	4 %	7 %	73,2 %	26,8 %
50 à 149 ruches	28 %	16 %	67,4 %	32,6 %
150 à 199 ruches	47 %	20 %	49,9 %	50,1 %
200 à 399 ruches	57 %	28 %	63,5 %	36,5 %
> 400 ruches	74 %	39 %	50,9 %	49,1 %
Total	8 %	26 %	53,8 %	46,2 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La miellée la plus produite en transhumance est la lavande. 70,2 % des apiculteurs de plus de 50 ruches produisent la miellée de lavande en transhumance. Ils sont 39,4 % des apiculteurs de moins de 50 ruches

Part d'apiculteurs produisant chaque miellée en transhumance



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.7. La production par miellée

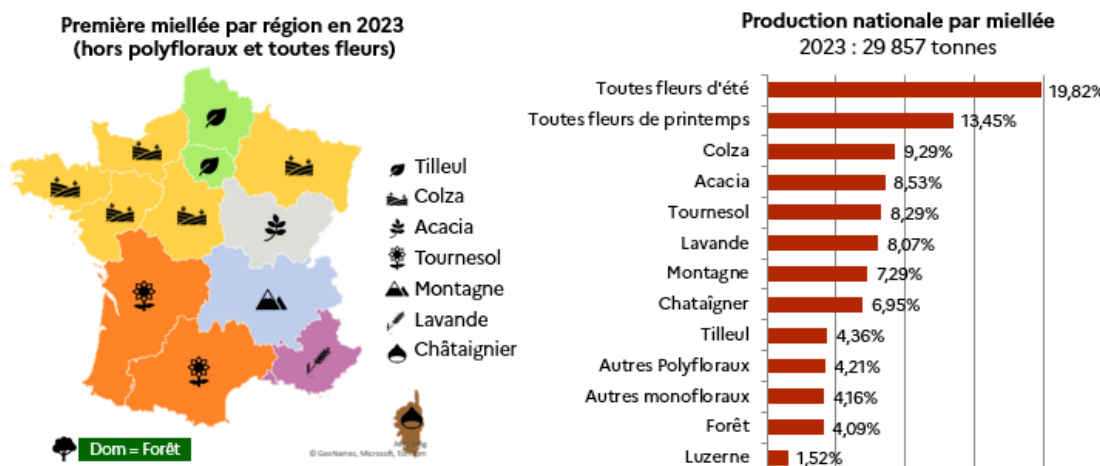
L'année a été globalement bonne pour les miellées de grandes cultures, même si les résultats sont hétérogènes. Le tournesol est la 3^e miellée, avec 8,3 % des volumes, produit essentiellement en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Les résultats sont relativement bons en acacia (2^e miellée produites en 2023), avec plus de 2 500 tonnes dont plus de 500 tonnes en Bourgogne-Franche Comté et près de 280 tonnes pour la région Occitanie.

Le chevauchement et l'enchaînement rapide des miellées durant cette campagne ont rendu plus difficile l'obtention de miels mono-floraux et ont nécessité des choix de la part des apiculteurs, quant aux miellées récoltées. Ainsi, les miels toutes fleurs d'été et de printemps constituent l'essentiel des volumes récoltés en 2023, respectivement 19,8 % et 13,4 % des volumes produits. Si on exclut les miellées toutes fleurs, le colza est la miellée la plus produite en France en 2023 (9,3 % des volumes), particulièrement sur la moitié Nord de l'hexagone. Certaines régions, dont le Centre-Val de Loire, ont bénéficié d'une floraison tardive permettant d'obtenir de bons rendements. L'année a été globalement bonne pour les miellées de grandes cultures, puisque le tournesol est la 3^e miellée, avec 8,3 % des volumes, produits essentiellement en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, même si les rendements étaient légèrement moins bons qu'espéré. La miellée d'acacia est la 2^e miellée produite en 2023, notamment en Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes. Les arbres ont cependant localement souffert de gelées ou du vent, ce qui a pu faire tomber les fleurs. Le miel de lavande se place comme la 4^e miellée produite en France (8,1 % des volumes) et reste la production principale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La miellée de châtaigner a été impactée par le dépérissement des arbres et par la sécheresse (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Corse), mais reste cependant la miellée principale en Corse. La miellée de tilleul se place première en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France.

D'autres miellées ont souffert de la sécheresse et des conditions météorologiques : le sapin en Grand Est, ou encore le miel de garrigue en Occitanie par exemple.

Répartition régionale et production par miellée en 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Trois miels disposent d'une IGP en France : le miel d'Alsace, le miel de Provence et le miel des Cévennes.

L'IGP « Miel des Landes » est en cours d'enregistrement à l'échelle européenne.

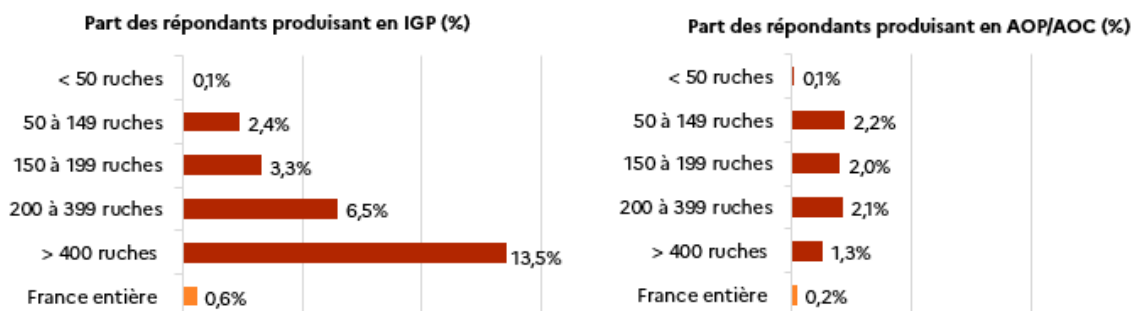
En France, moins de 1 % des apiculteurs produisent du miel IGP. Les professionnels (plus de 200 ruches) sont davantage sous IGP, notamment du fait d'une meilleure valorisation commerciale de ces miels.

Deux miels disposent d'une AOC/AOP en France : le miel de Corse et le miel de sapin des Vosges.

Ces deux zones géographiques sont assez restreintes, ce qui explique la faible part de producteurs produisant du miel AOP / AOC.

Seulement 0,1% des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent en AOP/AOC, les producteurs amateurs n'étant pas forcément renseignés sur les signes de qualité.

Production sous IGP ou AOP/AOC



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.8. Le conditionnement par les apiculteurs

Le conditionnement en pot est en baisse en 2023. En effet la part de miel conditionné était de 66,9 % en 2022 contre 65,1 % en 2023.

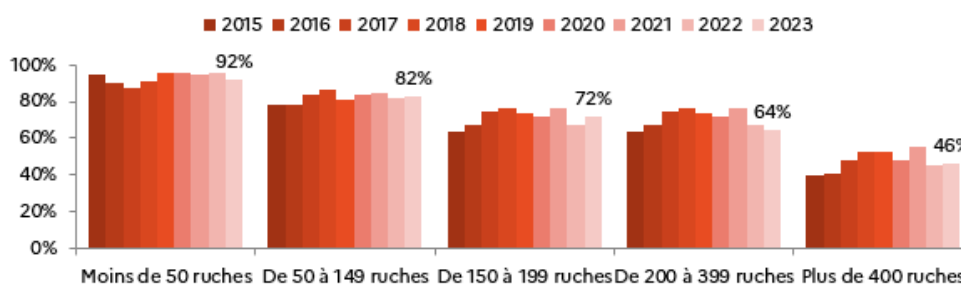
Part de miel conditionné en pot (% en volume)

Part conditionnée en pot (% en volume)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	71,7 %	72,5 %	70,5 %	73,5 %	67,0 %	65,1 %
Dont + de 50 ruches	65,9 %	65,1 %	62,1 %	67,1 %	58,7 %	58,1 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La part de miel conditionné est inversement corrélée au nombre de ruches. Les apiculteurs de moins de 50 ruches conditionnent en pot la quasi-totalité de leur production (91,6 %). Ce sont les apiculteurs de plus de 400 ruches qui conditionnent le moins.

Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur



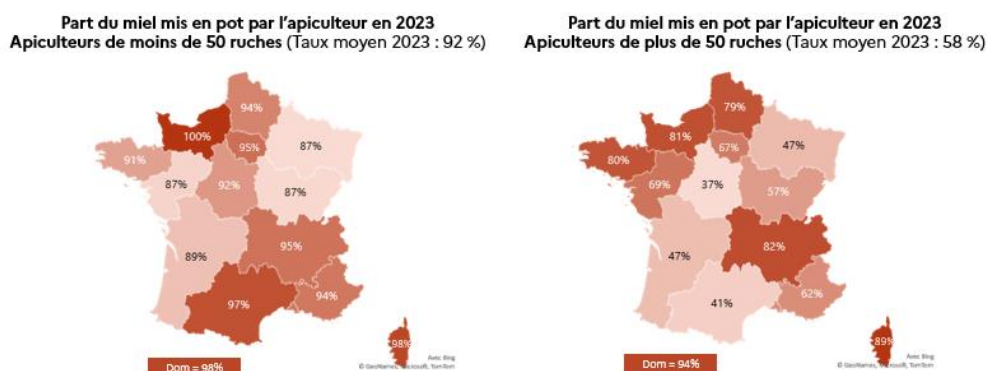
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Il y a assez peu d'écart entre les régions pour les apiculteurs de **moins de 50 ruches**. 86,8 % de la production est mise en pot dans les régions Grand-Est, 87,4 % dans la région Pays-de-la-Loire et 87,1 % en Bourgogne-Franche-Comté. La part de miel mis en pot peut aller jusqu'à 99,6 % pour la région Normandie.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches mettent en moyenne une part plus faible de leur production en pot (58,1 %). Certaines régions sont plus spécialisées dans la vente en pots (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse) et d'autres davantage dans la vente en vrac ou demi-gros (Centre-Val-de-Loire, Occitanie).

Les apiculteurs des DOM mettent la quasi-totalité de leur production en bouteilles ou en pots.

Part du miel mis en pot par l'apiculteurs en 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.9. Les circuits de distribution des apiculteurs

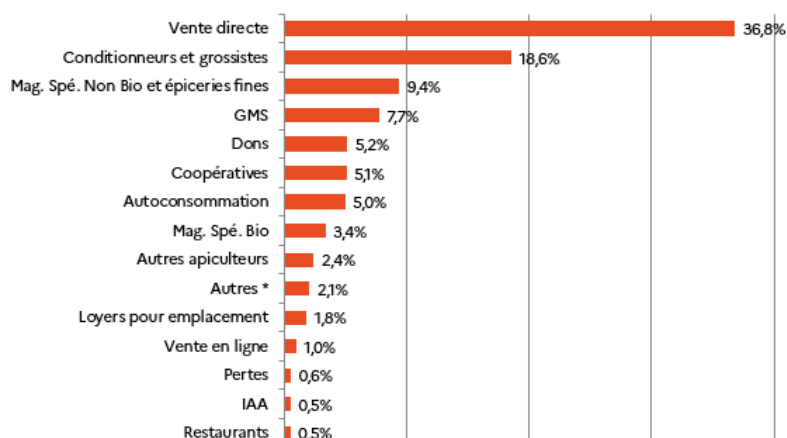
La vente directe reste le principal débouché pour les producteurs de miel (36,8 %). Les grossistes, conditionneurs et coopératives concentrent 23,7 % des volumes et constituent des débouchés importants pour la filière apicole.

Les apiculteurs commercialisent également auprès de différents détaillants ou distributeurs (magasins spécialisés, épiceries, GMS, etc.). Ce type de débouché représente environ 20,0 % des ventes si on intègre les magasins bio et non bio.

De nouveaux circuits ont cependant été ajoutés cette année, ce qui peut légèrement biaiser la comparaison par rapport à l'an dernier. Les pertes sont chiffrées à 0,6 % et le miel qui sert au paiement des emplacements représente 1,8 % des volumes.

Une partie importante du miel est autoconsommée ou donnée.

Circuit de commercialisation du miel en 2023 (29 857 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

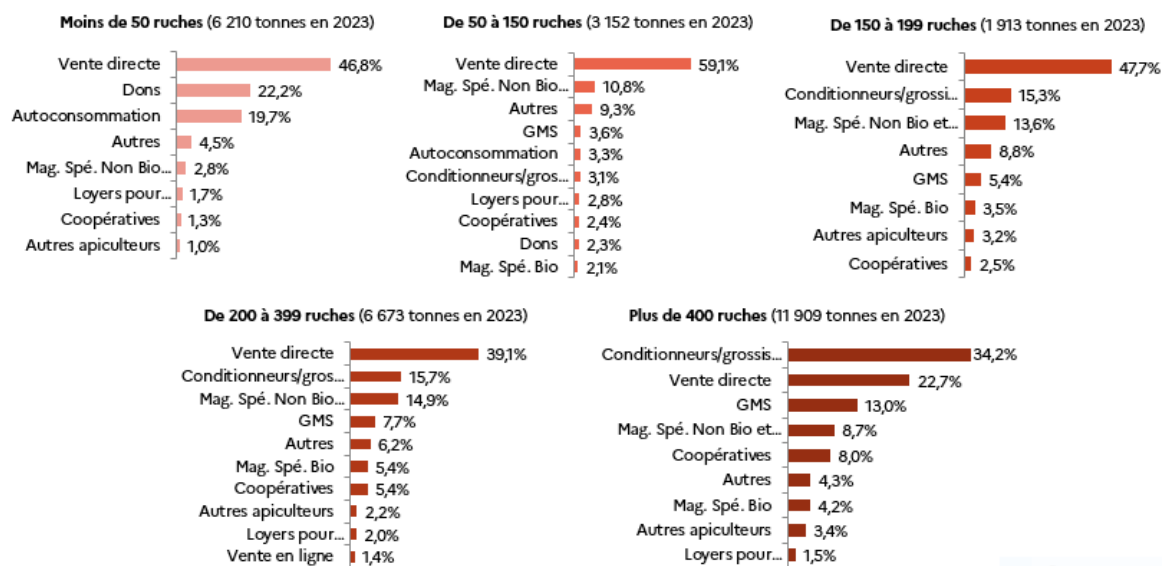
* La catégorie « Autres » correspond à des débouchés variés : boulangerie-pâtisserie, collectivités, comités d'entreprise, offices du tourisme, entreprises diverses (cadeaux), etc.

Les circuits de distribution varient selon les catégories de taille d'exploitation. Les apiculteurs de moins de 50 ruches vendent près de la moitié de leur production (46,8 %) en vente directe. Le reste est essentiellement donné (22,2 %) ou consommé par les apiculteurs ou leur famille (19,7 %).

Les apiculteurs de 50 à 149 ruches vendent une plus grande part de leur production, majoritairement en vente directe (59,1 %). Les magasins spécialisés (bio ou non) et épiceries fines constituent le second débouchés (10,8 %). Ils ne vendent qu'une faible part du miel en vrac, à des coopératives, grossistes ou conditionneurs.

La part de miel commercialisé en vente directe diminue avec l'augmentation de la taille des exploitations, ainsi plus l'exploitation est grande et plus la part de miel vendu en vente directe diminue (47,7 % pour les 150-199 ruches, contre 22,7 % pour les plus de 400 ruches). La part vendue en vrac, notamment à des conditionneurs et grossistes augmente avec la taille. Ainsi, les apiculteurs de plus de 400 ruches commercialisent 34,2 % auprès de conditionneurs ou grossistes et 8,0 % auprès de coopératives.

Circuits de commercialisation du miel par taille de rucher



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Nb : avant 2019 : la catégorie « autres » regroupait l'autoconsommation, les dons, les ventes à des proches, les ventes en épicerie fines, les ventes à des restaurants, etc. Depuis 2019, catégorie « autres » regroupe les restaurants, épicerie fines, boulangeries, etc.

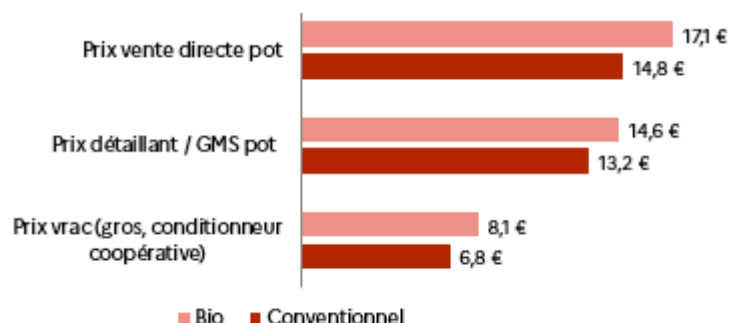
2.10. Tendance de commercialisation

Le contexte inflationniste actuel est peu favorable à la commercialisation du miel. L'enchaînement de plusieurs bonnes années a rendu les ventes difficiles surtout sur le marché du vrac.

Le bio est particulièrement impacté avec de grandes difficultés de valorisation. Le report de volumes bio dans le vrac est une source d'inquiétude pour la filière.

Le bio permet de valoriser le miel entre 1,3 et 1,4 €/kg de plus qu'en conventionnel, en gros ou auprès des GMS. En vente directe, l'écart est plus important (2,3 €/kg). Le secteur de la vente directe est plus résilient avec des circuits de proximité moins sensibles au climat économique actuel.

Prix moyen par circuit de commercialisation (€/kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

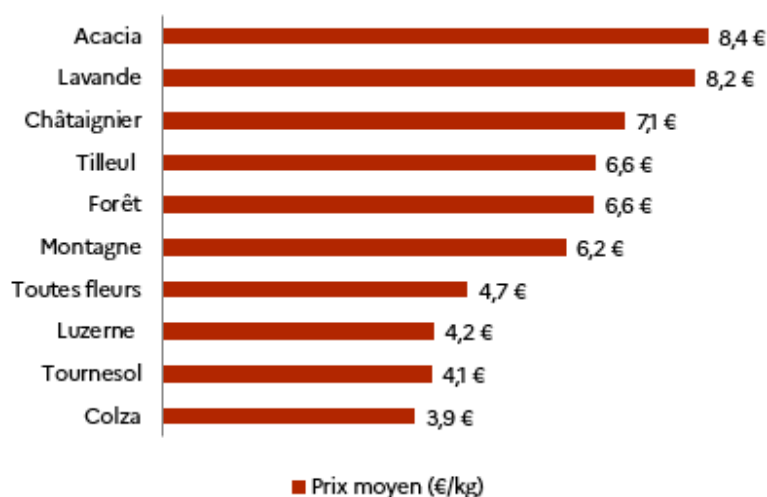
On observe une légère baisse des prix (-2%) faisant suite à deux bonnes années de production et à des difficultés de vente (contexte inflationniste peu favorable).

L'acacia et la lavande sont toujours les miellées les mieux valorisées malgré une baisse respective de 14 % et 9 %.

Les miels toutes fleurs et de grandes cultures (luzerne, tournesol, colza) sont valorisés à moins de 5 €/kg, voire de 4 €/kg.

Certains apiculteurs indiquent que leur miel bio a été vendu au prix du conventionnel.

Prix moyen par miellées (vrac €/kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.11. Les stocks de miel

Les deux dernières campagnes successives (2022 et 2023) ont été d'un bon niveau, mais les apiculteurs évoquent des difficultés pour commercialiser leur miel. Les stocks ont fortement augmenté en fin d'année 2023, pour atteindre le plus haut niveau constaté depuis le début de l'Observatoire.

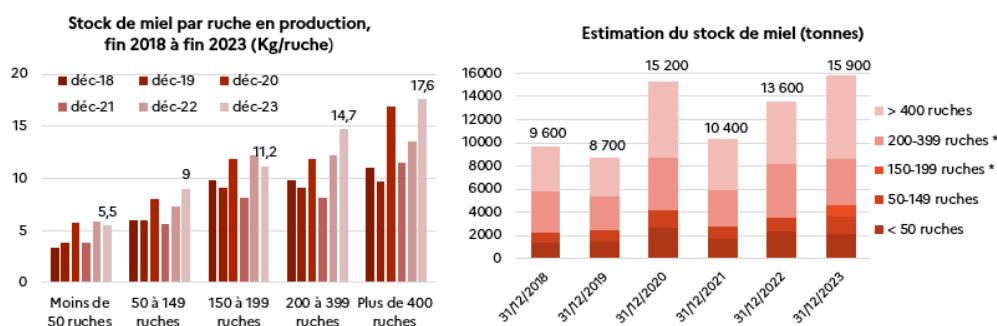
Les stocks atteignent plus de 15 900 tonnes, soit 53,2 % de la production de 2023.

Les stocks à la ruche sont particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels, ils sont estimés à 17,6 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches et à 5,5 kg/ruche pour les apiculteurs de moins de 50 ruches.

70,9 % des stocks sont détenus par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches détiennent 13,6 % du volume du stock de miel, les apiculteurs de 50 à 149 ruches détiennent 9,1 % du volume, les apiculteurs de 50 à 199 ruches possèdent 6,3 % du volume, les apiculteurs de 200 à 399 ruches possèdent 25,1 % du volume et les apiculteurs de plus de 400 ruches possèdent 45,9 % du volume.

Évolution des stocks de miel en France de 2018 et 2023⁵



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

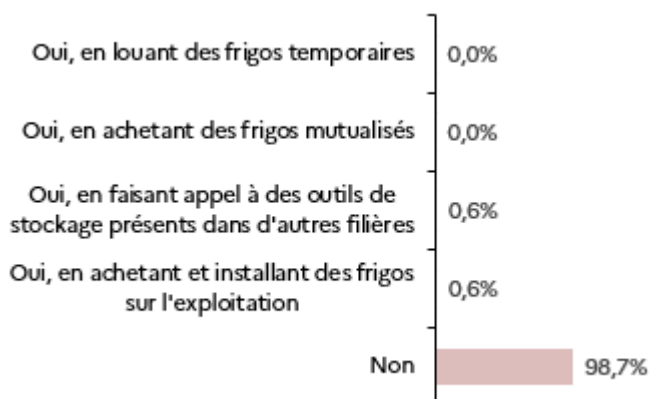
2.12. Investissements pour le stockage

La plupart des apiculteurs (98,7 % des moins de 50 ruches et 87,1 % des moins de 50 ruches) n'ont pas réalisé d'investissements pour le stockage : le miel est conservé dans des fûts ou en pots dans des pièces à température ambiante.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ne réalisent que très peu d'investissements pour le stockage. 0,6 % d'entre eux ont installé des frigos sur l'exploitation et 0,6 % font appel à des outils de stockage présents dans d'autres filières.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à réaliser des investissements notamment par l'achat de frigos (8,5 %) ou l'utilisation d'outils de stockage d'autres filières (3,3 %).

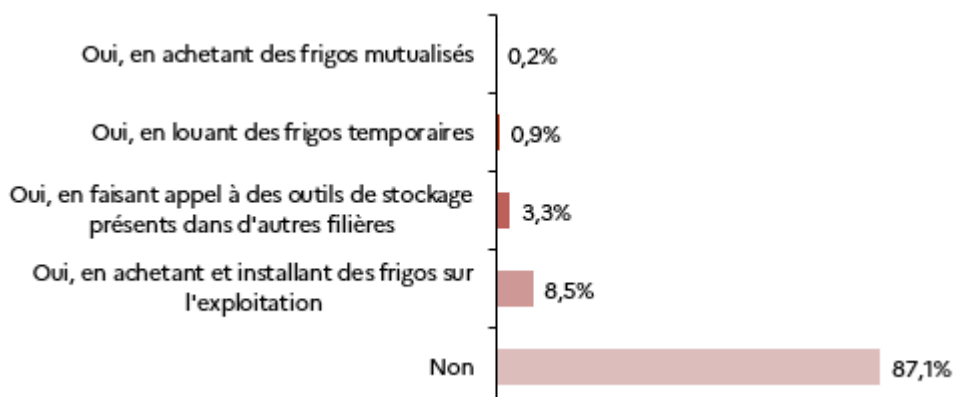
Investissements réalisés pour le stockage pour les moins de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

⁵ * Nouvelle catégorie 150-199 ajoutée en 2023. Avant 2023, les données de la catégorie 200-399 correspondent en réalité à la catégorie 150-399 ruches.

Investissements réalisés pour le stockage pour les plus de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

2.13. Coût des emplacements

Le paiement des emplacements se fait soit en euros soit en kg de miel.

Le paiement en miel est la pratique la plus courante, puisqu'elle concerne 83,4 % des exploitations de plus de 50 ruches, et 31,8 % des exploitations de moins de 50 ruches.

Le paiement en euros est moins fréquent (respectivement 26,7 % et 10,9 %), sachant que certains apiculteurs cumulent les deux pratiques (souvent pour des emplacements distincts). D'autres sont propriétaires de leurs terrains et ne règlent pas de location.

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le coût moyen d'un emplacement est de 1 kg / ruche contre presque 2 kg / ruche pour les exploitations plus petites. Les prix sont en général fixés à « l'emplacement » les professionnels ayant davantage de ruches bénéficient de tarifs plus faibles.

En moyenne, 1,8 % du miel récolté est consacré au paiement des emplacements.

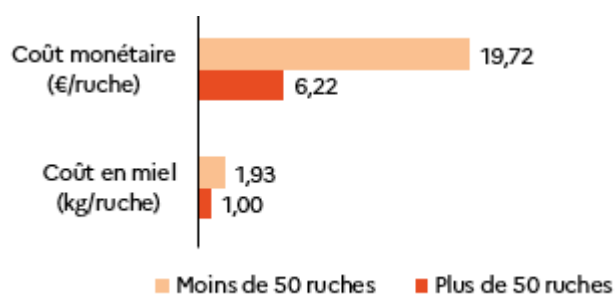
Pour certains apiculteurs de loisir, le coût des emplacements est très élevé à près de 20 € / ruche pour des paiements en euros. Pour les plus de 50 ruches, le paiement moyen en euro atteint 6,22 € / ruche.

Moyen de paiements des emplacements des apiculteurs en 2023 (plusieurs réponses possibles)

Taille d'exploitation	< 50 ruches	> 50 ruches
% d'apiculteurs qui paient en miel	32 %	83 %
% d'apiculteurs qui paient en euros	11 %	27 %
% d'apiculteurs qui paient un emplacement	37 %	92 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Coût des emplacements



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

3. CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES ET PROFILS DES APICULTEURS

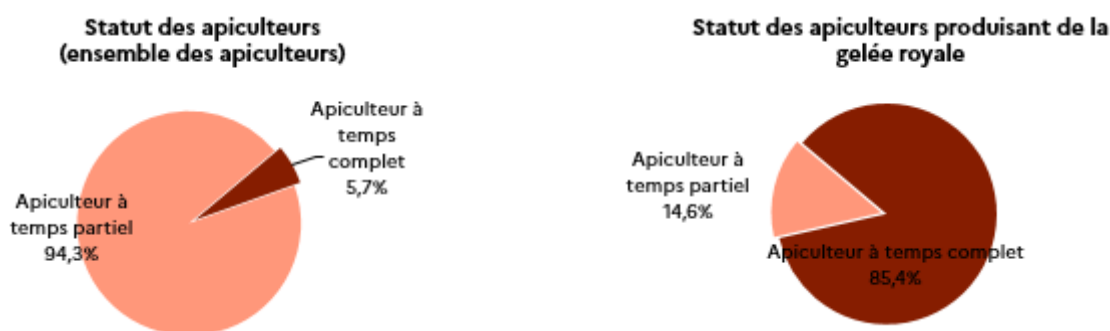
3.1. Temps d'activité et statut

Sur l'ensemble des apiculteurs 5,7 % des exploitants exercent leur activité à temps complet et 94,3 % exercent cette activité à temps partiel (pluriactifs, sans emploi, retraité, etc.). Le taux de pluriactifs parmi les apiculteurs diminue au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation s'accroît (de 99,3 % pour les moins de 50 ruches à 71 % pour les plus de 400 ruches). Dans la quasi-totalité des cas, un apiculteur possédant plus de 400 ruches l'est à temps complet (92,9 %). Les petites exploitations (moins de 50 ruches) sont moins chronophages et permettent d'avoir plusieurs activités.

Les apiculteurs de 50 à 149 ruches sont à 68,1 % à temps partiel et les apiculteurs de 150 à 199 ruches sont à 42,7 % à temps partiel, ceux de 200 à 399 ruches sont à 19,4 % à temps partiel.

La production de gelée royale est une activité technique qui est exercée essentiellement par des professionnels. On dénombre 14,6 % d'apiculteurs à temps partiel en 2023.

Statut des apiculteurs en 2023

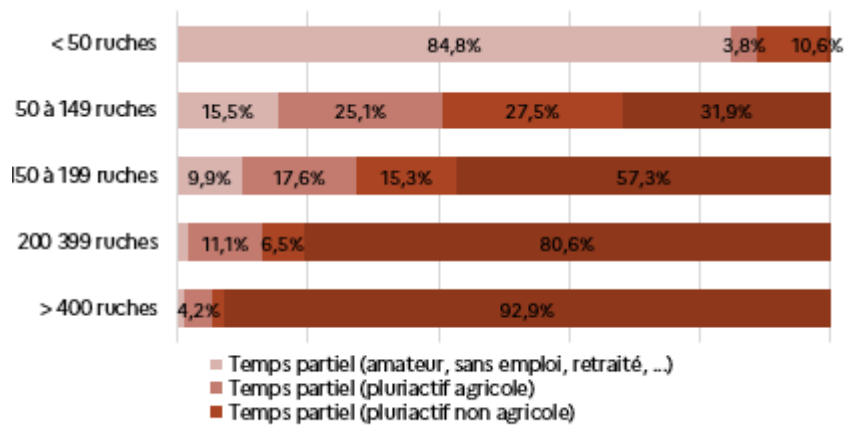


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Parmi les apiculteurs de plus de 50 ruches :

- 56,7 % indiquent exercer leur activité apicole à temps plein,
- 17,4 % sont pluriactifs, mais exercent une autre activité agricole,
- 16,7 % sont pluriactifs, mais exercent une autre activité non-agricole,
- 9,2 % exercent l'activité en tant qu'amateur, retraité ou sont sans emploi.

Statut des apiculteurs par taille de rucher



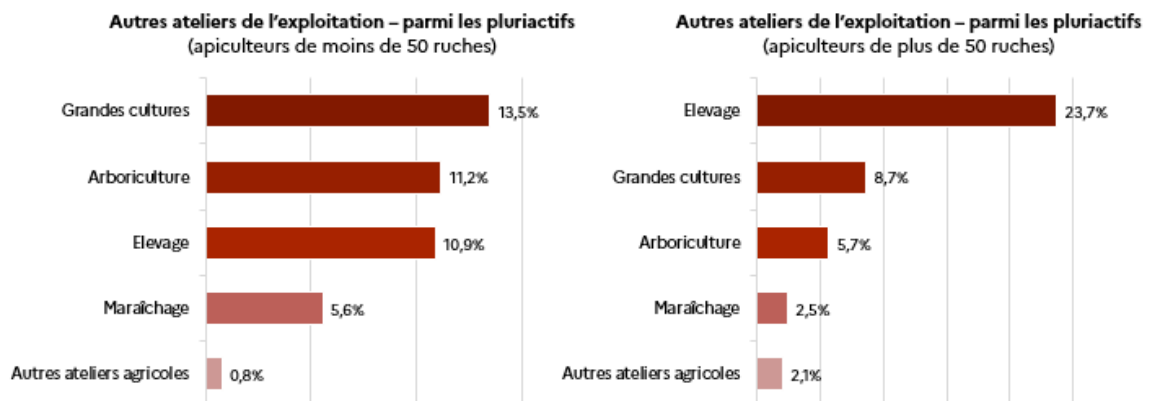
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

3.2. Autres activités des exploitations apicoles

Parmi les apiculteurs pluriactifs de plus de 50 ruches, 23,7 % ont indiqué avoir une activité d'élevage, 8,7 % une activité de grandes cultures, 5,7 % une activité d'arboriculture et 2,5 % une activité de maraîchage.

Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, environ 13,5 % des pluriactifs possèdent également une activité en grandes cultures, 11,2 % en arboriculture et 10,9 % en élevage. L'activité de maraîchage est moins fréquente (5,6 % des répondants).

Autres activités des ateliers apicoles



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

3.3. Répartition des apiculteurs selon leur genre

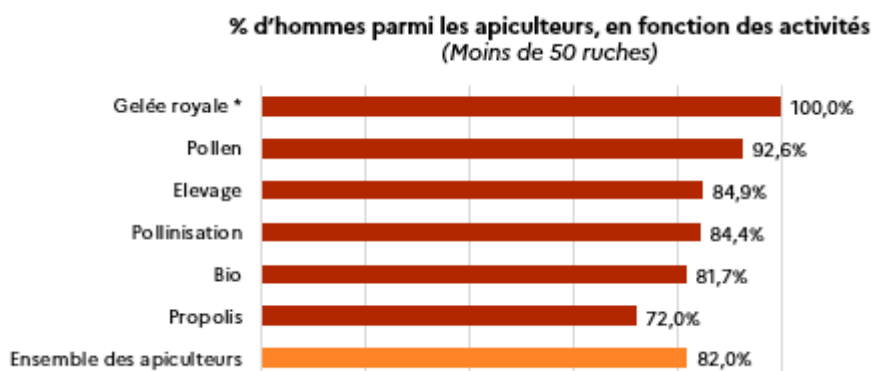
Il y a moins de femmes apicultrices (18,2 %) que de femmes agricultrices (29,0 %) en proportion en 2023, mais ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2022 (15,0 % d'apicultrices en 2022).

Ce chiffre varie assez peu en fonction du nombre de ruches. 20,2 % des apiculteurs de plus de 50 ruches sont des femmes et 18,0 % des apiculteurs de moins de 50 ruches sont des femmes.

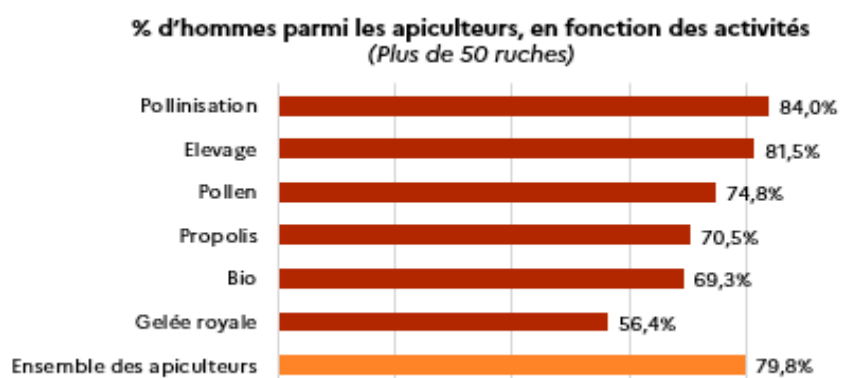
Dans les exploitations de plus de 50 ruches, les femmes sont plus nombreuses parmi les producteurs de gelée royale (44,0 %), de propolis (29,5 %) et de pollen (25,2 %), mais également parmi les apiculteurs en agriculture biologique (30,7 %).

À noter, qu'il y a très peu de producteurs de gelée royale de moins de 50 ruches. Le pourcentage indiqué est donc peu représentatif pour cette catégorie.

Genre des apiculteurs⁶⁷



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

3.4. Statut juridique des exploitations

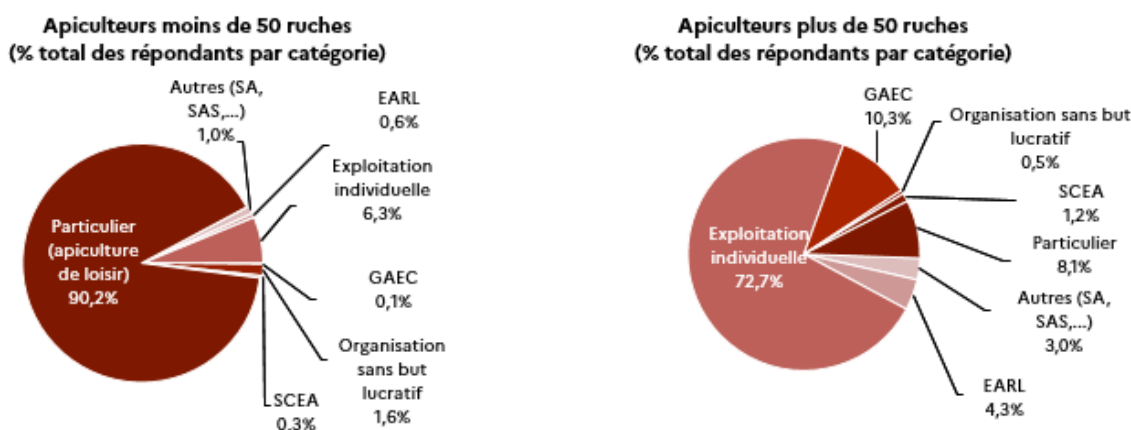
Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, la plupart (90,2 %) sont des amateurs, sans statut. On note également la présence de structures agricoles sous forme d'exploitations individuelles ou sociétaires (EARL, GAEC, SCEA, etc.), mais de façon plus anecdotique.

Parmi les apiculteurs de plus de 50 ruches, 72,7 % ont une exploitation individuelle. 19,3 % exploitent sous forme sociétaire, dont notamment 10,3 % en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commun), qui est la forme sociétaire la plus représentée. 4,3 % sont en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et 1,2 % en SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole).

⁶ Note méthodologique : il s'agit du genre de la personne ayant répondu au questionnaire. Dans les sociétés, il s'agit souvent du gérant principal.

⁷ Peu de producteurs de gelée royale parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches. Donnée non significative.

Statut juridique des exploitations en 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

3.5. Main d'œuvre

Le nombre d'ETP par exploitation (équivalent temps plein) augmente avec la taille des exploitations.

Les exploitations de moins 50 ruches ne nécessitent que 0,14 ETP, contre 2,00 ETP en moyenne pour les structures de plus de 400 ruches.

Les exploitations de plus de 200 ruches nécessitent en moyenne plus d'un temps plein, en tenant compte du temps de commercialisation.

Le nombre de ruches en hivernage gérées par ETP est également fonction de la taille des exploitations. Dans les exploitations de plus grandes tailles (plus de 400 ruches), un ETP prend en charge en moyenne 231 ruches, contre 48 ruches pour les exploitations de moins de 50 ruches.

Le temps de commercialisation occupe en moyenne 16% du temps total passé sur l'exploitation.

Nombre d'ETP par exploitation en 2023

Taille des exploitations	Nombre d'ETP / exploitation	Nombre de ruches en hivernage / ETP
Moins de 50 ruches	0,14	47,6
50 à 149 ruches	0,64	92,6
150 à 199 ruches	0,89	138,9
200 à 399 ruches	1,21	157,8
Plus de 400 ruches	2,00	230,7
Total	0,22	55,5

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

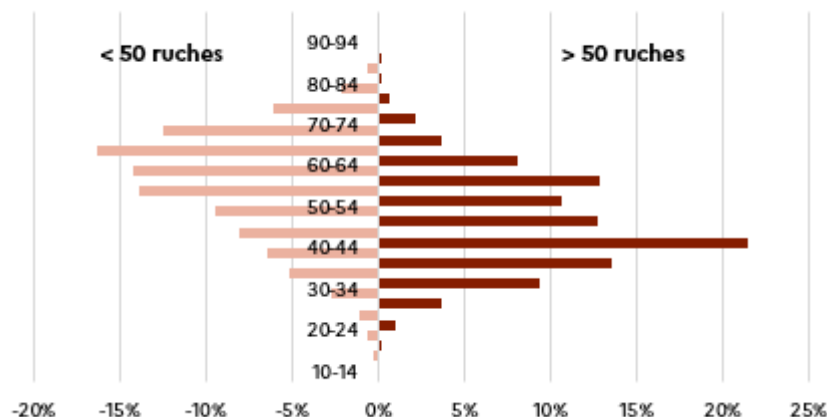
3.6. Âge des apiculteurs

La moyenne d'âge des apiculteurs de moins de 50 ruches atteint 59 ans en 2023, elle était de 57 ans en 2022. Les exploitants de plus de 50 ruches, ont un profil plus jeune avec une moyenne d'âge à 47 ans (46 ans en 2022).

L'âge moyen des apiculteurs possédant moins de 50 ruches est plus élevé car de nombreux amateurs se lancent dans l'activité apicole à la retraite.

Toutes catégories confondues, les femmes sont légèrement plus jeunes : 53 ans contre 57 ans pour les hommes.

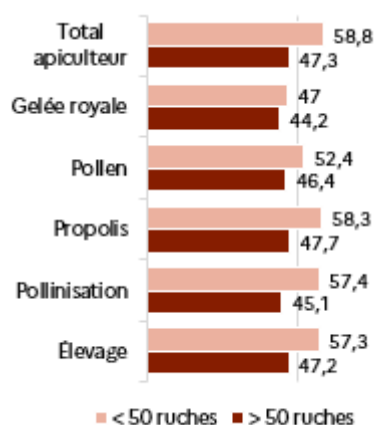
Répartition des apiculteurs par tranche d'âge en 2022



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les producteurs de gelée royale sont plus jeunes que la moyenne des apiculteurs français. L'âge moyen des enquêtés est de 47 ans pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, et 44 ans pour les apiculteurs de plus de 50 ruches. Cela peut notamment s'expliquer par la technicité de la production de gelée royale, qui nécessite souvent une professionnalisation. Les producteurs produisant du pollen et de la propolis, ou faisant de la pollinisation et de l'élevage ont des âges similaires aux autres apiculteurs.

Âge moyen des apiculteurs par activité



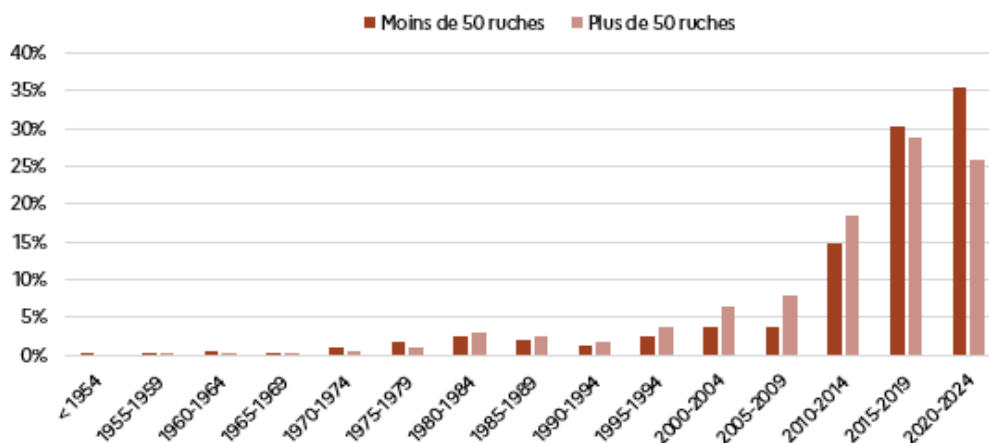
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

3.7. Année de démarrage de l'activité

Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, certaines exploitations familiales ont été transmises depuis 1955, bien que la majorité des exploitations soient bien plus récentes. Ainsi, près de 55 % des apiculteurs de cette catégorie ont débuté l'activité apicole entre 2015 et 2023. Ce phénomène est encore plus accentué chez les apiculteurs de moins de

50 ruches, avec 63 % des apiculteurs ayant commencé l'apiculture ces 10 dernières années, notamment après un départ à la retraite.

Année de démarrage de l'activité apicole



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

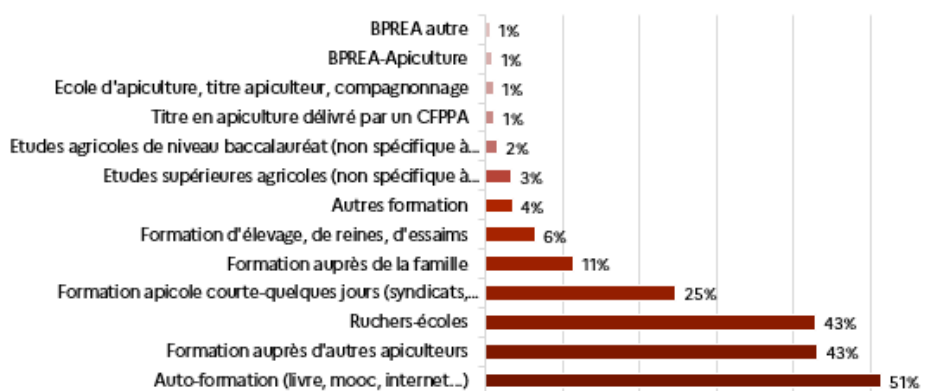
3.8. Formation des apiculteurs

Les apiculteurs de moins de 50 ruches se sont majoritairement formés par de l'auto-formation (51,3 %) ou en effectuant des formations auprès d'autres apiculteurs (43,1 %) ou auprès de ruchers-écoles (42,8 %).

Les formations courtes concernent également une part non négligeable des apiculteurs de moins de 50 ruches (24,7 %).

Les autres formations, et notamment les formations diplômantes (BPREA, CFPPA, etc.) sont peu représentées.

Formation des apiculteurs de moins de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

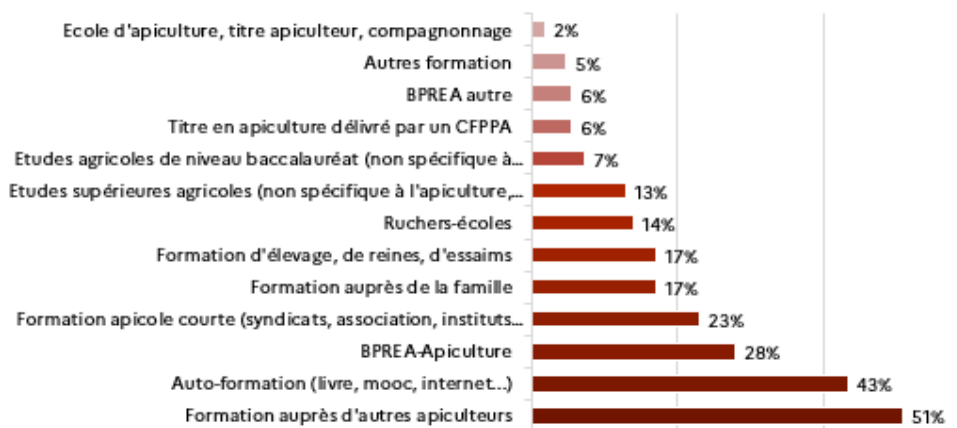
Plus de la moitié des apiculteurs de plus de 50 ruches se sont formés auprès d'un autre apiculteur (50,6 %) ou auprès de la famille (16,9 %). Ils sont également nombreux à être passés par de l'auto-formation (43,1 %).

Le diplôme apicole le plus répandu est le BPREA, avec 27,8 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ayant un BPREA-Apiculture.

25,5 % possèdent également d'autres diplômes agricoles, non spécifiques à l'apiculture (BTSA, Bac Professionnel agricole, autres BPREA, etc.).

Les apiculteurs sollicitent également des formations courtes, auprès de syndicats, associations, ruchers-écoles, etc.

Formation des apiculteurs de plus de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

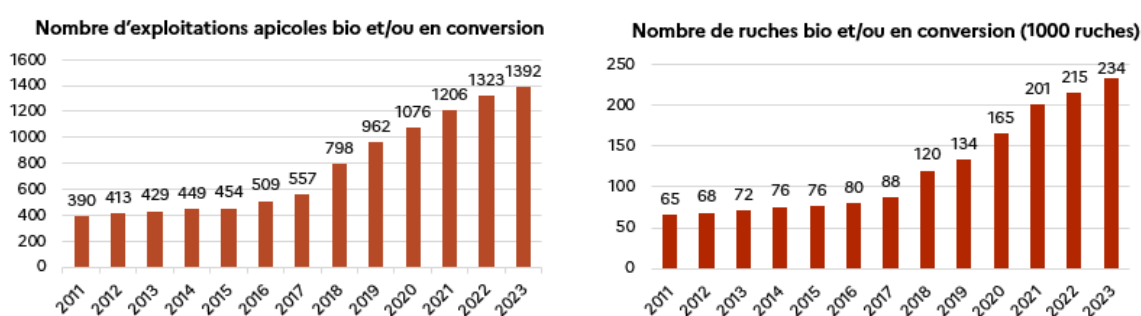
4. LA PRODUCTION DE MIEL BIOLOGIQUE EN 2023

4.1. Caractéristiques des exploitations apicoles en agriculture biologique

Le nombre d'exploitations bio continue à progresser en 2023. Après une forte hausse des conversions au cours de la dernière décennie, la tendance est à la stabilisation. Les difficultés observées sur le marché du bio semblent impacter la dynamique des conversions. Ainsi, les exploitations bio ont progressé de 9,7 % entre 2021 et 2022, tandis qu'elles progressent de 5,2 % entre 2022 et 2023. On estime à 1 392 le nombre d'exploitations bio et/ou en conversion.

Le nombre de ruche continue à augmenter mais la progression ralentit pour atteindre environ 234 000 ruches bio ou en conversion en 2023.

Évolution des exploitations apicoles biologiques⁸



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Poids des exploitations bio et/ou en conversion (% d'apiculteurs)

+ de 50 ruches	2019	2020	2021	2022	2023
% d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion	19,8 %	20,4 %	20,8 %	19,3 %	18,6 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

4.2. La production biologique en France

La production de miel bio est en légère baisse en 2023 et s'établit à près de 4 500 tonnes. Le nombre de ruches progresse, ainsi que le rendement par ruche mais le taux de mise en production est plus faible que l'an dernier.

Les rendements sont légèrement supérieurs à ceux obtenus en conventionnel (24 kg / ruche en production). Cela s'explique par la part d'apiculteurs professionnels plus importante au sein des exploitations converties en bio. Le rendement bio est proche de celui des exploitations de plus de 50 ruches (25,3 kg / ruche).

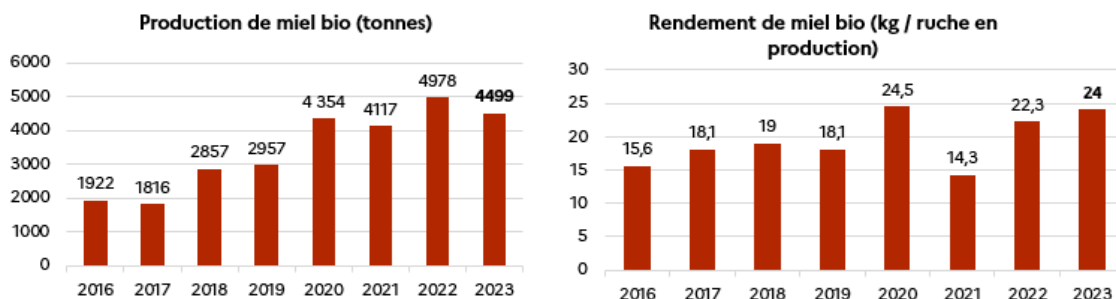
La production bio représente 15,1 % des volumes de miel produit à l'échelle nationale.

En 2023, la filière apicole comptait environ 1 400 exploitations converties (ou en conversion). Après une forte hausse des conversions observée sur la dernière décennie, les conversions sont moins nombreuses, les problématiques observées sur le marché du bio semblent impacter la dynamique de la filière. Le nombre de ruches continue à augmenter pour atteindre environ 234 000 ruches bio et en conversion en 2023. Dans l'ensemble, les

⁸ Source : Agence Bio

difficultés de vente du miel biologique (déclassements, vente au prix du conventionnel) sont moins propices au développement de l'apiculture biologique.

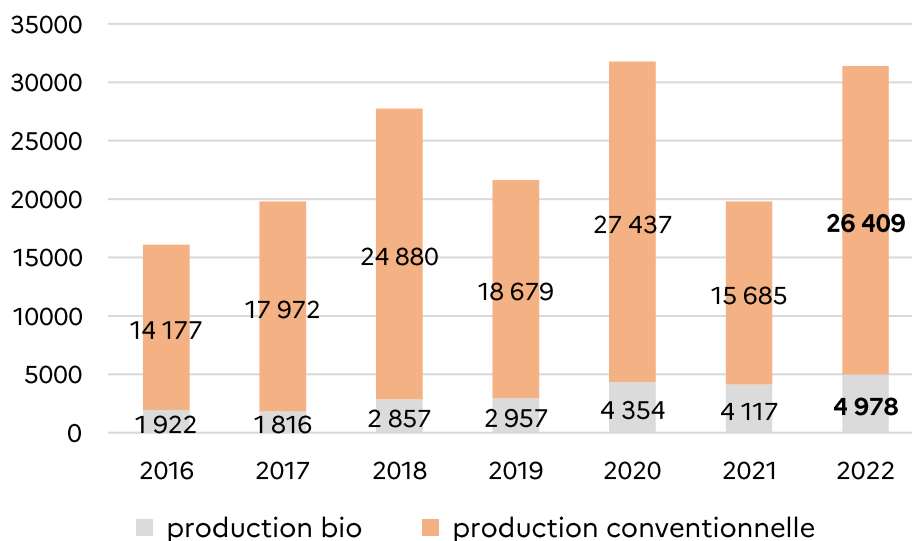
Évolution de la production et du rendement de miel bio



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

15,1 % du miel produit en 2023 est produit de manière biologique, il était de 15,9 % en 2022.

Évolution de la part de miel bio dans la production (en tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les apiculteurs de moins de 50 ruches sont seulement 0,6 % à produire du miel bio. La conversion à l'agriculture biologique nécessite une certification qui génère des frais fixes, et peu d'apiculteurs amateurs font la démarche.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à se certifier (entre 13,3 % et 29,4 %).

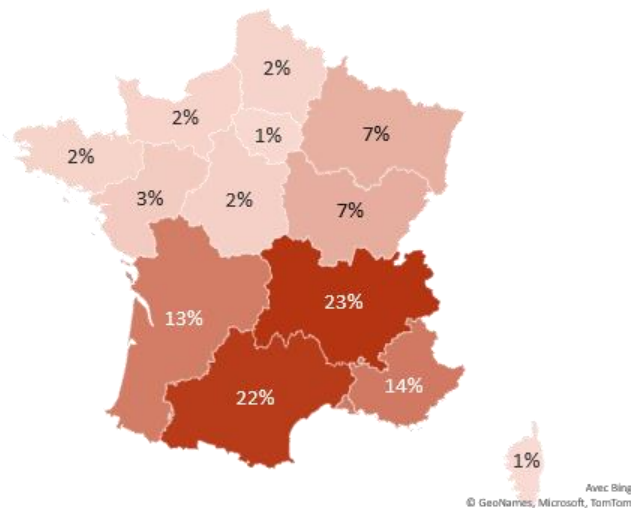
Part des apiculteurs produisant du miel bio

Nombre de ruches	% d'apiculteurs en Bio
< 50 ruches	0,6 %
Entre 50 et 149 ruches	13,3 %
Entre 150 et 199 ruches	15,3 %
Entre 200 et 399 ruches	29,4 %
Plus de 400 ruches	20,8 %
Total	2,2 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les régions du Sud concentrent une plus grande part des ruches bio en 2023 (23,0 % en AURA, 22,0 % en Occitanie, 14,0 % en PACA, 13,0 % en Nouvelle Aquitaine). Les DOM concentrent 0,8 % des ruches bio, principalement à la Réunion.

Répartition des ruches bio en 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

5. LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2023

5.1. Caractéristiques des exploitations

On estime qu'il y a environ 250 producteurs de gelée royale en France. 56,7 % sont adhérents au GPGR⁹.

Les producteurs de gelée royale sont à 85,4 % des apiculteurs à temps complet et 14,6 % des apiculteurs à temps partiel.

On compte proportionnellement davantage de femmes parmi les producteurs de gelée royale (40,9 %) que sur l'ensemble des apiculteurs.

Les producteurs de gelée royale sont plus jeunes que la moyenne des apiculteurs, la moyenne s'établit à 44 ans pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, mais la différence est peu significative.

Profils des apiculteurs produisant de la gelée royale

Ensemble des apiculteurs produisant de la gelée royale	
Femmes	41,0%
Hommes	59,0%
Age moyen	44 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La part d'apiculteurs producteurs de gelée royale augmente avec la taille d'exploitation. Ils sont 0,1 % pour les moins de 50 ruches contre 6,0 % pour les plus de 400 ruches.

Part d'apiculteurs produisant de la gelée royale

% d'apiculteurs produisant de la gelée royale	
< 50 ruches	0,1 %
Entre 50 et 149 ruches	2,4 %
Entre 150 et 199 ruches	3,4 %
Entre 200 et 399 ruches	5,0 %
Plus de 400 ruches	6,0 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

5.2. La production de gelée royale

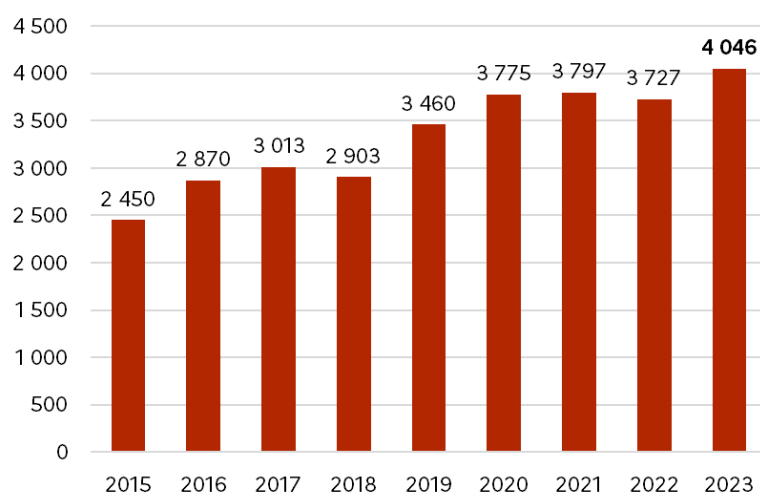
La production de gelée royale a progressé par rapport aux années précédentes et atteint un peu plus de 4 tonnes, dont 2 859 kg produits par les adhérents du GPGR, soit 70,6 % de la production française.

Le rendement en gelée royale atteint 752 g / ruche en production en 2023, soit 790 g / ruche pour les adhérents du GPGR, et 674 g / ruche pour les non adhérents. On estime le nombre de ruches en production à 5 380 ruches pour la gelée royale en 2023.

La production moyenne par producteur est de 16 kg de gelée royale.

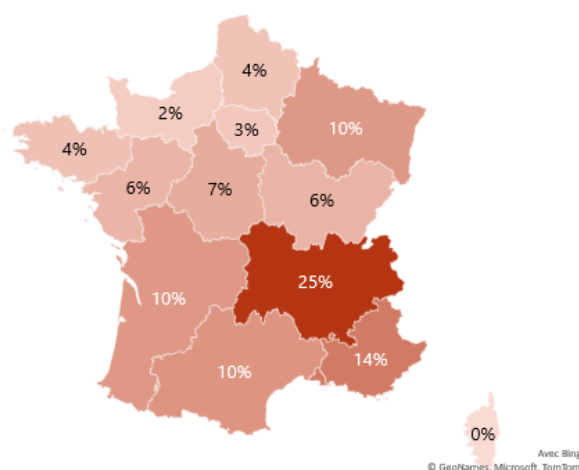
⁹ GPGR : Groupement des Producteurs de Gelée Royale

Évolution de la production estimée de gelée royale de 2015 à 2023 (en kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Répartition du nombre de ruches dédiées à la production de gelée royale

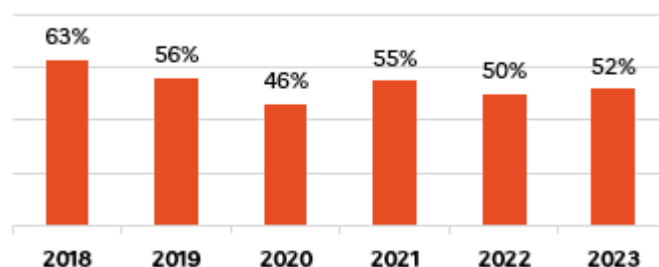


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

5.3. Le conditionnement de la gelée royale

La part de gelée royale conditionnée par l'apiculteur est de 51,7 % en 2023. Les producteurs de gelée royale sont en général spécialisés dans cette production, l'activité représente 48,0 % du chiffre d'affaires des producteurs en 2023 selon le GPGR. Environ ¼ sont très spécialisés (plus de 80,0 % du CA en gelée royale).

Part de la gelée royale conditionnée (volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

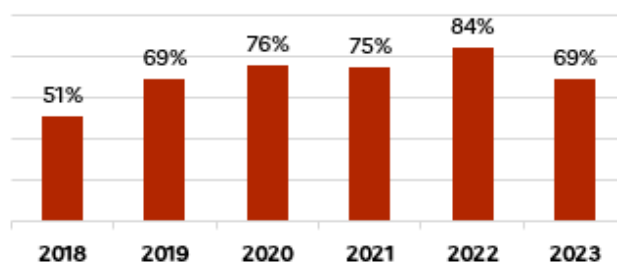
5.4. La gelée royale bio

68,8 % de la gelée royale produite en 2023 est biologique, en baisse par rapport aux années passées.

La filière biologique est impactée par les pertes hivernales, qui semblent plus élevées en bio qu'en conventionnel (40,0 % en bio et 29,0 % en conventionnel d'après le GPGR). La gelée royale rencontre des difficultés commerciales depuis la crise sanitaire du COVID-19, les producteurs pointant un manque de débouchés.

Les tendances baissières observées sur le bio semblent moins impacter la gelée royale que le miel.

Part de gelée royale biologique par rapport à la production totale



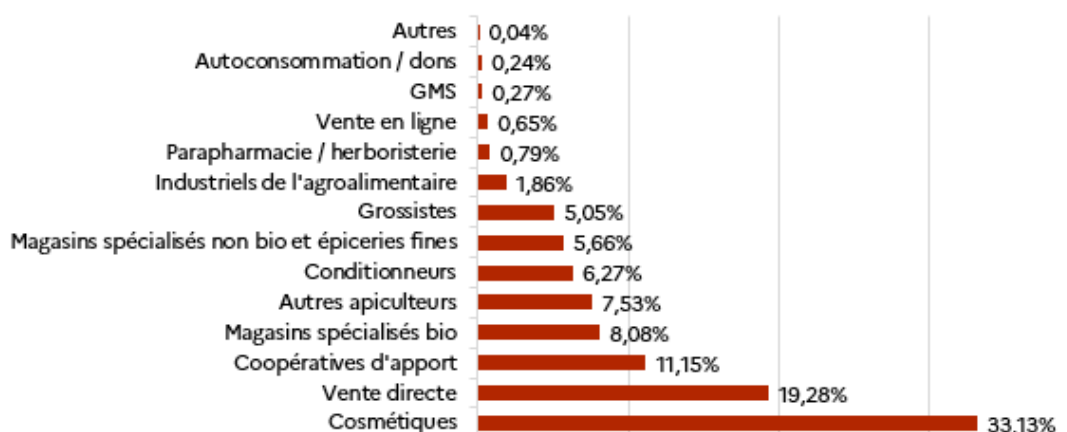
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les cosmétiques sont le débouché principal de la gelée royale, avec 33,1 % des volumes vendus par ce biais.

Une part importante de la gelée royale est également commercialisée en vente directe (19,3 %).

Les coopératives d'apport (11,2 %), conditionneurs (6,3 %) et grossistes (5,0 %) permettent d'écouler un peu plus d'un quart de la production. D'autres apiculteurs (7,5 %) achètent aussi une partie de la gelée royale notamment pour l'utiliser dans des produits transformés.

Débouchés de la gelée royale (% du volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les stocks de gelée royale en 2023 sont d'environ 1 100 tonnes soit 27,2 % de la production nationale.

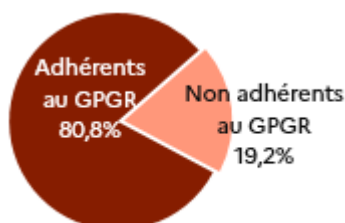
80,8 % des stocks de gelée royale sont détenus par des adhérents du GPGR.

Stocks de gelée royale au 31/12/2023

	Stock 2023 (kg)
Stock / ruche en production	0,20
Stock national	1 099
Stock / production 2023	27 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Stocks de gelée royale au 31/12/2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

6. LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHES COMMERCIALISÉS

6.1. Poids du chiffre d'affaires des autres produits de la ruche

Les autres produits de la ruche assurent un complément de revenu, parfois conséquent pour les apiculteurs, qui vient s'ajouter aux ventes de miel. Parmi les produits analysés figurent : la cire, le pollen, la propolis, les produits transformés à base de miel ou de gelée royale et les activités de pollinisation ou d'élevage de reines et d'essaims.

Globalement, les activités de diversification représentent environ 3,8 % du chiffre d'affaires des apiculteurs de moins de 50 ruches et 10,9 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.

La vente de produits transformés à base de miel constitue la principale activité de diversification des apiculteurs de moins de 50 ruches (1,9 % du chiffre d'affaires total) et des apiculteurs de plus de 50 ruches (3,5 % du chiffre d'affaires).

L'activité d'élevage est la 2^e source de revenus de diversification pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (3,1 %). Le pollen et la propolis génèrent des compléments de chiffres d'affaires respectifs de 1,5 % et 0,9 %.

Part du chiffre d'affaires des activités de diversification en 2023

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	% du Chiffre d'affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d'affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,22 %	0,23 %
Pollen	0,44 %	1,46 %
Propolis	0,62 %	0,89 %
Produits transformés utilisant du miel	1,89 %	3,52 %
Produits transformés utilisant de la gelée royale	0,00 %	0,51 %
Activité de pollinisation	0,07 %	1,29 %
Activité d'élevage (apicole)	0,59 %	3,08 %
Total autres activités en % du chiffre d'affaires	3,84 %	10,97 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

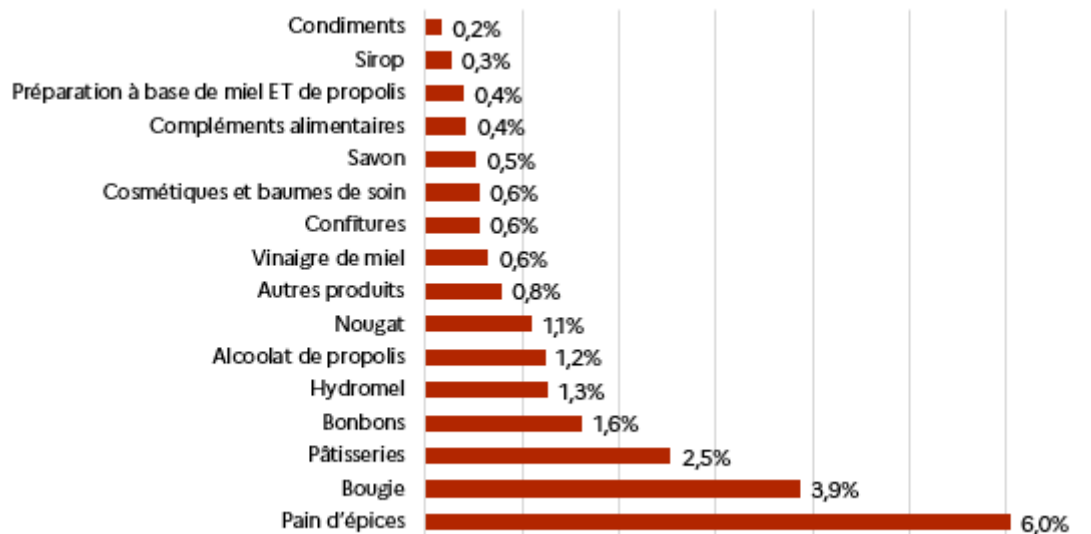
6.2. Les produits transformés à base de produits de la ruche

Le pain d'épices est le produit transformé le plus répandu ainsi 6,0 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 26,3 % des apiculteurs de plus de 50 ruches en fabriquent.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent également des bougies (3,9 %) et d'autres pâtisseries (2,5 %), ou des bonbons (1,6 %). Les autres produits sont moins fréquents.

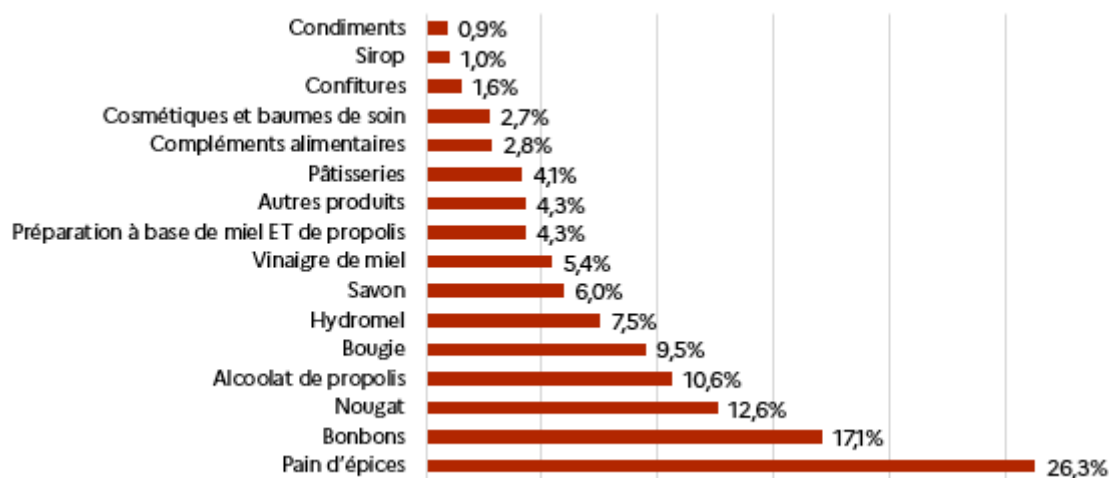
Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à produire d'autres produits transformés notamment des sucreries à base de miel comme les bonbons (17,1%) ou le nougat (12,6%), mais aussi des produits à base de propolis (alcoolat 10,6 %, mélanges miel/propolis 4,3 %), et des produits d'hygiène ou de soin (savon 6,0 %, cosmétiques 2,8 %).

Part des apiculteurs de moins de 50 ruches produisant des produits transformés (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Part des apiculteurs de plus de 50 ruches produisant des produits transformés (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

7. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DE REINES, D'ESSAIMS ET LA POLLINISATION EN 2023

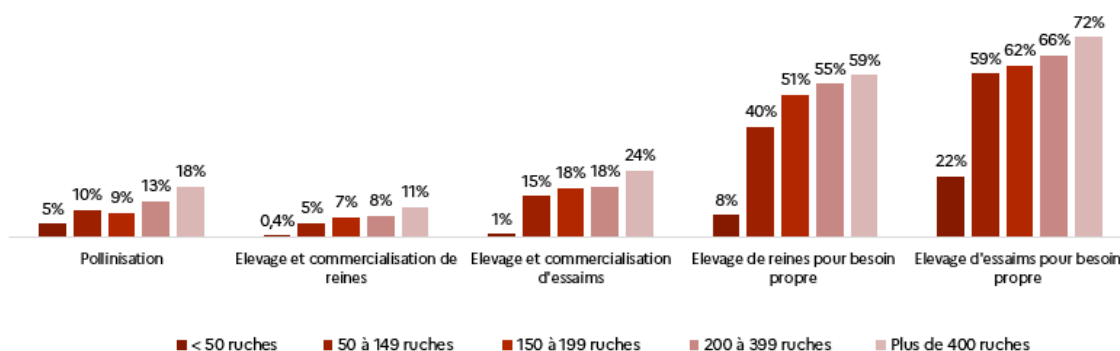
De nombreux apiculteurs réalisent eux-mêmes une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but de compenser les pertes de colonies, essentiellement après l'hivernage. Certains d'entre eux commercialisent ensuite les surplus de cette activité.

Les apiculteurs professionnels sont une majorité à élever des essaims et des reines pour renouveler au moins en partie leur cheptel (de 40,0 % à 72,0 %). Cela permet de contrôler la génétique de cheptel, et de limiter l'introduction de bioagresseurs par l'achat d'essaims. Une partie des apiculteurs commercialisent des essaims (17,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches), ou des reines (7,0 %). Ils sont très peu nombreux à exercer cette activité parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches (0,4 % à 1,0 %).

En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,31 essaim / ruche en production et 0,39 reine / ruche en production.

Les prestations de pollinisation concernent seulement 5,0 % des apiculteurs de moins de 50 ruches, mais 12,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.

Part des apiculteurs exerçant une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La part d'apiculteurs réalisant des prestations de pollinisation augmente avec la taille d'exploitation.

Environ 4,7 % des apiculteurs de moins de 50 ruches pratiquent la pollinisation contre 18,1 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.

Part d'apiculteurs effectuant de la pollinisation

% d'apiculteurs effectuant de la pollinisation	
< 50 ruches	4,7 %
Entre 50 et 149 ruches	9,7 %
Entre 150 et 199 ruches	8,7 %
Entre 200 et 399 ruches	13,0 %
Plus de 400 ruches	18,1 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La proportion de femmes faisant de la pollinisation est inférieure à la moyenne nationale des apicultrices.

15,8 % des apiculteurs pratiquant la pollinisation sont des femmes.

Les apiculteurs effectuant de la pollinisation ont en moyenne 52 ans.

Profils des apiculteurs effectuant de la pollinisation

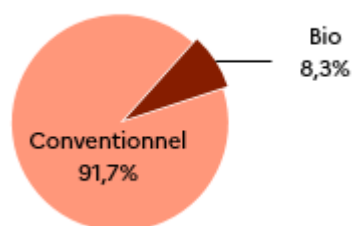
Ensemble des apiculteurs effectuant de la pollinisation	
Femmes	15,8 %
Hommes	84,2 %
Age moyen	52 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologique sont assez peu nombreux parmi les exploitations qui réalisent des prestations de pollinisation (8,3 %).

La pollinisation est fréquemment effectuée au sein de parcelles semencières ou de vergers généralement conduits de manière conventionnelle.

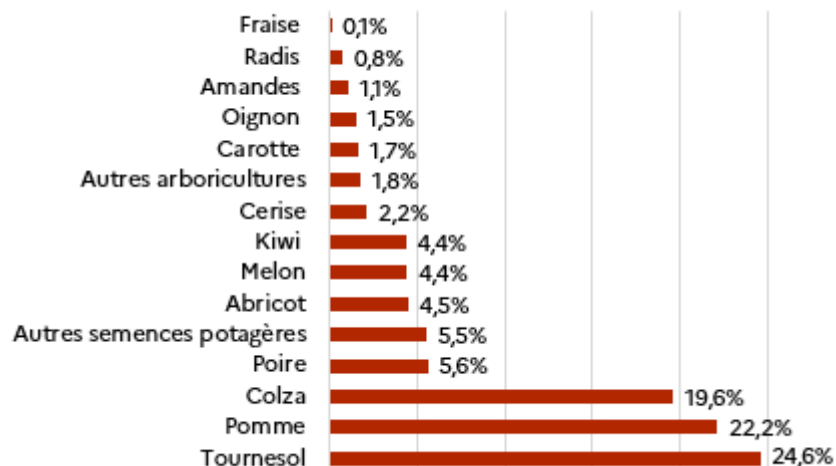
Part des apiculteurs bio effectuant de la pollinisation (%)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Comme l'année passée, les principales cultures pollinisées sont les grandes cultures (tournesol et colza) et les vergers (pommiers, poiriers, abricotiers). La pollinisation des semences potagères intervient à moindre mesure, notamment pour la carotte, le radis, ou l'oignon.

Part des cultures pollinisées en 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La majorité des apiculteurs pollinisateurs n'ont pas de contrat (77,5 %). Cette tendance est accentuée chez les moins de 50 ruches dont seuls 19,1 % ont un contrat contre 57,3 % pour les plus de 50 ruches.

Part des contrats de pollinisation

	Part d'apiculteurs pollinisant avec contrat	Part d'apiculteurs pollinisant sans contrat
< 50 ruches	19 %	81 %
> 50 ruches	57 %	43 %
Total	22 %	78 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

8. LA PRODUCTION DE POLLEN EN 2023

8.1. Caractéristiques des exploitations de pollen et production

La part d'apiculteurs producteurs de pollen augmente avec la taille d'exploitations, 0,9 % des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent du pollen, contre 22,6 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.

Au total, environ 2,3 % des apiculteurs français produisent du pollen, soit environ 1 430 exploitants.

La proportion de femmes (22,2 %) produisant du pollen est plus importante que sur l'ensemble des producteurs.

Les apiculteurs produisant du pollen et de la propolis, ou faisant de la pollinisation et de l'élevage ont des âges similaires à l'ensemble des apiculteurs.

La part de producteurs de pollen biologique est variable selon la taille d'exploitations. Elle est la plus importante au sein des exploitations de 150 à 399 ruches.

À l'échelle nationale, 28,4 % des producteurs de pollen sont bio.

La production de pollen est estimée à 80 tonnes en 2023, dont 96,0 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

La production moyenne de pollen par apiculteur est de 55 kg.

Part d'apiculteurs produisant du pollen

	% d'apiculteurs produisant du pollen
< 50 ruches	0,9 %
Entre 50 et 149 ruches	11,8 %
Entre 150 et 199 ruches	13,7 %
Entre 200 et 399 ruches	22,5 %
Plus de 400 ruches	22,6 %

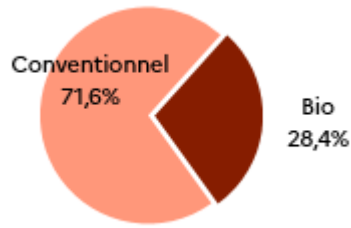
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Profil des apiculteurs produisant du pollen

	Ensemble des apiculteurs produisant du pollen
Femmes	22,2 %
Hommes	77,8 %
Age moyen	47 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Part des apiculteurs produisant du pollen biologique (%)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

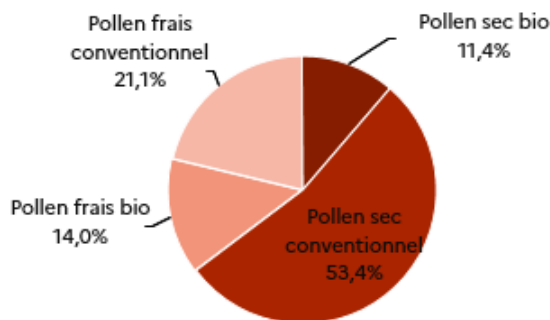
Le pollen joue un rôle important dans le développement des colonies, il intervient comme l'une des principales sources de nourriture des larves d'abeilles.

Il est récupéré à l'aide d'un peigne à pollen, placé à l'entrée des ruches et est récolté une à plusieurs fois par semaine sous forme fraîche. Il est ensuite commercialisé frais (35,1 %) ou sec (64,8 %). La forme sèche est historiquement plus développée pour sa facilité de conservation. La forme fraîche doit être conservée au frigo ou au congélateur. Le pollen frais semble se développer ces dernières années, notamment grâce à ses meilleures propriétés nutritives.

La production de pollen est estimée à 80 tonnes en 2023, dont 96,0 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

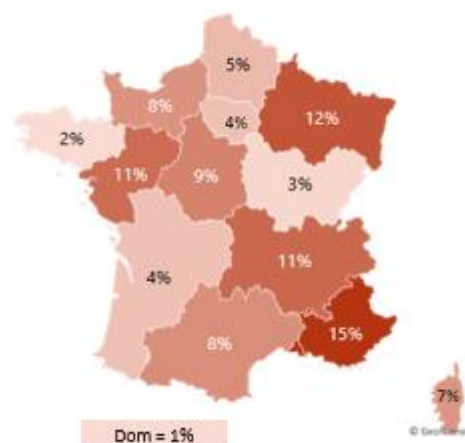
La production moyenne de pollen par apiculteur qui en produit est de 55 kg.

Production de pollen (en %)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Répartition de la production de pollen



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

8.2. Les débouchés du pollen

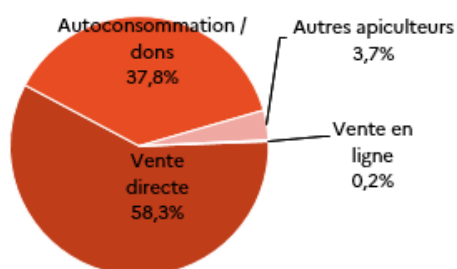
La vente directe est le débouché principal pour le pollen (58,3 % pour les apiculteurs de moins de 50 ruches et 75,6 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, l'autoconsommation / les dons constituent une importante part des débouchés (37,8 %), comme pour le miel, le reste est vendu à d'autres apiculteurs (3,7 %) ou en ligne (0,2 %).

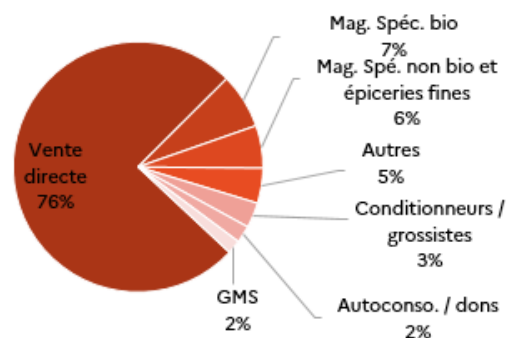
Les apiculteurs de plus de 50 ruches vendent également une partie de leur production à des grossistes (2,6 %) et à des magasins spécialisés et épicerie fines, bio ou non (12,6 %).

Les débouchés du pollen

Débouchés du pollen - Moins de 50 ruches



Débouchés du pollen - Plus de 50 ruches



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

9. LA PRODUCTION DE PROPOLIS

9.1. Caractéristiques des exploitations de propolis et production

La part d'apiculteurs de moins de 50 ruches produisant de la propolis est faible (0,8 %), elle est plus élevée pour les autres catégories, (entre 9 et 12 %). En 2023, environ 1,6 % des apiculteurs produisent de la propolis soit environ 1 030 exploitants.

Part d'apiculteurs produisant de la propolis

% d'apiculteurs produisant de la propolis	
< 50 ruches	0,8 %
Entre 50 et 149 ruches	9,0 %
Entre 150 et 199 ruches	11,5 %
Entre 200 et 399 ruches	10,6 %
Plus de 400 ruches	10,1 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La part de femmes produisant de la propolis est d'environ 29,1 %, soit plus que la part d'apicultrices au niveau national.

L'âge moyen des producteurs de propolis est de 50 ans, un âge moyen similaire aux apiculteurs français.

Profils des apiculteurs produisant de la propolis

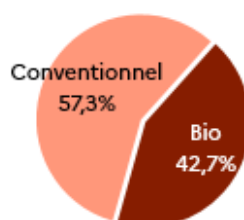
Ensemble des apiculteurs produisant de la propolis	
Femmes	29,1 %
Hommes	70,9 %
Age moyen	50 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

La propolis biologique est principalement produite au sein des exploitations de plus de 150 ruches.

Au total 42,7 % des producteurs de propolis sont convertis à l'agriculture biologique (ou en conversion).

Part des apiculteurs produisant de la propolis biologique (%)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

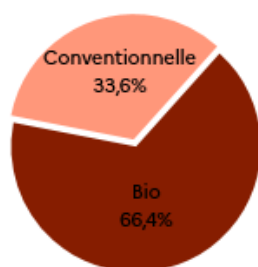
La production de propolis est estimée à environ 4,2 tonnes en 2023, valeur stable par rapport à l'année passée.

La majorité des volumes sont produits dans des exploitations bio. La propolis bio représenterait ainsi 66,4 % des volumes produits en France.

La production moyenne de propolis est de 4 kg par apiculteur producteur de propolis.

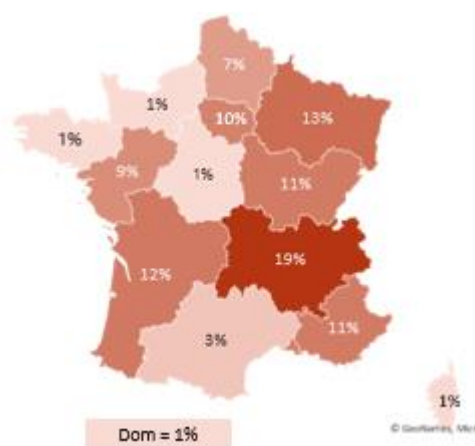
La répartition des volumes de production par zone géographique est à prendre avec précaution, l'échantillon de répondants étant assez disparate. Il se peut que quelques gros producteurs de propolis viennent biaiser la répartition.

Caractéristiques de la production de propolis (Estimation 4 254 kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Répartition de la production de propolis



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

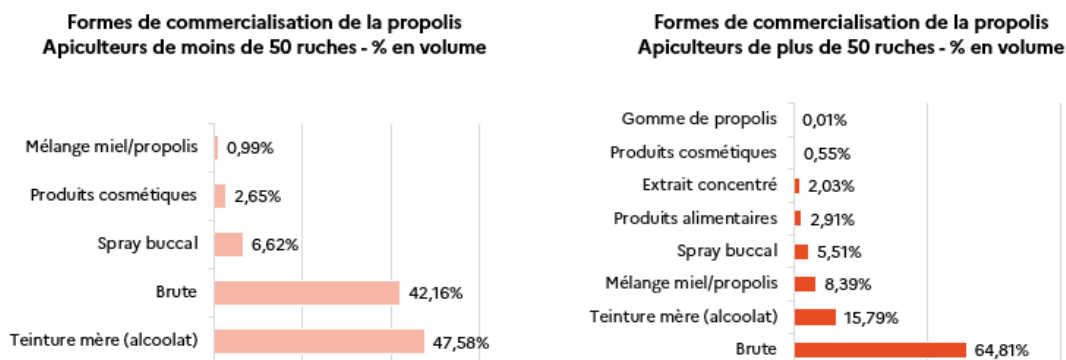
9.2. Les débouchés de la propolis

La propolis est essentiellement commercialisée sous forme de propolis brute ou de teinture mère (90 % des formes de commercialisation des apiculteurs de moins de 50 ruches et 80 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).

Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent aussi des sprays buccaux et des produits cosmétiques.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches produisent également des sprays buccaux, mais aussi des produits alimentaires, dont des mélanges avec du miel (8,39 %), ainsi que des extraits concentrés et des produits cosmétiques.

Forme de commercialisation – Propolis



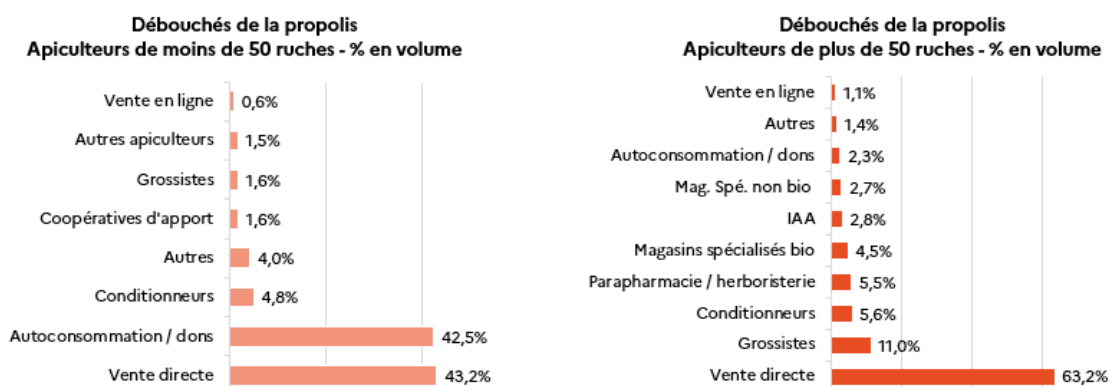
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les débouchés sont variables selon la catégorie de taille d'exploitation.

Les débouchés principaux des apiculteurs de moins de 50 ruches sont la vente directe (43,2 %) et l'autoconsommation et les dons (42,5 %). Une plus petite partie de la propolis est vendue à des conditionneurs (4,8 %), des coopératives (1,6 %), des grossistes (1,6 %), ou d'autres apiculteurs (1,5 %).

Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, la vente directe représente la grande majorité des débouchés (63,2 %). Les grossistes (11,0 %) et conditionneurs (5,6 %) sont également des débouchés non négligeables. L'herboristerie / la parapharmacie draine également 5,5 % des volumes produits.

Débouchés – Propolis



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

10. FOCUS SUR LES BIOAGRESSEURS DE LA RUCHE

10.1. Les différents bioagresseurs et leur pression :

Objectifs : identifier les différents bioagresseurs, caractériser les pressions et les moyens de lutte, analyser le ressenti des apiculteurs.

Méthode :

- Questionnaire quantitatif auprès de l'ensemble des apiculteurs : 3 272 réponses obtenus sur ce sujet.
- 24 entretiens qualitatifs complémentaires auprès d'apiculteurs ;
- Entretiens avec les OP ou organismes techniques

Le varroa est le bioagresseur dont la pression est la plus forte à l'échelle du territoire français. 87,0 % des apiculteurs et 96,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches indiquent que le varroa a été impactant sur leur exploitation.

Le frelon asiatique est le second bioagresseur. 85,0 % des apiculteurs l'ont mentionné comme étant présent sur leur exploitation.

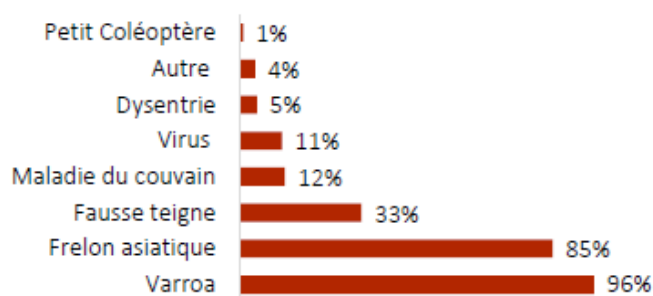
La fausse teigne est mentionnée surtout en Corse et dans les DOM mais n'est qualifiée de bioagresseur le plus impactant que dans 2,0 % des cas.

Les virus (4,9 %), maladies du couvain (4,5 %) et dysenterie (1,9 %) sont moins mentionnés et sont le bioagresseur principal pour moins de 1 % des apiculteurs. La pression est plus forte chez les apiculteurs professionnels capables d'identifier un cas de maladie du couvain ou de virus (néanmoins ils sont rarement en capacité de différencier les diverses maladies).

Le petit coléoptère de la ruche est uniquement mentionné par 26,0 % des apiculteurs réunionnais (0,3 % des apiculteurs français).

D'autres bioagresseurs sont mentionnés par 4,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches tels que les fourmis, le frelon européen, les blaireaux, les souris, etc.

Pression des bioagresseurs pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (% d'apiculteurs ayant indiqué une pression)

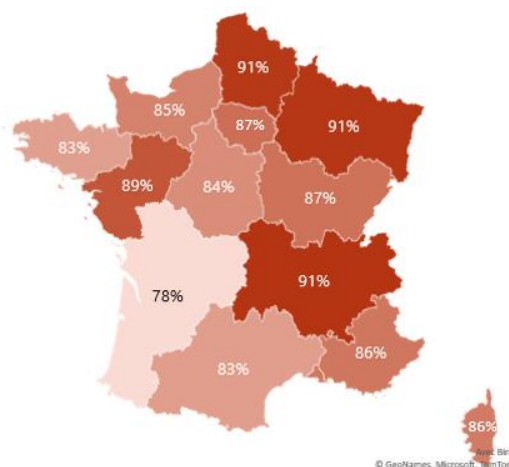


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

10.1.1. Varroa¹⁰:

Pression varroa par région (Moyenne nationale : 87 %)

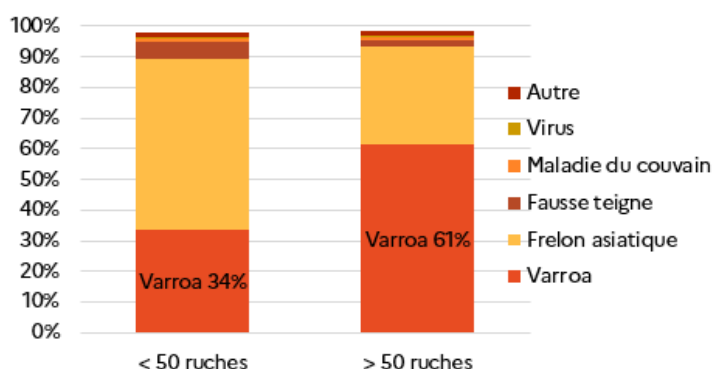
(% d'apiculteurs mentionnant le varroa comme impactant sur leur exploitation)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Principal bioagresseur

(% d'apiculteurs mentionnant le bioagresseur comme le plus impactant sur leur exploitation)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Le varroa est présent sur l'ensemble du territoire français depuis 1982, y compris dans les DOM (pression de 90 %).

La pression est légèrement plus forte dans l'Est et le Nord, notamment Hauts-de-France, Grand-Est et AURA (91 %) que dans l'Ouest / Sud-Ouest (la pression est la plus faible en Nouvelle-Aquitaine : 78 %).

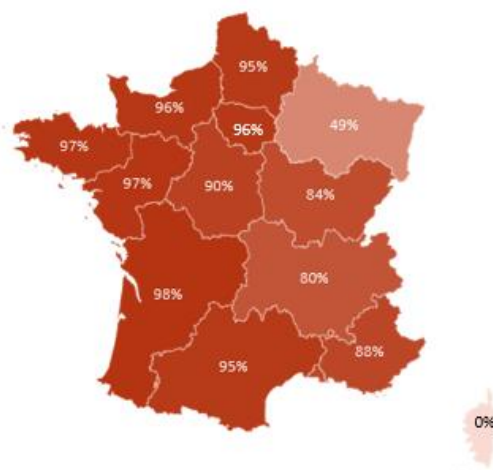
Le varroa est considéré comme le principal bioagresseur par les apiculteurs de plus de 50 ruches (61 % des exploitations). Et le second bioagresseur pour les apiculteurs de moins de 50 ruches (34 %).

¹⁰ Espèce d'acariens parasites de l'abeille adultes ainsi que des larves et des nymphes. Parasite provoquant des pertes économiques importantes en apiculture et une des causes de la diminution du nombre d'abeilles.

10.1.2. Frelon asiatique

Pression frelon asiatique par région (Moyenne nationale : 83 %)

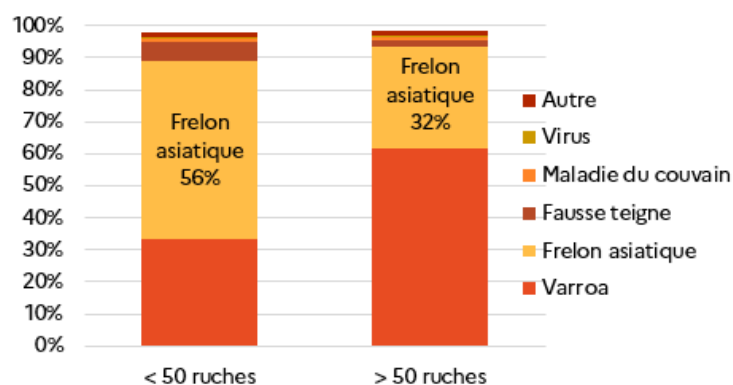
(% d'apiculteurs mentionnant le frelon asiatique comme impactant sur leur exploitation)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Principal bioagresseur

(% d'apiculteurs mentionnant le bioagresseur comme le plus impactant sur leur exploitation)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Le frelon asiatique est présent dans toute la France, excepté en Corse et dans les DOM (1^{ère} apparition en Nouvelle-Aquitaine en 2004).

Pression importante en 2023, notamment en Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, régions jusqu'ici moins impactées. La pression en Grand-Est a été nettement inférieure à celle des autres régions.

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, le frelon asiatique est le bioagresseur principal dans 56 % des cas.

Il est le second bioagresseur, derrière le varroa, pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (32 %), car les plus gros ruchers sont moins sensibles au frelon asiatique.

10.2. Les pertes liées aux bioagresseurs

La mortalité liée aux bioagresseurs diminue avec la taille de l'exploitation (23,0 % chez les moins de 50 ruches, contre 14,0 % chez les plus de 400 ruches).

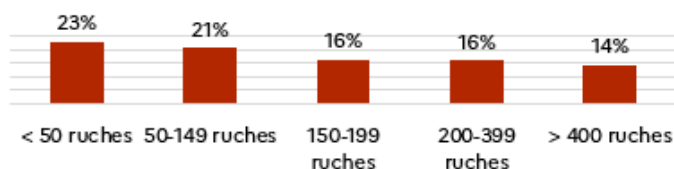
Plusieurs facteurs induisent de la mortalité et des pertes hivernales : varroa, manque de ressources alimentaires, conditions météorologiques difficiles, etc.

Les pertes liées aux bioagresseurs sont essentiellement dues aux actions combinées du varroa et du frelon asiatique.

La mortalité due aux bioagresseurs est plus élevée dans le quart Sud-Est du territoire métropolitain (AURA, Occitanie, PACA), que dans le quart Nord-Est. Les pertes relativement faibles en Corse (8,0 %) et dans les DOM (11,0 %) s'expliquent en partie par l'absence du frelon asiatique.

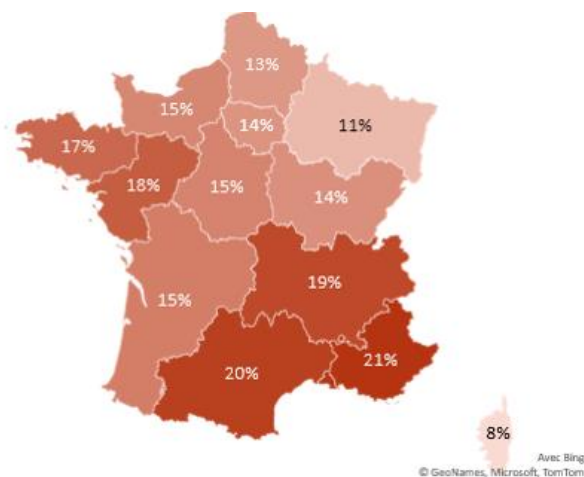
Les taux de pertes sont très variables (0 % à 100 %), bien que 62,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches aient signalé des pertes inférieures à 30 %/an.

Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par taille d'exploitation (%) (calculé par rapport au nombre de ruches en hivernage)



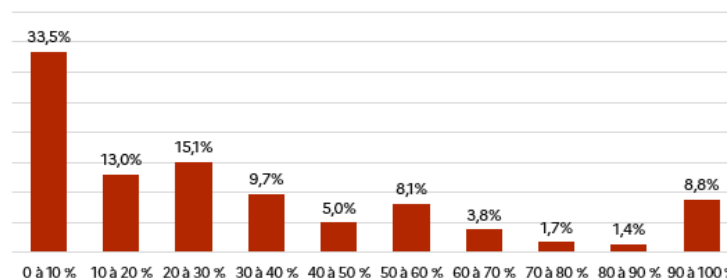
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par région 2023 - Moyenne nationale : 16 %



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Disparité des taux de pertes (apiculteurs de plus de 50 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

10.3. Les traitements vétérinaires

Les produits vétérinaires sont le moyen de lutte le plus répandu des apiculteurs de plus de 50 ruches. Ils sont en premier lieu utilisés contre le varroa. Les apiculteurs de plus de 50 ruches traitent plus fréquemment sur une campagne (2,1 fois contre 1,8 fois chez les moins de 50 ruches). Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches traitent en moyenne moins que les apiculteurs de plus de 50 ruches. Ils sont moins formés et sensibilisés aux problématiques que pose le varroa.

Différences de pratiques en matière de traitements

Nombre de ruches	% d'apiculteurs utilisant des produits vétérinaires	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
< 50 ruches	75 %	1,8	9,8
> 50 ruches	87 %	2,1	5,1

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Le coût des traitements par ruche est plus élevé pour les moins de 50 ruches notamment dû à une moins bonne gestion des quantités lorsqu'il s'agit de produits à appliquer, les produits vétérinaires sont moins chers s'ils sont achetés en grande quantité.

Il existe d'autres sources de variabilité des coûts : réutilisation des produits sous forme de languette, achat de produits non homologués (acide oxalique au lieu des traitements bénéficiant d'une AMM à base d'acide oxalique).

Concernant le temps de traitement, seulement quelques minutes par ruche de traitement sont nécessaires mais chronophage sur les plus gros ruchers ou en cas d'infestation.

Le développement de résistances et l'augmentation de la virulence du varroa ont conduit à l'augmentation du nombre de traitements (+ 20 % en 5 ans) et de leur alternance.

Des différences de rendements sont constatées. De 27,1 kg / ruche pour ceux qui font des traitements contre 21,4 kg / ruche pour ceux qui ne traitent pas.

Différences de traitements Bio/conventionnel – plus de 50 ruches

	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
Bio	2,6	3,73 € / ruche
Conventionnel	1,9	5,46 € / ruche

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologique traitent davantage avec des traitements Bio « flash » à l'acide oxalique qui n'agissent pas sur la durée contrairement à certains traitements conventionnels (Apivar®, Apistan®).

Les coûts des traitements en bio sont légèrement moins chers que ceux homologués en conventionnel mais demandent plus de temps.

10.4. Les autres moyens de lutte

Le piégeage (contre le frelon asiatique, plus marginalement le petit coléoptère des ruches) est employé par plus des ¾ des apiculteurs.

Différents types de pièges existes :

- Pièges homologués
- Embouts/grilles à visser ou placer sur le goulot des bouteilles,
- Pièges artisanaux à partir de bouteilles en plastique (peu sélectifs).

La sélectivité et l'efficacité des pièges reposent sur la taille des orifices d'entrée et de sortie et l'attractivité de l'appât : mélange bière, sirop de fruits rouges et vin, miel, candie, cire, appâts disponibles dans le commerce, etc.

Le prix est variable : de 5 € (embouts et grilles adaptables) à 100 € (pièges homologués).

L'installation et l'entretien sont assez peu chronophages, mais peuvent être source de pression importante pour les apiculteurs.

Les filets et les grilles anti-frelons : évite l'entrée des frelons dans les ruches et réduit le stress des colonies. Ce moyen de lutte est très utilisé.

Le coût est variable : de moins de 2 € (grilles anti-frelon) à 50 € (filets).

Les apiculteurs de moins de 50 ruches utilisent davantage ces moyens de lutte car ils sont plus impactés par le frelon. Ils sont limités par le nombre d'emplacements pour déplacer les colonies, contrairement aux professionnels. 28,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches déplacent leurs colonies pour lutter contre la pression des bioagresseurs.

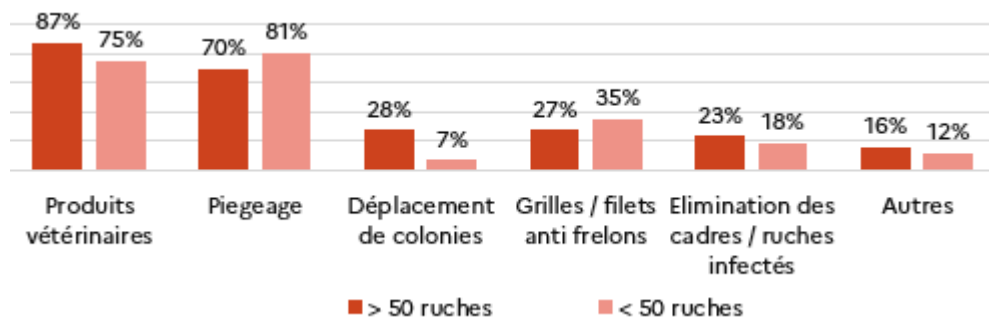
L'élimination des ruches ou des cadres est également possible lorsqu'une ruche est trop infestée par un bioagresseur (varroa, loque, fausse teigne, etc.).

Certaines pratiques sont plus répandues parmi les apiculteurs professionnels car elles nécessitent plus de technicité (soufrage des colonies, retrait de couvain mâle).

D'autres moyens de lutte contre le varroa (nettoyage plus fréquent des ruches, encagement des reines, comptage, division, sélection génétique, abeille VSH) ou le frelon asiatique (harpes électriques) sont également employés par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

D'autres pratiques sont répandues parmi les apiculteurs amateurs (chasse manuelle des frelons).

Pourcentage d'apiculteurs utilisant les différents moyens de lutte (% en nombre)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2023 – FranceAgriMer

11. BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2023¹¹

11.1. Objectif et méthodologie de l'étude

FranceAgriMer a disposé pendant de nombreuses années et jusqu'à 2020 d'un panel des ventes de miel en grande distribution (Grandes et Moyennes Surfaces hors Enseignes à Dominante Marque Propre).

Ce panel reconduit en 2021 a été actualisé et augmenté de nouveaux indicateurs. Ainsi ce panel est agrémenté de 2 circuits de distribution supplémentaires que sont la Proxi et les EDMP. Mais également des ventes de miel biologique.

Ces informations fiables sur les ventes de miel en France se basent sur un système de collecte de données établie à partir des « sorties de caisse ». Il permet d'estimer le poids des ventes de miel ainsi que ses évolutions.

Cette année, le bilan propose des données de consommation du miel en France provenant du panel consommateur de NielsenIq.

11.2. Profils des acheteurs de miel

Le nombre d'acheteurs est resté stable entre 2022 et 2023.

En 2023, 37,4 % des français ont acheté du miel et dérivés. Ils étaient 37,5 % à avoir acheté du miel et dérivés en 2022. En revanche, le nombre d'acheteurs est en recul par rapport à 2021 où il s'établissait à 38,6 %.

Ce sont principalement les foyers composés de 1 à 2 personnes qui achètent du miel.

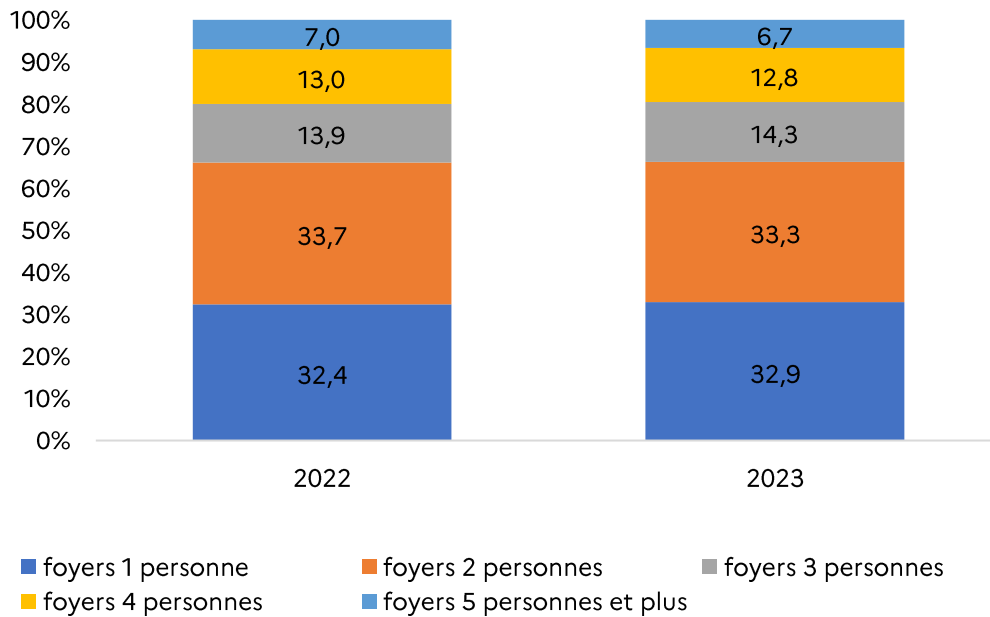
Ainsi dans le détail :

- 32,9 % des acheteurs sont dans un foyer composé d'une personne (32,4 % en 2022)
- 33,3 % des acheteurs sont dans un foyer de 2 personnes (33,7 % en 2022)
- 14,3 % des acheteurs sont dans un foyer de 3 personnes (13,9 % en 2022)
- 12,8 % des acheteurs sont dans un foyer de 4 personnes (13,0 % en 2022)
- 6,7 % des acheteurs sont dans un foyer de 5 personnes et plus (7,0 % en 2022)

Seuls les foyers de 1 personne et les foyers de 3 personnes ont recruté de nouveaux acheteurs.

¹¹ Source : Panel distributeur miel et gelée royale NielsenIq pour FranceAgriMer

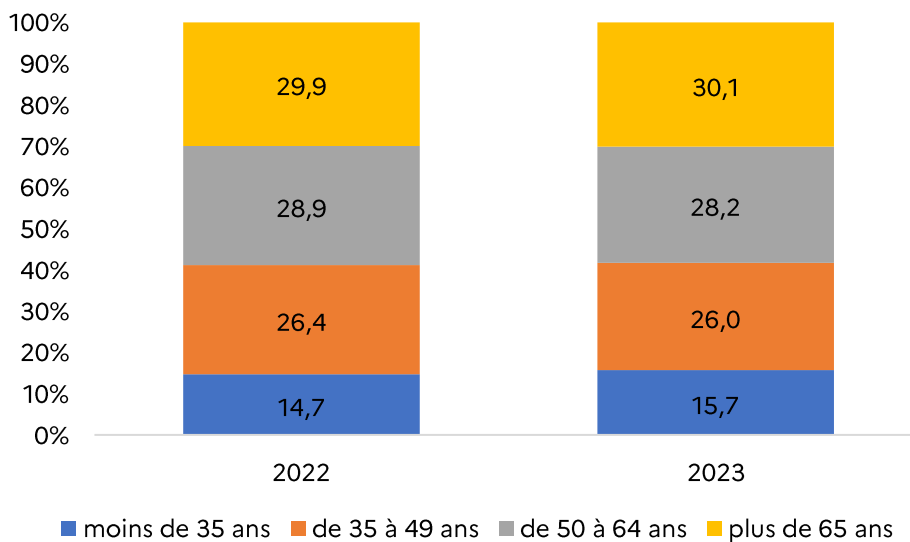
Composition des foyers acheteurs de miel (en %)



Source : Panel distributeur NielsenIq

Les personnes ayant plus de 65 ans sont les principaux acheteurs de miel, suivi des personnes ayant entre 50 et 64 ans et des personnes ayant entre 35 et 49 ans. Les personnes ayant moins de 35 ans sont ceux qui achètent le moins de miel. Ainsi en 2023, 30,1 % des acheteurs de miel avait plus de 65 ans, 28,2 % avait de 50 à 64 ans.

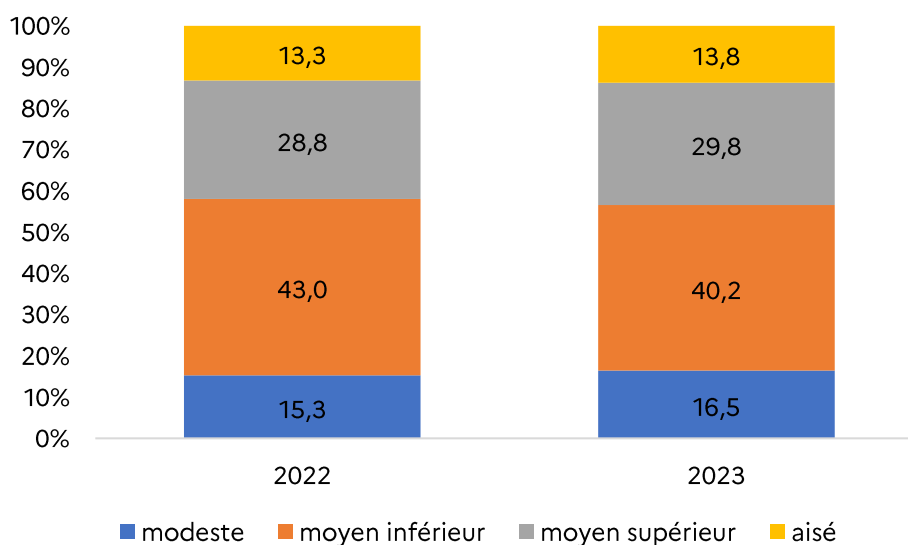
Âge des acheteurs de miel (en %)



Source : Panel distributeur NielsenIq

Parmi les catégories socio-professionnelles se sont les catégories sociales moyennes inférieures qui achètent le plus de miel en 2023. Ils représentent 40,2 % des acheteurs de miel, suivi de la catégorie « moyen supérieur » à 29,8 %.

Catégories socio-professionnelles des acheteurs de miel (en %)



Source : Panel distributeur NielsenIQ

Malgré un recul du taux de pénétration, les sommes dépensées par acheteur sont en croissance. En effet, les français ont dépensé 19,5 € en 2023 (19,0 € en 2022 et 18,6 % en 2021). La hausse des sommes dépensées est notamment liée aux effets de l'inflation.

Les français ont dépensé plus par occasion d'achat. La somme dépensée par occasion est de 6,1 € en 2023 (5,9 € en 2022 et 5,8 € en 2021).

Le nombre d'occasion par acheteur est stable à 3,2 en 2023 par rapport à 2022 et 2021.

Les quantités achetées par acheteur en kg sont en recul en 2023, elles s'établissent à 1,7 kg (1,8 kg en 2022 et 1,7 kg en 2021).

Les quantités achetées par occasion en kg sont stables à 0,5 kg en 2023, 2022 et 2021.

Le taux de réachat en pourcent est de 55,3 % en 2023 (55,0 % en 2022 et 55,1 % en 2021).

11.3. Poids des différents circuits de distribution dans les ventes de miel en France en 2023

En 2023, les ventes de miel pour les circuits HMSM+PROXI+EDMP¹² ont représenté 222,40 millions d'euros.

On observe une croissance de la valeur des miels et dérivés en HMSM+PROXI+EDMP depuis 2022, cette tendance se confirme en 2023 avec une hausse de 1,15 %.

En volume, les ventes sont estimées à 18 620 tonnes, elles sont en recul de 4,71 %.

Tout comme l'année précédente, les miels se sont bien valorisés en valeur et notamment liée aux effets de l'inflation qui perdure en 2023.

11.4. Les ventes de miel en valeur dominées par les hypermarchés

En **valeur**, les ventes de miel et de dérivés¹³ pour les circuits de distribution que sont les **hypermarchés et les supermarchés, les EDMP et la proximité** ont représenté 222,40 millions d'euros (+ 1,15 % vs 2022) dont 88,77 millions d'euros pour les **hypermarchés** (+ 1,68 %), 82,42 millions d'euros pour les **supermarchés** (- 1,57 %), 28,68 millions d'euros pour les EDMP (+ 7,13 %) et 22,53 millions d'euros pour les magasins de proximité (+ 2,11 %).

Le circuit des **hypermarchés** demeure le circuit le plus performant en 2023 suivi du circuit des **supermarchés**.

Les ventes de miel et de dérivés en valeur par circuit de distribution

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
dérivés	8,27	-9,34	4,49	-3,58	3,11	-14,15	1,30	-31,40	0,65	-20,39

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

11.4.1. Les ventes en hypermarchés restent dominantes en volume

En 2023, les ventes en volume pour les circuits de distribution **HMSM+PROXI+EDMP** ont représenté 18 620 tonnes, en baisse de 4,71 % par rapport à 2022.

Dans le détail, les ventes de miel ont représenté 18 291 tonnes et les ventes de dérivés sont estimées à 329 tonnes.

Le circuit des **hypermarchés** domine toujours les ventes en 2023 avec près de 7 362 tonnes dont 7 170 tonnes de miel et 192 tonnes de dérivés.

Les ventes de miel et dérivés se font à 39,54 % dans les hypermarchés.

En **supermarchés**, les ventes de miel et dérivés sont estimées à 6 305 tonnes (6 192 tonnes pour le miel et 114 tonnes pour les dérivés).

Dans le circuit des **EDMP**, les ventes de miel et dérivés sont estimées à 3 367 tonnes dont près de 3 366 tonnes de ventes de miel.

¹² HM+SM+PROXI+EDMP = hypermarché ; supermarché ; proximité ; enseigne à dominante marque propre

¹³ On entend par dérivés les produits suivants : miel et ginseng, miel et propolis, pollen, gelée royale pure, miel et gelée royale

Dans les magasins de **proximité**, les ventes de miel et dérivés sont estimées à 1 585 tonnes (1 563 tonnes pour le miel et 22 tonnes pour les dérivés).

Les ventes de miel et de dérivés en volume par circuit de distribution

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 305	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,90
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
dérivés	329	-16,02	192	-10,87	114	-21,14	0,5	-33,51	22	-27,69

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

11.5. Les ventes de miel dominant toujours le marché par rapport aux dérivés en valeur et en volume

Parmi les différentes catégories de produit vendu, ce sont **les miels** qui dominent toujours le marché par rapport aux **dérivés** en valeur et en volume.

18 291 tonnes de miel ont été vendues en 2023 en **HMSM+PROXI+EDMP**, en baisse de 4,47 % par rapport à 2022, pour une valeur totale de **214,14** millions d'euros (+ 1,60 % par rapport à 2022).

Les ventes de miel en valeur ont représenté 96,28 % des ventes total de la catégorie et 98,23 % en volume.

Les ventes de dérivés, en volume, sont estimées à 329 tonnes (- 16,02 %) et en valeur à 8,27 millions d'euros (- 9,34 %). Les ventes de dérivés ont représenté 3,72 % des ventes en valeur de la catégorie et 1,77 % des ventes en valeur.

Parmi les **dérivés**, ce sont les mélanges de **miel et de gelée royale** qui dominent toujours les ventes avec 226 tonnes vendues en 2023 (- 20,07 % par rapport à 2022) pour une valeur estimée à 5,61 millions d'euros (- 13,88 % par rapport à 2022). Les ventes se font essentiellement en hypermarché (119 tonnes pour une valeur de 2,70 millions d'euros, en recul de 16,30 % en volume et de 9,32 % en valeur vs 2022) et en supermarché (88 tonnes pour une valeur de 2,35 millions d'euros, en recul de 22,48% en volume et de 16,28 % en valeur vs 2022).

Le pollen est le 2^e produit le plus vendu de la catégorie en **HMSM+PROXI+EDMP**.

Les ventes de pollen représentent 48 tonnes pour 1,39 millions d'euros.

Les ventes sont en hausse en volume (+ 1,58 %) et en valeur (+ 13,1 %).

Le mélange **miel et propolis** se place en 3^e place avec 13,8 tonnes pour une valeur de 308 K € en **HMSM+PROXI+EDMP**.

Les ventes se font essentiellement en HM avec 10,1 tonnes pour 221 K € (+ 2,08 % en volume et + 15,13 % en valeur vs 2022).

11.6. Les ventes par texture : le miel liquide domine toujours les ventes en valeur et en volume

Tout comme les années précédentes, le miel liquide demeure le principal type de miel vendu en termes de texture. Les ventes de miel liquide en 2023 sont de **10 980 tonnes** (- 3,76 % vs 2022). Il représente 60,03 % des ventes de miel en **HMSM+PROXI+EDMP**.

En **hypermarchés**, les ventes de miel liquide ont diminué de 3,99 % pour s'établir à 4 528 tonnes.

Tout comme en hypermarché, les ventes de miel liquide en **supermarché** sont également en replis (- 5,50 %). Elles sont de 3 547 tonnes en 2023.

En **EDMP**, elles sont en recul de 0,15 % et atteignent 1 918 tonnes.

Dans le circuit de la **proximité** les ventes de miel liquide sont en également en recul (- 3,11 %). Elles sont estimées à 986 tonnes.

Le miel crémeux est le **2^e type de miel** le plus vendu en grande distribution.

Les volumes de miel crémeux vendus en grande distribution (hypermarché, supermarché, proximité et EDMP) sont estimés à 5 943 tonnes en 2023 (- 3,22 %) et représentent 32,49 % des ventes de miel.

C'est dans le circuit des **supermarchés** que les volumes de vente de miel crémeux sont les plus importants avec 2 182 tonnes. Elles sont néanmoins en recul de 9,15 % en 2023.

Les ventes dans ce circuit représentent 11,93 % des ventes de miel.

Les ventes de miel crémeux ont reculé en **hypermarchés** de 6,83 % pour atteindre 2 147 tonnes. Le poids des ventes de miel en hypermarché est de 11,74 %.

Les ventes sont également en recul dans le circuit de la **Proxi**, avec - 9,53 %. Elles sont estimées à 449 tonnes.

Seul le circuit des **EDMP** progresse (+ 24,12 %). Les ventes sont passées de 939 tonnes à 1 165 tonnes.

Le miel solide avec 968 tonnes vendus en hypermarché, supermarché, Proxi et EDMP arrive à la 3^e position et représente 5,29 % des miels vendus.

Les volumes de **miel solide** vendus en **hypermarchés** ont reculé de 13,67 % pour s'établir à 441 tonnes.

Tout comme dans le circuit des hypermarchés, les ventes en **supermarchés** sont en recul en 2023 (- 20,59 % par rapport à 2022). Les ventes dans ce circuit sont estimées à 353 tonnes.

Les ventes de miel en **Proxi** ont reculé (- 11,17 %), elles sont passées de 134 tonnes à 119 tonnes.

En **EDMP**, les ventes ont subi le plus fort recul avec une baisse de 51,52 % passant de 112 tonnes à 54 tonnes.

En 2023, les ventes de miel dont la texture est indéterminée sont estimées à 729 tonnes (- 7,41 % vs 2022) et représente 3,99 % du total des miels vendus.

Les ventes de miel par texture en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 305	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,90
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
miel liquide	10980	-3,76	4528	-3,99	3547	-5,50	1918	-0,15	986	-3,11
miel solide	968	-19,48	441	-13,67	353	-20,59	54	-51,52	119	-11,17
miel crémeux	5943	-3,22	2147	-6,83	2182	-9,15	1165	24,12	449	-9,53
miel indéterminé	729	-7,41	245	-10,39	223	-14,91	230	6,84	31	-15,06

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

En valeur, ce sont également les miels liquides qui dominent le marché à 124,07 millions d'euros, en hausse de 3,75 %. Les ventes de miel liquide représentent 55,94 % des ventes de miel.

Tout comme en volume, les ventes de miel se font principalement en hypermarché (51,73 M€ et 24,16 % de PDM). Les ventes en HM ont progressé de 4,29 %.

Le second circuit de distribution est le circuit des supermarchés avec une valeur estimée à 43,49 M€ (+ 1,68 %) pour une PDM de 20,31 %

Les ventes en EDMP avec 15,90 M€ sont également en croissance et représentent 7,43 % de PDM.

Les ventes dans le circuit de la proximité sont en hausse de 6,53 % et atteignent 12,93 M€ pour une PDM de 6,04 %.

Les ventes de miel par texture en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
miel liquide	124,07	3,75	51,73	4,29	43,49	1,68	15,90	5,48	12,93	6,53
miel solide	15,07	-11,38	6,45	-7,61	5,99	-14,36	0,43	-39,02	2,20	-5,43
miel crémeux	72,41	0,63	26,34	0,02	29,09	-2,2	10,16	14,35	6,82	-2,53
miel indéterminé	10,85	-4,19	4,25	-3,11	3,84	-8,86	2,19	3,87	0,58	-7,49

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

11.7. Les ventes de miel bio et de miel conventionnel en 2022

En valeur et en volume, le miel conventionnel demeure le miel le plus vendu dans tous les circuits de distribution.

Ainsi en 2023, 16 381 tonnes de miel conventionnel ont été vendu, le miel conventionnel voit ses ventes baisser en 2023 (- 3,28 %).

Les ventes de miel conventionnel représentent 89,56 % des ventes de miel.

C'est dans le circuit des HM que les ventes de miel conventionnel sont les plus importantes avec 6 476 tonnes de miel vendu, en recul de 4,75 % et qui représente 39,53 % du miel conventionnel vendu.

Avec un recul plus marqué (- 7,06 %), les ventes de miel conventionnel en SM sont estimées à 5 543 tonnes pour une part de marché de 33,84 %.

Le circuit de la proximité concoure à 7,39 % de PDM avec 1 377 tonnes vendues, en recul de 8,41 %.

Seul le circuit des EDMP connaît une croissance de ses ventes de miel conventionnel avec une croissance de 9,31 % en 2023. Les ventes de miel représentent 18,22 % de PDM et sont évaluées à 2 984 tonnes.

Les ventes de miel bio et conventionnel en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 306	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,9
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
miel bio	2 239	-13,98	886	-12,02	762	-15,15	383	-16,15	208	-13,65
miel conventionnel	16 381	-3,28	6 476	-4,75	5 543	-7,06	2 984	9,31	1 377	-4,61

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

Tout comme en volume, la valeur est portée par les miels conventionnels. En 2023, le chiffre d'affaires de cette catégorie est de 190,66 millions d'euros. Le miel conventionnel représente 89,04 % du chiffre d'affaires total des miels vendus en grande distribution. Les ventes de miel conventionnel ont progressé de 2,72 % entre 2022 et 2023 tandis que les ventes de miel bio sont en recul (- 7,34 %) et sont estimées à 31,75 millions d'euros.

Malgré un recul des ventes en volume pour le miel conventionnel, les ventes en valeur sont en progression. En 2023, le miel conventionnel c'est bien valorisé notamment dû aux effets de l'inflation qui a perduré en 2023.

Les ventes de miel bio et conventionnel en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
miel bio	31,75	-7,34	13,72	-6,23	11,64	-9,10	3,59	-6,47	3,48	-6,27
miel conventionnel	190,66	2,72	75,74	3,18	70,78	-0,21	25,08	9,41	19,05	3,80

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

11.8. Les ventes de miel par miellées

Avec 14 793 tonnes, le **miel toutes fleurs** domine toujours le marché et représentent 80,88 % du volume total de miel vendu (toutes miellées confondues) en hyper et en supermarchés, en Proxi et EDMP en 2023. Les ventes de miel toutes fleurs sont en baisse de 3,33 %.

Les ventes de miel toutes fleurs sont en décroissance dans tous les circuits de distribution à l'exception des EDMP où elles sont stables.

Le circuit des hypermarchés représente 38,43 % de PDM des ventes de miel toutes fleurs tous circuits confondus.

Le miel d'acacia est la 2^e miellée la plus vendue en hyper et en supermarchés, en Proxi et EDMP avec 1 293 tonnes en 2023 (- 4,53 % vs 2022) et représente 7,07 % de part de marché de l'ensemble des miels vendus.

Tout comme pour le miel toutes fleurs, les ventes se font majoritairement dans le circuit des hypermarchés.

Seuls les circuits des EDMP et de proximité voient leurs ventes progresser avec respectivement une progression de 96,26 % et 0,77 %.

Les ventes de miel par miellées en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 306	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,90
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
toutes fleurs	14 793	-3,33	5 686	-3,45	5 053	-4,85	2 755	-0,27	1 298	-3,04
acacia	1 293	-4,53	581	-13,67	439	-12,02	183	96,26	89	0,77

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

En 2023, la 3^e miellée la plus vendue est le **miel de terroirs** avec 685 tonnes (- 12,51 % vs 2022), suivi par le miel de pin sapin forêt avec 490 tonnes (+ 15,93 % vs 2022, seule miellée en progression en 2023) et du miel de lavande avec 353 tonnes (- 24,26 %).

Les ventes en volume en HMSM, Proxi, EDMP en 2022 et 2023

ventes en volume (en milliers)	2022	2023	évolution 2023 vs 2022 en %
Toutes fleurs	15 302	14 793	-3,33
Acacia	1 354	1 293	-4,51
Bruyère	5	3	-35,85
Châtaigner	177	169	-4,52
Citronnier	33	16	-51,52
Eucalyptus	41	34	-17,07
Lavande	466	353	-24,25
Oranger	174	169	-2,87
Pin Sapin Forêt	423	490	15,84
Romarin	61	32	-47,54
Terroirs	783	685	-12,52
Thym	188	138	-26,60
Tilleul	145	117	-19,31

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

Tout comme en volume, en valeur, les ventes de miel « **toutes fleurs** » en HMSM, Proxi et EDMP dominent le marché. En 2023, elles ont atteint **159,60 millions d'euros** et sont en progression de 3,75 % par rapport à 2022. En **hypermarché**, les ventes ont progressé de 4,67 % et s'établissent à 60,29 millions d'euros. En **supermarché**, les ventes sont évaluées à 58,99 millions d'euros (+ 2,76 %). Dans les **EDMP**, les ventes sont évaluées à 23,43 millions d'euros (+ 2,51 %). En **Proxi**, les ventes sont de 16,88 millions d'euros (+ 5,73 %).

Le miel d'acacia reste la 2^e miellée qui se valorise le mieux avec **20,81 millions d'euros** de chiffre d'affaires en progression de 4,69 %.

En 2023, les ventes de **miel de terroirs** ont atteint 9,62 millions d'euros, suivi par le miel de lavande dont les ventes sont estimées à 7,34 millions d'euros et du miel de pin sapin forêt qui atteint la valeur de près de 5,60 millions d'euros.

Les ventes de miel par miellées en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
toutes fleurs	159,60	3,75	60,29	4,67	58,99	2,76	23,43	2,51	16,88	5,73
acacia	20,81	4,69	9,30	-2,44	7,90	-0,74	1,93	113,03	1,67	13,53

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

Les ventes en volume en HMSM, Proxi, EDMP (en milliers d'euros) en 2022 et 2023

ventes en valeur en milliers d'euros	2022	2023	évolution 2023 vs 2022 en %
Toutes fleurs	153 836	159 601	3,75
Acacia	19 875	20 807	4,69
Bruyère	104	73	-29,81
Callune	0,7	0,0	-100,00
Châtaigner	3 296	2 985	-9,44
Citronnier	466	268	-42,49
Eucalyptus	592	553	-6,59
Framboisier	6,9	6,6	-4,35
Lavande	8 977	7 340	-18,24
Oranger	2 098	2 150	2,48
Pin Sapin Forêt	5 312	5 598	5,38
Romarin	936	537	-42,63
Terroirs	9 769	9 620	-1,53
Thym	3 303	2 700	-18,26
Tilleul	2 370	2 017	-14,89

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

11.9. Les ventes par format

Les formats **500 g à 749 g** sont les formats les plus vendus en grande distribution (HMSM, Proxi, EDMP), elles sont estimées à 9 347 tonnes et représentent **51,10 %** de PDM.

Parmi ces formats, c'est le format 500 g qui réalise la totalité des ventes avec 9 341 tonnes (99,93 % des ventes de la catégorie 500 g à 749 g). Les ventes sous ce format sont en recul dans tous les circuits de distribution hormis en EDMP où elles progressent (+ 1,29 %).

Tout comme l'année passée, les formats **250 g à 499 g** sont le 2^e format le plus vendu en grande distribution avec 5 822 tonnes et représentent **31,83 %** de PDM. Les ventes sous ces formats sont en baisse de 6,05 % par rapport à 2022.

Parmi ces formats, c'est le format 375 g qui réalise les meilleures performances de la catégorie. Ainsi, les ventes sous le format 375 g sont estimées à 2 572 tonnes (- 4,04 %) et

représentent 44,17 % de PDM de la catégorie 250 g à 499 g et 14,06 % de PDM des ventes de miel.

Les ventes sous le format **250 g** qui réalisent les 2^e meilleures ventes de la catégorie et sont évaluées à 2 428 tonnes (- 3,58 %) et représentent 13,27 % de PDM des ventes de miel en grande distribution.

Les formats de la catégorie des **750 g et plus** se place à la 3^e place des formats les plus vendus et représentent 3 419 tonnes de miel vendus (en baisse de 6,31 % et représente 18,69 % de PDM des ventes).

Ce sont les contenants d'1 kg qui permettent à cette catégorie d'être compétitive. Les ventes en contenants d'1 kg ont représenté 3 037 tonnes (- 4,60 % par rapport à 2022 et 16,60 % de PDM des ventes). Le format 1 kg représente 88,83 % de part de marché de la catégorie 750 g et plus.

Les ventes de miel par format en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 306	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,90
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
250 g à 499 g	5 822	-6,05	2 419	-7,11	2 040	-8,04	605	4,26	758	-4,55
250 g	2 428	-3,58	918	0,24	912	-2,57	186	-25,06	412	-1,43
375 g	2 572	-4,04	1 074	-7,02	863	-11,67	373	42,43	261	-8,52
500 g à 749 g	9 347	-3,06	2 979	-3,05	3 112	-5,53	2 543	1,29	714	-6,68
500 g	9 341	-3,04	2 977	-3,00	3 110	-5,52	2 540	1,29	714	-6,68
750 g et plus	3 419	-6,31	1 951	-7,70	1 146	-14,35	209	191,22	112	-10,04
1 kg	3 037	-4,60	1 791	-6,66	956	-12,9	197	188,36	93	-5,36

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

Tout comme en volume, les formats **500 g à 749 g** sont en valeur les formats qui se valorisent le mieux en grande distribution (HMSM, Proxi, EDMP) avec 100,35 millions d'euros et **46,86 %** de PDM. Les ventes sous ces formats sont en hausse de 2,99 % par rapport à 2022.

Parmi ces formats, c'est le format 500g qui réalise la totalité des ventes avec 100,29 millions d'euros (99,94 % des ventes de la catégorie).

Les formats **250 g à 499 g** est le 2^e format le plus vendu en grande distribution avec **40,64 %** de PDM. Les ventes sous ces formats représentent 87,02 millions d'euros et sont en hausse de 0,54 % par rapport à 2022.

Parmi ces formats, c'est le format 375 g qui réalise les plus grandes ventes avec 37,63 millions d'euros de chiffre d'affaire (+ 1,95 %), suivi du format 250 g et des ventes estimées à 35,87 millions d'euros (+ 3,46 %).

Ainsi, les ventes sous le format 375 g représentent 17,57 % de PDM des ventes de miel.

Les ventes sous le format 250 g représentent 16,75 % de PDM des ventes de miel.

La catégorie des formats de **750 g et plus** est la 3^e catégorie la plus vendue en 2023 et représente 33,99 millions d'euros et 15,32 % de PDM sur toutes les ventes de miel.

Comme en volume, ce sont les contenants d'1 kg qui tirent les ventes de cette catégorie. Les ventes de contenants 1 kg ont représentées 28,93 millions d'euros et 13,51 % de PDM. Le format 1 kg représente 85,16 % de part de marché de la catégorie 750 g et plus.

Les ventes de miel par format en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
250 g à 499 g	87,02	0,54	35,24	1,28	32,75	-1,21	6,68	0,92	12,34	3,04
250 g	35,87	3,46	13,17	8,44	14,15	2,36	2,22	-16,96	6,33	5,01
375 g	37,63	1,95	15,29	2,1	13,81	-2,30	4,14	19,75	4,39	1,11
500 g à 749 g	100,35	2,99	33,88	3,59	36,74	0,10	20,80	8,32	8,93	1,14
500 g	100,29	3,02	33,86	3,67	36,72	0,13	20,78	8,31	8,93	1,14
750 g et plus	33,99	-0,86	19,11	-0,53	12,66	-5,75	1,02	140,38	1,20	-1,17
1 kg	28,93	0,08	16,95	0,25	10,13	-5,40	0,90	140,38	0,93	2,8

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

11.10. Les ventes par origines¹⁴

Dans ce panel, les origines des miels sont segmentées en 2 grandes catégories : les miels ayant pour origine « **France** » et les miels ayant pour origine « **Autre** » regroupant les origines « hors UE, UE hors France, UE & hors UE ». Cette dernière origine correspond aux miels intra et extra-européens. Pour la catégorie de miel « France », les données détaillées donnent des informations précises sur l'origine (région française de provenance).

Avec 12 731 tonnes en 2023 et 69,60 % de PDM, le miel ayant pour origine « **Autre** » demeure le miel le plus vendu en France dans les circuits **HMSM, Proxi et EDMP**. Elles sont en recul de 5,55 %.

Malgré un repli de 5,48 %, le circuit des **hypermarchés** est le circuit qui représente la majorité des ventes tous circuits confondus de la catégorie des miels étrangers. Les ventes sont estimées à 5 182 tonnes. Elles représentent 40,70 % du total des ventes de miels étrangers de l'ensemble des circuits de distribution.

Parmi les miels étrangers, ce sont les miels « **Autres**¹⁵ » qui représentent la majorité des ventes en grande distribution avec près de 11 510 tonnes de miel vendus (- 4,41 % vs 2022). La part de marché est évaluée à 62,93 %.

Avec 360 tonnes, le 2^e miel la plus vendu est le miel ayant une origine Espagne, il est en recul de 24,54 % et représente 1,97 % de PDM. La PDM du miel espagnol est en recul par rapport à 2022.

Le miel de Hongrie devient en 2023, le 3^e miel le plus vendu en grande distribution avec 191 tonnes (- 4,50 %) et une PDM de 1,04 %.

Le miel ayant une origine **Italie** représente 0,57 % de PDM de l'ensemble de la catégorie miel étranger vendu en GD. La PDM est stable par rapport à 2022.

Le miel ayant pour origine « **France** » n'arrive qu'à la 2^e place des miels les plus vendus en GD. Les ventes sont estimées à 5 889 tonnes. Elles sont en recul de 2,82 % par rapport à 2022. La part de marché des miels d'origine « France » atteint 32,19 %.

¹⁴ A partir du 1^{er} juillet 2022, l'étiquette des pots de miels mélangés conditionnés en France devra mentionner tous les pays d'origine par ordre d'importance. Décret n°2022-482 du 4 avril 2022 relatif au miel rendant obligatoire l'indication du nom des pays en mélange conditionnés sur le territoire national.

¹⁵ « Autres » signifiant que ces miels n'ont pas une appellation géographique définie

Ce sont dans les hypermarchés et dans les supermarchés que les ventes de miel avec une origine « France » sont les plus importantes avec 2 180 tonnes pour le HM (en baisse de 6,18 %) et 37,02 % de PDM et pour les SM, les ventes sont de 2 142 tonnes (- 6,67 %) pour une PDM évaluée à 36,37 % des miels français.

Les ventes de miel par origine en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 306	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,90
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
Autre	12 731	-5,55	5 182	-5,48	4 162	-8,84	2 382	1,67	1 004	-7,71
Autre "Autres"	11 510	-4,41	4 594	-4,92	3 675	-7,02	2 340	1,62	900	-5,60
Espagne	360	-24,54	181	-10,63	111	-40,48	35	-1,82	33	-36,80
Hongrie	191	-4,50	52	-12,10	105	-6,52	6	122,50	28	8,09
Italie	104	-18,32	39	-23,47	54	-12,93	0	-40,60	11	-22,55
France	5 889	-2,82	2 180	-6,18	2 142	-6,67	985	16,74	581	-2,61
Autres	770	-8,07	299	-4,92	308	-15,67	105	10,06	57	-7,32
Bretagne	117	-6,04	46	-1,21	45	-13,98	11	16,55	14	-7,93
Sans région	4 207	-0,84	1 517	-6,48	1 536	-2,45	691	18,68	463	-0,18
Pyrénées	96	-23,43	29	-22,67	33	-3,48	27	-40,70	7	-13,68
Provence	248	-19,53	102	-15,82	89	-18,89	42	-28,99	15	-17,00

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

En valeur, pour les circuits HMSM, Proxi, EDMP, les miels ayant une origine « Autre » se valorisent mieux que les miels d'origine « France ».

En 2023, les ventes sont estimées à 137,63 millions d'euros et représentent **64,27 %** de PDM des miels vendus.

Comme en volume, le miel ayant une appellation « Autre Autres »¹⁶ se valorisent le mieux avec 116,36 millions d'euros de recette et 54,34 % de PDM.

Le miel d'Espagne réalise de bonnes performances avec un chiffre d'affaires de 5,45 millions d'euros et représente 2,55 % de PDM de l'ensemble des miels vendus.

Le miel de Hongrie se place juste derrière le miel espagnol avec un chiffre d'affaires de 3,09 millions d'euros et 1,44 % de PDM.

Le miel d'Italie pèse pour 1,57 millions d'euros et 0,73 % de PDM.

Ce sont dans le circuit des **hypermarchés** que les ventes de la catégorie « Autre » réalisent les meilleures performances avec 56,79 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des miels d'origine « **France** » est évalué à 84,77 millions d'euros et représente 39,59 % de PDM de l'ensemble des ventes de miel en grande distribution.

Dans cette catégorie, c'est le miel dit « sans région » qui s'est le mieux valorisé avec 58,01 millions d'euros pour une PDM de 68,43 % de l'ensemble de la catégorie des miels français et 27,09 % de PDM de l'ensemble des miels vendus en grande distribution.

Comme en 2022, c'est dans le circuit des **supermarchés** que le miel « France » réalise ses meilleures performances avec un chiffre d'affaires évalué à 33,47 millions d'euros.

¹⁶ « Autre Autres » signifiant que ces miels n'ont pas une appellation géographique définie

Les ventes de miel par origine en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
Autre	137,63	1,58	56,79	2,72	48,95	-1,39	18,92	6,99	12,97	0,66
Autre "Autres"	116,36	3,62	46,56	4,07	40,21	1,54	18,53	7,21	11,06	3,67
Espagne	5,45	-18,92	2,74	-5,69	1,86	-32,08	0,31	-13,15	0,53	-25,12
Hongrie	3,09	8,86	0,77	-0,77	1,75	6,60	0,06	302,58	0,50	24,93
Italie	1,57	-13,31	0,65	-19,95	0,76	-4,55	0,00	-52,38	0,15	-20,83
France	84,77	0,46	31,97	-0,11	33,47	-1,84	9,76	7,41	9,56	4,14
Autres	11,87	-2,94	4,61	0,73	4,81	-10,94	1,24	18,82	0,92	1,00
Bretagne	1,91	-2,17	0,75	4,07	0,77	-10,91	0,16	16,44	0,24	-0,12
Sans région	58,01	3,32	21,25	0,63	23,10	2,87	6,22	10,96	7,45	6,77
Pyrénées	1,53	-22,76	0,44	17,49	0,59	2,81	0,38	-49,03	0,19	-6,72
Provence	4,81	-17,74	2,09	-10,40	1,93	-13,54	0,45	-50,30	0,36	-10,69

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

11.11. Les prix moyen observés en 2023 sur le marché du miel

prix moyen (€/kg)	TOTAL 2023	TOTAL 2022	évolution 2022 vs 2023	HYPER 2023	HYPER 2022	évolution 2022 vs 2023	SUPER 2023	SUPER 2022	évolution 2022 vs 2023	EDMP 2023	EDMP 2022	évolution 2022 vs 2023	PROXIMITÉ 2023	PROXIMITÉ 2022	évolution 2022 vs 2023
miel et dérivés	11,92	11,23	6,14	12,05	11,18	7,78	13,06	12,19	7,14	8,52	8,40	1,41	14,21	13,01	9,22
miel	11,68	10,98	6,38	11,74	10,88	7,90	12,80	11,92	7,38	8,51	8,40	1,29	13,92	12,76	9,09
dérivés	25,11	23,27	7,91	23,37	21,60	8,19	27,33	25,10	8,88	26,20	25,40	3,05	29,12	26,49	9,93
gelée royale pure	423,22	409,01	3,47	427,66	409,54	4,42	413,05	408,43	1,13	179,06	198,80	-11,02	417,00	276,33	50,91
pollen	28,86	25,91	11,39	28,61	25,54	12,02	29,02	26,35	10,13	29,93	30,27	-1,14	32,06	28,70	11,71

prix moyen (€/kg)	TOTAL 2023	TOTAL 2022	évolution 2022 vs 2023	HYPER 2023	HYPER 2022	évolution 2022 vs 2023	SUPER 2023	SUPER 2022	évolution 2022 vs 2023	EDMP 2023	EDMP 2022	évolution 2022 vs 2023	PROXIMITÉ 2023	PROXIMITÉ 2022	évolution 2022 vs 2023
miel et dérivés	11,92	11,23	6,14	12,05	11,18	7,78	13,06	12,19	7,14	8,52	8,40	1,43	14,21	13,01	9,22
miel	11,68	10,98	6,38	11,74	10,88	7,90	12,80	11,92	7,38	8,51	8,40	1,31	13,92	12,76	9,09
miel bio	14,15	13,14	7,69	14,70	13,79	6,60	15,26	14,25	7,09	9,38	8,41	11,53	16,65	15,33	8,61
miel conventionnel	11,61	10,94	6,12	11,69	10,79	8,34	12,76	11,88	7,41	8,40	8,40	0,00	13,73	12,61	8,88

prix moyen (€/kg)	TOTAL 2023	TOTAL 2022	évolution 2022 vs 2023	HYPER 2023	HYPER 2022	évolution 2022 vs 2023	SUPER 2023	SUPER 2022	évolution 2022 vs 2023	EDMP 2023	EDMP 2022	évolution 2022 vs 2023	PROXIMITÉ 2023	PROXIMITÉ 2022	évolution 2022 vs 2023
miel et dérivés	11,92	11,23	6,14	12,05	11,18	7,78	13,06	12,19	7,14	8,52	8,40	1,43	14,21	13,01	9,22
miel	11,68	10,98	6,38	11,74	10,88	7,90	12,80	11,92	7,38	8,51	8,40	1,31	13,92	12,76	9,09
miel crémeux	12,16	11,70	3,93	12,26	11,42	7,36	13,33	12,38	7,67	8,72	9,47	-7,92	15,06	13,96	7,88
miel liquide	11,27	10,46	7,74	11,41	10,51	8,56	12,25	11,38	7,64	8,29	7,85	5,61	13,02	11,80	10,34
miel solide	15,76	14,15	11,38	14,63	13,66	7,10	16,98	15,74	7,88	8,65	6,26	38,18	18,45	17,33	6,46
miel indéterminé	14,66	14,39	1,88	17,36	16,04	8,23	17,22	16,04	7,36	9,29	9,83	-5,49	18,58	17,01	9,23

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

11.11.1. Les prix moyens par miellés

Prix moyen par miellées et évolution entre 2022 et 2023 (en €/kg)¹⁷

Prix moyen (en €/kg)	2022	2023	évolution 2023 vs 2022 en %
Toutes fleurs	9,9	10,7	8,08
Acacia	14,7	16,1	9,52
Bruyère	19,6	21,3	8,67
Callune	33,6	31,8	-5,36
Châtaigner	18,6	17,6	-5,38
Citronnier	14,0	16,6	18,57
Eucalyptus	14,5	16,0	10,34
Framboisier	20,5	21,9	6,83
Lavande	19,3	20,8	7,77
Oranger	12,1	12,7	4,96
Pin Sapin Forêt	12,5	11,3	-9,60
Romarin	15,3	16,6	8,50
Terroirs	12,5	14,0	12,00
Thym	17,5	19,5	11,43
Tilleul	16,3	17,2	5,52

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

11.12. L'univers du miel en grande distribution

Le nombre moyen de référence en HMSM+ Proxi+ EDMP est estimé à 15,8 références en 2023.

Ainsi en hyper et supermarché le nombre moyen de références vendu par magasin était de 32,6 en 2023 (hypermarché : 56,8 références et supermarché : 25,4).

Le nombre moyen de références en EDMP est de 9,5 et pour les magasins de proximité il est de 5,6.

¹⁷ En HMSM, proximité et EDMP

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en valeur en 2023¹⁸

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	222,40	1,15	88,77	1,68	82,42	-1,57	28,68	7,13	22,53	2,11
miel	214,14	1,60	84,27	1,98	79,31	-1,00	28,66	7,16	21,88	2,97
dérivés	8,27	-9,34	4,49	-3,58	3,11	-14,15	1,30	-31,40	0,65	-20,39
miel bio	31,75	-7,34	13,72	-6,23	11,64	-9,10	3,59	-6,47	3,48	-6,27
miel conventionnel	190,66	2,72	75,74	3,18	70,78	-0,21	25,08	9,41	19,05	3,80
miel liquide	124,07	3,75	51,73	4,29	43,49	1,68	15,90	5,48	12,93	6,53
miel solide	15,07	-11,38	6,45	-7,61	5,99	-14,36	0,43	-39,02	2,20	-5,43
miel crémeux	72,41	0,63	26,34	0,02	29,09	-2,20	10,16	14,35	6,82	-2,53
miel indéterminé	10,85	-4,19	4,25	-3,11	3,84	-8,86	2,19	3,87	0,58	-7,49
toutes fleurs	159,60	3,75	60,29	4,67	58,99	2,76	23,43	2,51	16,88	5,73
acacia	20,81	4,69	9,30	-2,44	7,90	-0,74	1,93	113,03	1,67	13,53
250 g à 499 g	87,02	0,54	35,24	1,28	32,75	-1,21	6,68	0,92	12,34	3,04
250 g	35,87	3,46	13,17	8,44	14,15	2,36	2,22	-16,96	6,33	5,01
375 g	37,63	1,95	15,29	2,10	13,81	-2,30	4,14	19,75	4,39	1,11
500 g à 749 g	100,35	2,99	33,88	3,59	36,74	0,10	20,80	8,32	8,93	1,14
500 g	100,29	3,02	33,86	3,67	36,72	0,13	20,78	8,31	8,93	1,14
750 g et plus	33,99	-0,86	19,11	-0,53	12,66	-5,75	1,02	140,38	1,20	-1,17
1 kg	28,93	0,08	16,95	0,25	10,13	-5,40	0,90	140,38	0,93	2,80
Autre	137,63	1,58	56,79	2,72	48,95	-1,39	18,92	6,99	12,97	0,66
Autre "Autres"	116,36	3,62	46,56	4,07	40,21	1,54	18,53	7,21	11,06	3,67
Espagne	5,45	-18,92	2,74	-5,69	1,86	-32,08	0,31	-13,15	0,53	-25,12
Hongrie	3,09	8,86	0,77	-0,77	1,75	6,60	0,06	302,58	0,50	24,93
Italie	1,57	-13,31	0,65	-19,95	0,76	-4,55	0,00	-52,38	0,15	-20,83
France	84,77	0,46	31,97	-0,11	33,47	-1,84	9,76	7,41	9,56	4,14
Autres	11,87	-2,94	4,61	0,73	4,81	-10,94	1,24	18,82	0,92	1,00
Bretagne	1,91	-2,17	0,75	4,07	0,77	-10,91	0,16	16,44	0,24	-0,12
Sans région	58,01	3,32	21,25	0,63	23,10	2,87	6,22	10,96	7,45	6,77
Pyrénées	1,53	-22,76	0,44	-17,49	0,59	2,81	0,38	-49,03	0,12	-6,72
Provence	4,81	-17,74	2,09	-10,40	1,93	-13,54	0,45	-50,30	0,36	-10,69

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

¹⁸ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en valeur

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en volume en 2023¹⁹

ventes en volume en tonnes	TOTAL	évolution 2023 vs 2022 en %	HYPER	évolution 2023 vs 2022 en %	SUPER	évolution 2023 vs 2022 en %	EDMP	évolution 2023 vs 2022 en %	PROXIMITÉ	évolution 2023 vs 2022 en %
miel et dérivés	18 620	-4,71	7 362	-5,68	6 305	-8,12	3 367	5,66	1 585	-5,90
miel	18 291	-4,47	7 170	-5,54	6 192	-7,84	3 367	5,67	1 563	-5,50
dérivés	329	-16,02	192	-10,87	114	-21,14	0,5	-33,51	22	-27,69
miel bio	2 239	-13,98	886	-12,02	762	-15,15	383	-16,15	208	-13,65
miel conventionnel	16 381	-3,28	6 476	-4,75	5 543	-7,06	2 984	9,31	1 377	-4,61
miel liquide	10980	-3,76	4528	-3,99	3547	-5,50	1918	-0,15	986	-3,11
miel solide	968	-19,48	441	-13,67	353	-20,59	54	-51,52	119	-11,17
miel crémeux	5943	-3,22	2147	-6,83	2182	-9,15	1165	24,12	449	-9,53
miel indéterminé	729	-7,41	245	-10,39	223	-14,91	230	6,84	31	-15,06
toutes fleurs	14 793	-3,33	5 686	-3,45	5 053	-4,85	2 755	-0,27	1 298	-3,04
acacia	1 293	-4,53	581	-13,67	439	-12,02	183	96,26	89	0,77
250 g à 499 g	5 822	-6,05	2 419	-7,11	2 040	-8,04	605	4,26	758	-4,55
250 g	2 428	-3,58	918	0,24	912	-2,57	186	-25,06	412	-1,43
375 g	2 572	-4,04	1 074	-7,02	863	-11,67	373	42,43	261	-8,52
500 g à 749 g	9 347	-3,06	2 979	-3,05	3 112	-5,53	2 543	1,29	714	-6,68
500 g	9 341	-3,04	2 977	-3,00	3 110	-5,52	2 540	1,29	714	-6,68
750 g et plus	3 419	-6,31	1 951	-7,70	1 146	-14,35	209	191,22	112	-10,04
1 kg	3 037	-4,60	1 791	-6,66	956	-12,9	197	188,36	93	-5,36
Autre	12 731	-5,55	5 182	-5,48	4 162	-8,84	2 382	1,67	1 004	-7,71
Autre "Autres"	11 510	-4,41	4 594	-4,92	3 675	-7,02	2 340	1,62	900	-5,60
Espagne	360	-24,54	181	-10,63	111	-40,48	35	-1,82	33	-36,80
Hongrie	191	-4,50	52	-12,10	105	-6,52	6	122,50	28	8,09
Italie	104	-18,32	39	-23,47	54	-12,93	0	-40,60	11	-22,55
France	5 889	-2,82	2 180	-6,18	2 142	-6,67	985	16,74	581	-2,61
Autres	770	-8,07	299	-4,92	308	-15,67	105	10,06	57	-7,32
Bretagne	117	-6,04	46	-1,21	45	-13,98	11	16,55	14	-7,93
Sans région	4 207	-0,84	1 517	-6,48	1 536	-2,45	691	18,68	463	-0,18
Pyrénées	97	-19,53	29	-22,67	33	-3,48	27	-40,70	7	-13,68
Provence	248	-19,53	102	-15,82	89	-18,89	42	-28,99	15	-17,00

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

¹⁹ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en volume

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en valeur à P9 2023 et P9 2024²⁰²¹

ventes en valeur en millions d'euros	P 9 2023	P 9 2024	évolution 2024 vs 2023 en % (P9)	HYPER	SUPER	EDMP	PROXIMITÉ
miel et dérivés	115,01	112,30	-2,36	58,63	53,67	17,42	15,30
miel	110,05	108,25	-1,64	56,24	52,00	17,41	14,91
dérivés	4,96	4,05	-18,35	2,40	1,66	0,09	0,39
miel bio	16,85	14,28	-15,25	51,02	6,67	2,30	2,15
miel non bio	98,17	98,03	-0,14	7,61	47,01	15,12	13,15
miel liquide	63,90	63,24	-1,03	34,71	28,53	9,30	8,84
miel solide	8,31	7,72	-7,10	3,95	3,77	0,28	1,59
miel crémeux	37,31	35,96	-3,62	17,19	18,77	6,41	4,49
miel indéterminé	5,49	5,38	-2,00	2,78	2,59	1,42	0,39
toutes fleurs	80,01	79,44	-0,71	40,94	38,50	14,13	11,49
acacia	11,66	10,92	-6,35	5,81	5,12	1,02	1,27
250 g à 499 g	45,13	44,79	-0,75	22,99	21,79	3,66	8,47
250 g	17,76	17,57	-1,07	8,57	9,00	1,27	4,35
375 g	19,39	19,73	1,75	10,09	9,64	2,09	3,02
500 g à 749 g	47,24	45,96	-2,71	22,30	23,65	12,40	5,94
500 g	47,21	45,93	-2,71	22,28	23,64	12,38	5,94
750 g et plus	22,11	21,05	-4,79	12,99	8,05	1,08	0,84
1 kg	18,98	17,92	-5,58	11,47	6,46	0,97	0,65
Autre	75,23	67,57	-10,18	36,31	31,26	11,94	9,12
Autre "Autres"	62,21	57,15	-8,13	30,67	26,48	11,50	7,87
Espagne	3,02	2,27	-24,83	1,31	0,95	0,21	0,27
Hongrie	1,67	1,38	-17,37	0,40	0,98	0,22	0,40
Italie	0,99	0,73	-26,26	0,33	0,39		0,08
France	39,78	44,73	12,44	22,32	22,41	5,47	6,18
Autres	6,40	7,52	17,50	3,95	3,56	0,70	0,64
Bretagne	1,05	1,22	16,19	0,62	0,60	0,06	0,18
Sans région	25,53	28,40	11,24	13,74	14,67	3,59	4,70
Pyrénées	0,70	0,87	24,29	0,31	0,56	0,09	0,79
Provence	2,78	2,74	-1,44	1,38	1,36	0,36	0,24

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

²⁰ P9 2023 : période se finissant au 10/09/2023

P9 2024 : période se finissant au 08/09/2024

▨ : Données non significatives

²¹ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en valeur

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en volume à P9 2023 et P9 2024²²

ventes en volume en tonnes	P 9 2023	P 9 2024	évolution 2024 vs 2023 en % (P9)	HYPER	SUPER	EDMP	PROXIMITÉ
miel et dérivés	12 390	12 195	-1,57	4 876	4 091	2 165	1 064
miel	12 175	12 022	-1,26	4 776	4 030	2 164	1 051
dérivés	215	173	-19,53	99	61	0,4	13
miel bio	1 528	1 320	-13,61	515	442	236	127
miel non bio	10 861	10 875	0,13	4 360	3 649	1 929	937
miel liquide	7 369	7 258	-1,51	3 040	2 317	1 235	665
miel solide	642	607	-5,45	267	221	34	84
miel crémeux	3 893	3 842	-1,31	1 408	1 400	740	295
miel indéterminé	485	488	0,62	161	152	155	21
toutes fleurs	9 845	9 763	-0,83	3 846	3 273	1 768	876
acacia	861	795	-7,67	353	277	99	66
250 g à 499 g	3 822	3 756	-1,73	1 558	1 351	334	513
250 g	1 571	1 569	-0,13	599	587	101	282
375 g	1 672	1 645	-1,61	690	589	193	173
500 g à 749 g	6 165	6 042	-2,00	1 972	1 998	1 600	471
500 g	6 161	6 038	-2,00	1 971	1 997	1 598	471
750 g et plus	2 387	2 361	-1,09	1 334	736	212	78
1 kg	2 134	2 107	-1,27	1 221	619	202	65
Autre	8 915	8 332	-6,54	3 353	2 684	1 604	691
Autre "Autres"	8 073	7 628	-5,51	3 027	2 412	1 565	624
Espagne	238	189	-20,59	89	59	24	17
Hongrie	125	121	-3,20	26	58	14	22
Italie	73	54	-26,03	20	28	0,1	6
France	3 475	3 864	11,19	1 523	1 407	561	373
Autres	509	579	13,75	251	226	62	40
Bretagne	83	88	6,02	38	37	4	11
Sans région	2 370	2 626	10,80	986	955	393	291
Pyrénées	66	62	-6,06	67	32	5	4
Provence	174	173	-0,57	21	64	32	10

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

²² La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en volume

12. BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MIEL EN 2023²³

12.1. Objectif et méthodologie de l'étude

Afin d'anticiper et de pouvoir être compétitif sur notre propre marché et sur les marchés extérieurs, la filière française apicole doit être en mesure de connaître le poids de ses importations et de ses exportations. Ainsi, FranceAgriMer dispose d'un accès aux données issues des douanes françaises qui permettent d'estimer la part des importations et des exportations de miel naturel. Le code SH 0409 de la Douane utilisé correspondant au miel naturel.

12.2. Balance commerciale en volume et en valeur

En 2023, la France a importé plus de 31,3 milliers de tonnes de miel et a exporté près de 4,5 milliers de tonnes de miel. Le déficit de la balance commerciale en volume était de 26,8 milliers de tonnes.

Les exportations sont en recul de 14,5 % par rapport à 2022 et les importations de 11,9 %.

En valeur, la France a importé pour 107,2 millions d'euros et a exporté 28,4 millions d'euros. Le déficit de la balance commerciale était de 78,8 millions d'euros.

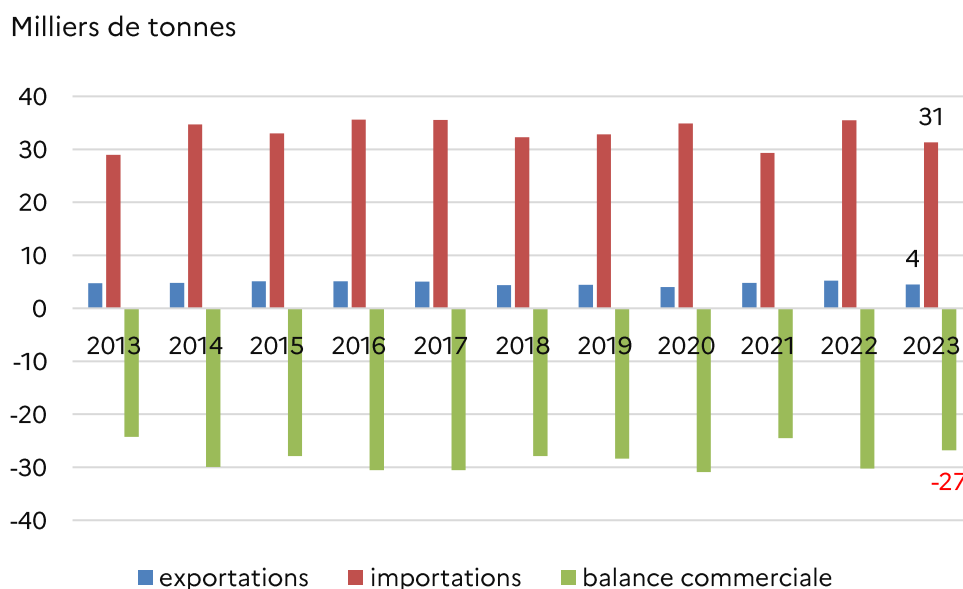
Les exportations sont en recul de 17,6 % vs 2022 et les importations de 19,5 %.

En 2023, en volume le déficit de la balance commerciale française se résorbe de près de 20 millions d'euros par rapport à 2022 et retrouve un niveau proche de 2019, période pré-crise sanitaire (- 79,3 M€).

Tout comme en volume, en valeur, la balance commerciale s'est également résorbée de près de 3 500 tonnes.

La France reste très largement importatrice net de miel en valeur et en volume.

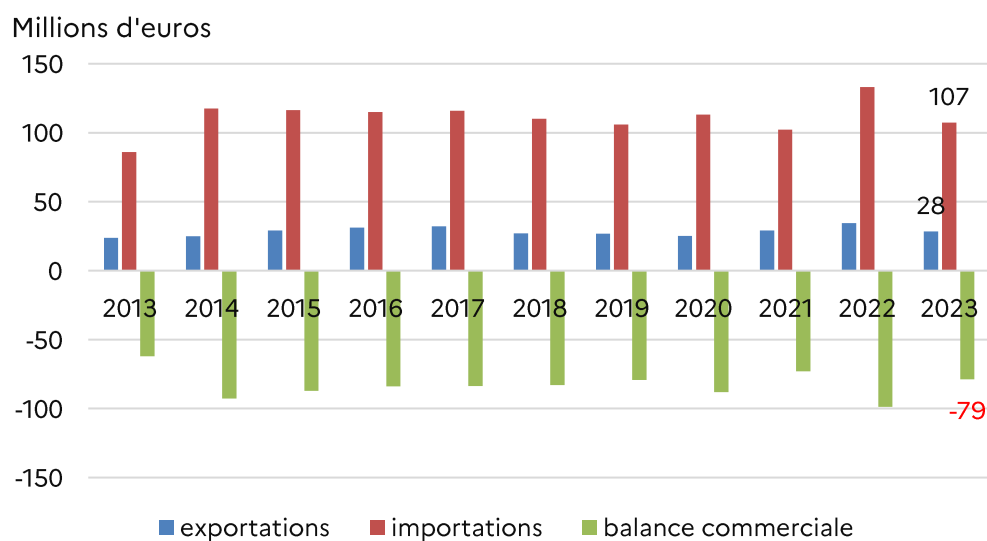
Évolution de la balance commerciale en volume



Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

²³ Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Évolution de la balance commerciale en valeur



Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

12.3. Les importations françaises de miel en augmentation en volume et en valeur

Avec une consommation apparente²⁴ d'environ 54 milliers de tonnes en 2023, la France n'est pas en capacité de répondre à sa demande.

Malgré une bonne production en 2023 estimée à 29 857 tonnes, la production française de miel ne suffit pas à couvrir une demande de plus en plus forte. Pour pallier l'écart entre consommation et production, la France a recours aux importations de miels en provenance de l'étranger.

12.4. Les importations mondiales de miel en volume

En 2023, 747 506 tonnes de miel ont été importées au niveau mondial.

Les importations mondiales de miel sont en recul 2023 par rapport à 2022 de - 8,51 %.

Les importations mondiales de miel sont inférieures aux 3 années précédentes que sont 2020 ; 2021 et 2022.

La quasi majorité des grands pays importateurs voient leurs importations reculer en 2023.

Avec 199 296 tonnes de miel importé en 2023, les États-Unis restent le 1^{er} pays importateur mondial.

Malgré un recul de 8,51 %, la part des importations américaines est en progression et représente 28,41 % de PDM, elle était de 25,18 % en 2022.

Comme en 2022, l'Allemagne est le 2^e pays importateur mondial du miel avec 64 581 tonnes (- 14,40 %) de miel importé et une PDM de 11,41 %.

Tout comme les États-Unis et l'Allemagne, le Royaume-Uni a vu ses importations reculer entre 2022 et 2023 (- 0,98 %). Avec 50 923 tonnes et une PDM de 7,15 %, le Royaume-Uni se place à la 3^e position.

Malgré des importations stables en volume (47 276 tonnes), le Japon recule d'une place et devient le 4^e importateur mondial de miel en 2023. Sa PDM est de 5,78 %.

²⁴ Consommation apparente = production + importations – exportations - stocks

Contrairement à 2022, où les importations françaises avaient fortement augmenté, en 2023 les importations françaises ont reculé (- 11,90 %), passant de 35 538 tonnes à 31 308 tonnes. La France reste en 2023, le 7^e pays importateurs de miel (8^e en 2021). Les importations de la France représentent 4,69 % de PDM.

12.4.1. Les importations françaises de miel en volume

Évaluées à près de 31 310 tonnes, les importations françaises de miel sont en baisse en 2023 de 11,90 % par rapport à 2022.

La part des importations en provenance d'un des pays de l'UE à 27 est de 53,52 %, elle est en progression par rapport à 2022 où elle était de 50,81 %.

Parmi les pays européens, les importations proviennent principalement d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne et de Bulgarie.

L'Ukraine redevient en 2023 le 1^{er} pays fournisseur de la France avec 6 948 tonnes et 22,19 % de part de marché.

L'Espagne reste le 2^e pays fournisseur de miel de la France avec 5 656 tonnes en baisse de 7,75 %. Les importations en provenance d'Espagne représentent 18,07 % des approvisionnements de miel de la France.

La Belgique devient le 3^e pays fournisseur en 2023, il était 6^e en 2022. Avec une progression de 22,99 %, les importations de miel de Belgique estimées à 2 809 tonnes représentent 8,97 %.

La Chine, principal fournisseur de la France en 2022 avec 6 962 tonnes, se place à la 4^e place avec 2 495 tonnes (- 64,16 %) et 7,97 % de PDM (19,59 % de PDM en 2022).

L'Allemagne avec un recul de 14,97 % et 2 392 tonnes représentant 7,64 % de PDM est le 5^e pays fournisseur de la France.

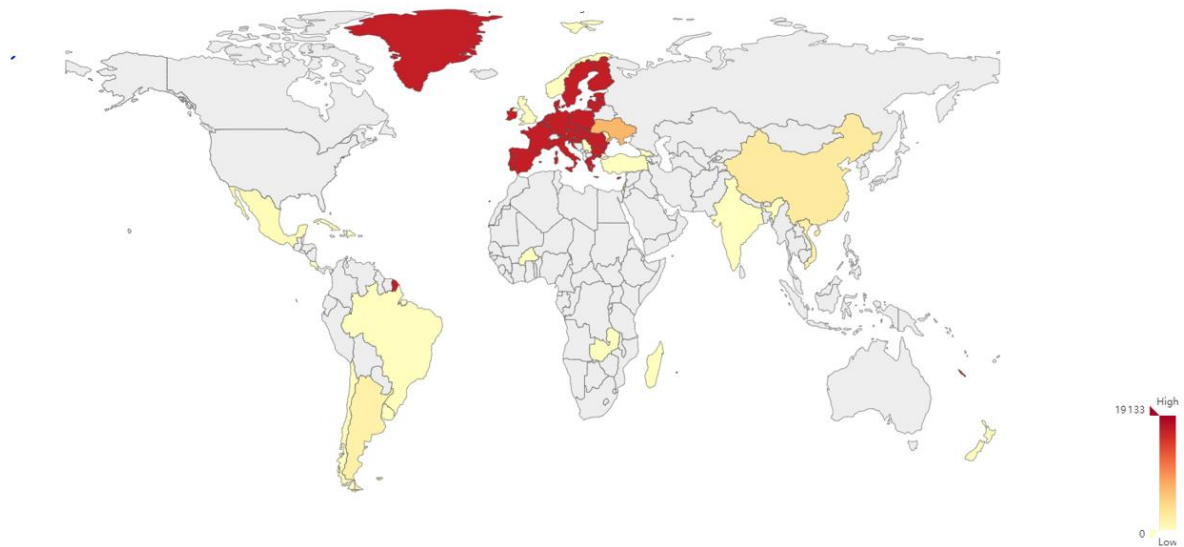
La Hongrie est en 2023 le 6^e pays fournisseur de la France avec 1 693 tonnes, en hausse de 24,30 % et représente 5,41 % de PDM.

Les importations françaises de miel en volume par provenance (en tonnes)

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023 vs 2010 en %	évolution 2023 vs 2022 en %	PDM en % en 2023
Ukraine	0	5 725	6 609	4 687	6 500	5 592	6 948		24,25	22,19
Espagne	9 148	5 623	6 607	6 925	5 590	6 131	5 656	-38,17	-7,75	18,07
Belgique	690	1 801	1 843	2 159	1 800	2 284	2 809	307,10	22,99	8,97
Chine	2 689	3 257	2 187	3 124	2 298	6 962	2 495	-7,21	-64,16	7,97
Allemagne	2 395	3 198	3 043	3 355	3 138	2 813	2 392	-0,13	-14,97	7,64
Hongrie	2 678	2 549	2 489	1 893	956	1 362	1 693	-36,78	24,30	5,41
Argentine	1 503	2 016	2 794	3 442	1 246	1 591	1 676	11,51	5,34	5,35
Bulgarie	518	1 132	918	1 661	1 672	2 381	1 635	215,64	-31,33	5,22
Vietnam	0	0	5	0	140	907	1 630		79,71	5,21
Autres pays	5 919	7 013	6 347	7 667	6 008	5 515	4 374	-26,10	-20,69	13,97
UE 27	16 998	16 860	17 650	19 133	16 264	18 066	16 755	-1,43	-7,26	53,52
Total	25 540	32 314	32 842	34 913	29 348	35 538	31 308	22,58	-11,90	100,00

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Carte des provenances des importations françaises de miel en 2023 (en volume)²⁵



Source : Douane française

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays ; il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance.

Parmi les 10 principaux pays fournisseur de miel de la France, seules les importations en provenance d'Ukraine, de Belgique, de Hongrie, d'Argentine et du Vietnam sont en hausse en 2023.

On remarque depuis 2021 l'arrivée du Vietnam comme pays fournisseur de la France. En effet les importations en provenance du Vietnam étaient inexistantes avant 2021 à l'exception de 2019 où elles étaient de 5 tonnes. En 2021, la France a importé 140 tonnes, 907 tonnes en 2022 et 1 630 tonnes en 2023, ce qui place le Vietnam à la 9^e place de nos pays fournisseurs en 2023. En 2023, les importations en provenance de ce pays ont représenté 5,21 % de PDM.

12.4.2. [Les importations mondiales de miel en valeur](#)

En 2023, la valeur des importations mondiales de miel s'est élevée à 1,98 milliards d'euros, elles sont en baisse de 21,85 % par rapport à 2022.

Le classement des 5 premiers pays importateurs de miel restent inchangé par rapport à 2022 avec en tête les États-Unis qui demeurent le premier pays importateur de miel mondial avec 511,94 millions d'euros de miel importé (- 27,13 % vs 2022). La PDM des importations des États-Unis représente 25,86 % des échanges mondiaux.

L'Allemagne conserve sa 2^e position avec 211,89 millions d'euros (- 26,73 %) et une PDM de 10,70 %, suivi du Japon avec 133,78 millions d'euros (- 16,00 % et 6,76 % de PDM), de la France avec 107,27 millions d'euros (- 19,45 % et 5,42 % de PDM) et du Royaume-Uni avec 103,24 millions d'euros (- 14,31 % et 5,22 % de PDM).

²⁵ Plus la couleur est foncée, plus la France importe du miel de ce pays

12.4.3. Les importations françaises de miel en valeur

Avec 107,27 millions d'euros de miel importé en 2023, la France voit ses importations en valeur reculer de 19,45 % par rapport à 2022.

Les pays de **l'UE à 27** demeurent les principaux pays fournisseurs de la France avec des importations évaluées 71,83 millions d'euros, en baisse de 11,33 % et pour une PDM évaluée à 60,83 %. La PDM est stable par rapport à 2022.

Avec 22,76 millions d'euros (en baisse de 14,36 % vs 2022) et une PDM de 19,96 % **l'Espagne** reste le principal pays fournisseur de la France en valeur, position qu'elle occupe depuis plus de 10 ans. La PDM de l'Espagne est stable en 2023 par rapport à 2022.

L'Ukraine est le 2^e pays fournisseur de la France en valeur avec 13,54 M€ (- 9,98 % vs 2022) et une PDM de 11,30 %.

L'Allemagne, qui était le 4^e pays fournisseur en 2022, se positionne en 2023 à la 3^e place avec 12,73 millions d'euros (- 5,99 % vs 2022) et avec une part de marché évaluée à 10,17 % (stable par rapport à 2022).

La Belgique avec 11,74 millions d'euros (+ 15,18 %) et **la Hongrie** avec 8,26 millions d'euros (+ 15,13 %) sont les 2 seuls pays européens en progression en valeur. Leurs parts de marché représentent respectivement 7,66 % et 5,39 %.

La Bulgarie avec 5,53 millions d'euros, en baisse de 37,92 % voit sa PDM rester stable par rapport à 2022 (6,69 %). La Bulgarie est le 6^e pays fournisseur de la France

Les importations en provenance de **Chine** sont en recul de 68,68 % pour atteindre 5,51 M€. La Chine se positionne comme 7^e pays fournisseur de la France pour une PDM de 13,21 %.

La Vietnam avec 2,58 M€ (+ 53,83 % vs 2022) est le 10^e pays fournisseur de la France. La PDM du Vietnam est stable par rapport à 2022 à 1,39 %. Elle était de 0,21 % en 2021 pour près de 220 000 euros.

Les importations françaises de miel en valeur par provenance (en milliers d'euros)

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023 vs 2010 en %	évolution 2023 vs 2022 en %	PDM en % en 2023
Espagne	26 631	24 238	25 058	26 463	23 323	26 578	22 762	-14,53	-14,36	21,22
Ukraine	0	11 246	11 602	7 701	13 945	15 043	13 542		-9,98	12,62
Allemagne	8 627	15 024	13 263	14 460	12 412	13 547	12 736	47,63	-5,99	11,87
Belgique	2 313	7 226	6 732	7 642	6 575	10 199	11 747	407,96	15,18	10,95
Hongrie	9 083	9 838	10 478	8 633	5 167	7 176	8 262	-9,04	15,13	7,7
Bulgarie	1 626	3 478	3 022	4 653	6 047	8 909	5 530	240,1	-37,92	5,16
Chine	3 947	7 348	4 975	7 043	5 555	17 594	5 510	39,61	-68,68	5,14
Argentine	3 357	4 651	6 568	7 938	3 762	5 362	4 531	34,99	-15,49	4,22
Italie	3 093	4 343	4 240	5 078	4 770	6 216	2 882	-6,8	-53,63	2,69
Vietnam	0	0	32	0	218	1 854	2 851		53,83	2,66
Autres pays	14 267	22 793	20 311	24 085	20 782	20 697	16 918	18,58	-18,26	15,77
UE 27	54 304	71 506	70 358	75 883	66 804	81 013	71 834	32,28	-11,33	66,96
Total	72 943	110 187	106 283	113 696	102 557	133 174	107 271	47,06	-19,45	100,00

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays ; il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance.

12.5. Les exportations mondiales de miel en volume

En 2023, les exportations mondiales de miel en volume se sont élevées à 705 193 tonnes. Elles sont en décroissance de 7,26 % par rapport à 2022, elles étaient en progression de 5,72 % en 2022 par rapport à 2021.

La Chine demeure le 1^{er} pays exportateur mondial de miel avec 152 636 tonnes de miel, en baisse de 2,11 %. La PDM de la Chine continue de progresser pour atteindre 21,64 % des exportations mondiales de miel en volume. Elle était de 18,03 % en 2021 et de 17,35 % en 2022.

L'Inde conserve la 2^e place des pays exportateur mondial de miel en volume avec 98 273 tonnes (+ 14,03 %) et représente une PDM de 13,14 %.

L'Argentine se situe à la 3^e place avec 75 587 tonnes (3,54 % et 10,72 % de PDM).

Après avoir reculer en 2022 de 16,01 %, les exportations de **l'Ukraine** sont en progression en 2023 de 13,11 % pour atteindre 54 714 tonnes. L'Ukraine reste le 4^e exportateur mondial. Les exportations ukrainiennes représentent 7,76 % de PDM.

Le Brésil occupe la 5^e place avec 28 563 tonnes (- 22,56 %) et 4,05 % de PDM.

L'Espagne est en 2023 le 1^{er} pays européen exportateur de miel avec 27 762 tonnes (- 1,96 %) et 3,94 % de PDM.

La Belgique qui était le 1^{er} pays européen en 2022, recule à la 2^e place en 2023. Les exportations Belges ont reculé de 15,97 % pour atteindre 27 172 tonnes et 3,94 % de PDM.

La France se place à la 25^e place, elle recule de 2 places entre 2022 et 2023. Avec près de 4 500 tonnes de miel exporté, la France voit ses exportations reculer de 14,53 % pour une PDM inférieur à 1 %.

12.5.1. Les exportations françaises de miel en volume

La France a exporté près de 4 500 tonnes de miel en 2023. Les exportations sont en recul de 14,53 %.

Les exportations se font principalement à destination des pays de l'Union européenne à 27. En effet, la France a exporté 3 180 tonnes à destination d'un des pays de l'UE à 27. La part de marché à destination de ces pays est estimée à 70,78 %. La PDM continue de progresser, elle était de 69,34 % en 2022 et de 63,72 % en 2021.

Le marché français se concentre autour de 5 pays européen proche géographique : la Suède, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, et l'Espagne.

Tout comme en 2022, **la Suède** est le 1^{er} pays de destination avec 1 201 tonnes. Les exportations à destination de la Suède sont en hausse de 1,26 % et représentent 26,73 % de PDM, elle était de 22,64 % en 2022.

L'Allemagne conserve sa 2^e place de pays de destination des exportations françaises avec 449 tonnes, en recul de 40,05 % et représente 9,99 % de PDM. La France perd des PDM vers l'Allemagne, la PDM était de 14,30 % en 2022.

La Belgique accède à la 3^e place avec 413 tonnes de miel importé (- 13,96 % et 9,19 % de PDM).

Les exportations à destination de **l'Italie** sont en recul de 21,87 % pour atteindre 393 tonnes et 8,75 % de PDM. L'Italie recule à la 4^e position.

L'Espagne occupe la 5^e place avec 344 tonnes, en recul de 28,18 % et représente 7,66 % de PDM.

Les États-Unis reste le 1^{er} pays non européen de destination des exportations de miel de France et conserve en 2023 sa 6^e place avec 272 tonnes (+ 18,81 % et 6,05 % de PDM).

Les exportations françaises de miel en volume par destination (en tonnes)

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023 vs 2010 en %	évolution 2023 vs 2022 en %	PDM en % en 2023
Suède	640	704	847	688	564	1 186	1 201	87,66	1,26	26,73
Allemagne	411	363	366	191	874	749	449	9,25	-40,05	9,99
Belgique	192	305	314	394	424	480	413	115,1	-13,96	9,19
Italie	240	523	574	611	417	503	393	63,75	-21,87	8,75
Espagne	837	449	467	585	336	479	344	-58,9	-28,18	7,66
États-Unis	86	310	330	230	306	335	272	216,28	-18,81	6,05
Suisse	492	256	275	256	276	283	265	-46,14	-6,36	5,9
Japon	86	104	99	106	166	150	119	38,37	-20,67	2,65
Royaume - Uni	263	287	115	59	221	166	104	-60,46	-37,35	2,31
Hongrie	8	61	57	30	108	2	92	1050	4500	2,05
Autres pays	692	1 039	1 004	861	1 143	924	841	21,53	-8,98	18,72
UE 27	2 769	2 811	2 962	2 715	3 086	3 651	3 180	14,84	-12,9	70,78
Total	3 947	4 401	4 448	4 011	4 835	5 257	4 493	13,83	-14,53	100,00

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Carte des destinations des exportations de miel français en 2023 (en volume)²⁶



Source : Douane française

12.5.2. Les exportations mondiales de miel en valeur

Les exportations mondiales de miel en valeur se sont élevées à 1,95 milliards d'euros en 2023, elles sont en recul de 21,31 % par rapport à 2022.

Tout comme en 2022, **la Chine** est le 1^{er} pays exportateur mondial en valeur avec 235,19 millions d'euros, en baisse de 10,55 % et représente 11,44 % des exportations mondiales.

La Nouvelle-Zélande conserve sa 2^e position avec 223,77 millions d'euros, en baisse de 11,77 %. Ses exportations représentent 8,67 % de PDM.

L'Argentine se positionne à la 3^e place comme en 2022. Les exportations en valeur de l'Argentine sont également en diminution (- 27,93 %) pour atteindre 169,50 millions d'euros. L'Argentine réalise 8,07 % de PDM mondiale.

Les exportations de **l'Inde** sont en retrait de 27,55 % pour atteindre 157,93 millions d'euros et 5,67 % de PDM.

L'Ukraine devient le 5^e pays exportateur mondial (6^e en 2022) avec 110,97 millions d'euros (- 14,85 % et 5,46 % de PDM).

L'Espagne devient le 1^{er} pays exportateur européen en 2023, position occupée en 2022 par l'Allemagne. Ses exportations sont évaluées à 106,84 millions d'euros (- 5,98 % et 5,42 % de PDM).

L'Allemagne recule d'une place pour se positionner à la 7^e place mondiale et à la 2^e place européenne.

La valeur des exportations de l'Allemagne est de 106,02 millions d'euros, en baisse de 8,71 %. Les exportations allemandes de miel représentent 4,03 % de PDM, elles étaient de 5,18 % de PDM en 2022.

Le plus fort recul est observé pour le Brésil avec une baisse de 39,96 % pour atteindre 78,81 millions d'euros et 3,95 % de PDM.

La France reste le 19^e pays exportateur mondial en valeur en 2023 avec 28,43 millions d'euros de miel exporté pour une PDM de 1,31 %.

²⁶ Plus la couleur est foncée, plus la France exporte son miel vers ce pays

12.5.3. Les exportations françaises de miel en valeur

En 2023, la France a exporté 28,43 millions d'euros de miel. La France conserve sa place de 19^e exportateur mondial.

Les exportations françaises de miel en valeur ont reculé de 17,60 % et représente 1,31 % de la valeur des exportations mondiales.

Après avoir été en croissance de 2020 à 2022, les exportations sont en déclin en 2023.

Les pays de l'UE à 27 sont les principaux partenaires de la France avec 56,31 % de PDM. Néanmoins, la PDM de l'UE à 27 est en recul. Elle était de 58,74 % en 2022.

Les exportations françaises se font principalement en 2023 à destination de la Suède, de la Belgique pour les pays de l'UE à 27 et des États-Unis pour les pays extra-européens.

Malgré un recul de la valeur de ses exportations de 10,70 % en 2023, la Suède devient notre principal client avec 4,07 millions d'euros (2^e en 2022) pour une PDM évaluée à 14,34 %.

La Belgique avec une PDM stable par rapport à l'année dernière (13,52 % en 2022 et 13,46 % en 2023) voit la valeur de ses exportations reculer également pour atteindre 3,82 millions d'euros (-17,61 %). La Belgique qui était en 2022 notre 1^{er} pays de destination en valeur, régresse d'une place pour accéder à la 2^e place.

Les États-Unis, 1^{er} pays non européen destinataire de nos exportations se place à la 3^e place avec des exportations en baisse en valeur de 14,05 % et qui atteignent 3,12 millions d'euros pour une PDM évaluée à 10,98 %.

L'Allemagne 1^{er} pays de destination de la France en 2021, à la 3^e place en 2022, recule encore de 2 places en 2023 et devient le 5^e pays de destination avec 2,11 millions d'euros (-53,24 %) et une PDM de 7,42 %, elle était de 13,14 % en 2022.

Parmi les 10 principaux pays clients de la France, l'Allemagne connaît le plus fort recul en 2023.

Les exportations françaises de miel en valeur par destination (en milliers d'euros)

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023 vs 2010 en %	évolution 2023 vs 2022 en %	PDM en %
Suède	2 590	2 617	3 035	2 603	1 807	4 568	4 079	57,5	-10,7	14,34
Belgique	1 364	2 873	3 156	3 967	3 788	4 646	3 828	180,59	-17,61	13,46
États-Unis	661	2 853	3 046	2 090	2 910	3 632	3 121	372,38	-14,05	10,98
Suisse	2 875	2 171	2 296	2 145	2 317	2 467	2 430	-15,5	-1,51	8,54
Allemagne	2 237	2 410	2 459	1 723	5 069	4 514	2 111	-5,62	-53,24	7,42
Italie	1 145	2 428	2 673	3 141	1 695	2 849	1 942	69,63	-31,85	6,83
Espagne	2 341	2 134	2 074	2 545	1 560	2 405	1 726	-26,27	-28,2	6,07
Japon	692	961	875	1 034	1 645	1 549	1 250	80,71	-19,28	4,4
Royaume - Uni	970	1 648	894	481	923	1 088	1 043	7,47	-4,16	3,67
Émirats Arabes Unis	82	588	483	605	638	735	636	673,35	-13,52	2,24
Autres pays	3 491	6 389	5 955	5 105	6 940	6 061	6 272	79,69	3,5	22,06
UE 27	11 408	14 861	15 191	15 180	15 938	20 338	16 014	40,38	-21,26	56,31
Total	18 448	27 072	26 946	25 440	29 293	34 513	28 439	54,15	-17,6	100

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

La baisse constatée en volume s'accompagne également d'un recul en valeur. Néanmoins, les exportations en volume ont régressé plus lentement qu'en valeur. En volume, les exportations ont reculé de 14,53 % tandis qu'en valeur le recul est de 17,60 %. Ainsi les exportations de miel français se sont moins bien valorisées en valeur en 2023.

13. Annexes :

Annexe 1 : Importations de la France et valeur unitaire en euros/tonnes en 2021,2022 et 2023

Pays partenaire	2021			2022			2023		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire(€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	102 556 557	29 348	3 494	133 173 580	35 538	3 747	107 275 156	31 312	3 426
Ukraine	13 944 605	6 500	2 145	15 042 960	5 592	2 690	13 541 820	6 948	1 949
Espagne	23 323 331	5 590	4 172	26 578 386	6 131	4 335	22 750 025	5 655	4 023
Belgique	6 575 139	1 800	3 652	10 198 647	2 284	4 465	11 762 198	2 813	4 181
Chine	5 555 204	2 298	2 417	17 593 700	6 962	2 527	5 509 847	2 495	2 208
Allemagne	12 411 872	3 138	3 955	13 546 765	2 813	4 815	12 735 713	2 392	5 325
Hongrie	5 167 438	956	5 403	7 176 427	1 362	5 269	8 261 929	1 693	4 881
Argentine	3 761 620	1 246	3 018	5 362 090	1 591	3 371	4 531 293	1 676	2 703
Bulgarie	6 046 500	1 672	3 615	8 908 619	2 381	3 742	5 530 285	1 635	3 383
Vietnam	218 472	140	1 564	1 853 515	907	2 044	2 851 322	1 630	1 749

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Annexe 2 : Exportations de la France et valeur unitaire en euros/tonnes en 2021,2022 et 2023

Pays partenaire	2021			2022			2023		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	29 292 451	4 835	6 058	34 513 252	5 257	6 565	28 438 458	4 492	6 330
États-Unis	2 909 926	306	9 505	3 631 648	335	10 846	3 121 316	272	11 483
Belgique	3 788 380	424	8 934	4 646 075	480	9 670	3 828 126	413	9 267
Suisse	2 316 911	276	8 385	2 466 953	283	8 708	2 429 741	265	9 156
Espagne	1 560 345	336	4 646	2 404 636	479	5 024	1 726 483	344	5 019
Italie	1 695 077	417	4 068	2 849 148	503	5 661	1 941 819	393	4 935
Allemagne	5 069 151	874	5 802	4 514 461	749	6 025	2 111 011	449	4 706
Suède	1 806 573	564	3 202	4 567 713	1 186	3 852	4 079 194	1 201	3 395

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Annexe 3 : Les exportations françaises de miel

• De janvier à août 2022-2023-2024 en volume

Pays partenaire	Rang	En tonnes			Part de marché(%)		
		Janvier 2022 - Août 2022	Janvier 2023 - Août 2023	Janvier 2024 - Août 2024	2022	2023	2024
Monde		3 642	3 013	2 490	100	100	100
UE 27		2 518	2 133	1 603	69	71	64
Suède	1	819	772	486	23	26	20
Belgique	2	288	218	278	8	7	11
Espagne	3	313	210	257	9	7	10
Italie	4	349	291	231	10	10	9
États-Unis	5	224	194	166	6	6	7
Suisse	6	176	140	166	5	5	7
Allemagne	7	553	395	157	15	13	6
Royaume Uni	8	127	68	87	4	2	3
Émirats Arabes Unis	9	61	54	70	2	2	3
Japon	10	86	87	65	2	3	3

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

En volume, la France a exporté 2 490 tonnes de miel de janvier à août 2024. Les exportations sont en recul de 17,34 % par rapport à la même période en 2023 (janvier-août).

L'UE à 27 demeure le principal client de la France avec 1 603 tonnes représentant 64,36 % de pdm. La part de l'UE à 27 est en recul de 24,87 %.

La Suède reste le 1^{er} client de la France avec 486 tonnes exportées en 2024 (de janvier à août). Les exportations vers la Suède représentent 19,51 % des exportations françaises.

La Belgique occupe la 2^e place avec une pdm de 11,14 % pour 278 tonnes exportées.

Avec une pdm de 10,32 % l'Espagne se positionne à la 3^e place. La France a exporté vers l'Espagne 257 tonnes de miel de janvier à août 2024.

Annexe 4 : Les exportations françaises de miel

• De janvier à août 2022-2023-2024 en valeur

Pays partenaire	Rang	En valeur (euros)			Part de marché(%)		
		Janvier 2022 - Août 2022	Janvier 2023 - Août 2023	Janvier 2024 - Août 2024	2022	2023	2024
Monde		22 893 380	19 098 423	16 741 343	100	100	100
UE 27		13 410 764	10 601 991	8 525 830	59	56	51
Belgique	1	2 683 655	2 325 565	2 255 617	12	12	13
États-Unis	2	2 329 177	2 237 114	1 928 040	10	12	12
Suède	3	3 133 195	2 743 330	1 509 996	14	14	9
Allemagne	4	3 001 589	1 525 752	1 363 802	13	8	8
Suisse	5	1 477 495	1 329 406	1 323 320	6	7	8
Espagne	6	1 605 674	1 185 260	1 207 861	7	6	7
Italie	7	2 086 247	1 408 571	883 004	9	7	5
Japon	8	866 254	927 969	858 812	4	5	5
Royaume Uni	9	749 678	679 875	720 792	3	4	4
Émirats Arabes Unis	10	515 456	505 434	678 134	2	3	4

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

En valeur, les exportations françaises de miel sont évaluées en 2024 (de janvier à août) à 16,74 millions d'euros. Elles sont en recul de 12,34 % par rapport à la même période en 2023.

Tout comme en volume, les exportations en valeur proviennent à 50,93 % d'un des pays de l'UE et représentent 8,52 millions d'euros.

Ainsi la Belgique avec 2,25 millions d'euros et une pdm de 13,47 % est le 1^{er} pays de destination des exportations de miel en valeur de la France. Les exportations à destination de Belgique sont en recul de 3,01 %.

Les États-Unis occupent la 2^e place avec 1,92 millions d'euros et une pdm évaluée à 11,52 % (stable par rapport à la même période en 2023). Les exportations en valeur sont en recul de 13,82 %.

En valeur la Suède se situe à la 3^e position avec 1,50 millions d'euros pour une pdm de 9,02 % (en recul vs 2023). Les exportations en valeur ont chuté de 44,96 % par rapport à 2023.

Ainsi la France exporte plus de miel en volume vers la Suède mais pour une valeur inférieure à la Belgique et aux États-Unis.

Annexe 5 : Les importations françaises de miel

• De janvier à août 2022-2023-2024 en volume

Pays partenaire	Rang	En tonnes			Part de marché(%)		
		Janvier 2022 - Août 2022	Janvier 2023 - Août 2023	Janvier 2024 - Août 2024	2022	2023	2024
Monde		23 497	19 853	24 135	100	100	100
UE 27		10 941	10 877	10 859	47	55	45
Ukraine	1	3 334	3 048	8 821	14	15	37
Espagne	2	3 860	3 305	3 684	16	17	15
Belgique	3	1 470	1 803	1 861	6	9	8
Allemagne	4	1 940	1 705	1 537	8	9	6
Vietnam	5	346	1 121	1 495	1	6	6
Bulgarie	6	1 219	1 117	1 377	5	6	6
Argentine	7	1 194	1 328	1 149	5	7	5
Hongrie	8	697	1 174	949	3	6	4
Chine	9	5 868	2 071	610	25	10	3
Cuba	10	669	501	361	3	3	2

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

La France importe plus qu'elle n'exporte. Ainsi de janvier à août 2024, la France a importé 24 135 tonnes de miel. Les importations françaises de miel sont en progression en 2024 (de janvier à août) par rapport à la même période en 2023. Ainsi, les importations ont augmenté de 21,56 %

Tout comme pour ses exportations, la France se tourne les pays de l'UE à 27 pour ses importations de miel.

Malgré un recul de sa pdm qui est passée de 54,79 % à 44,99 %, les importations en provenance d'un des pays de l'UE à 27 sont estimées entre janvier et août 2024 à 10 859 tonnes.

Le 1^{er} pays fournisseur de la France est l'Ukraine avec 8 821 tonnes et 36,55 % de pdm. Les importations en provenance de l'Ukraine ont progressé de 189,42 % entre janvier et août 2023 et janvier et août 2024. Entre 2023 et 2024, la pdm de l'Ukraine a progressé, elle était de 15,35 % en 2023 et elle a atteint 36,55 % en 2024.

L'Espagne qui est un pays de destination du miel français est également un pays de provenance pour la France. Ainsi l'Espagne se situe durant la période étudiée à la 2^e place. Avec une pdm en baisse qui est passée de 16,65 % à 15,27 %, la France a importé 3 684 tonnes de miel en provenance d'Espagne. La Belgique avec 1 861 tonnes est le 3^e pays de provenance de miel sur le territoire national.

Le Vietnam avec une pdm en croissance constante devient le 5^e pays de provenance des importations français. La France a importé de ce pays 1 495 tonnes de janvier à août 2024.

Annexe 6 : Les importations françaises de miel

• De janvier à août 2022-2023-2024 en valeur

Pays partenaire	Rang	En valeur (euros)			Part de marché(%)		
		Janvier 2022 - Août 2022	Janvier 2023 - Août 2023	Janvier 2024 - Août 2024	2022	2023	2024
Monde		84 734 371	71 480 142	69 021 569	100	100	100
UE 27		47 400 629	48 143 062	42 349 019	56	67	61
Ukraine	1	9 254 491	6 633 856	15 312 166	11	9	22
Espagne	2	16 329 595	14 180 637	14 445 608	19	20	21
Belgique	3	6 315 807	7 607 016	7 059 237	7	11	10
Allemagne	4	9 097 766	9 052 176	6 935 838	11	13	10
Bulgarie	5	4 603 302	3 970 094	4 040 214	5	6	6
Hongrie	6	3 449 644	5 890 779	3 849 432	4	8	6
Argentine	7	3 930 849	3 750 782	2 558 415	5	5	4
Vietnam	8	674 314	2 040 097	2 338 894	1	3	3
Italie	9	2 076 712	1 864 288	1 582 152	2	3	2
Chine	10	14 936 847	4 499 282	1 452 742	18	6	2

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Les importations de miel en valeur ont représenté en 2024 (de janvier à août) 69,02 millions d'euros. La valeur des importations est en recul par rapport à la même période en 2023.

Tout comme en volume, les échanges se font principalement avec les pays de l'UE à 27.

Ainsi, la France a importé 42,34 millions d'euros de miel des pays de l'UE à 27, représentant 61,36 % de pdm (en recul par rapport à 2023). Les importations en valeur sont en retrait de 12,04 %.

Avec une croissance de 130,82 % et des importations estimées à 15,31 millions d'euros, l'Ukraine est en ce début d'année le 1^{er} fournisseur de la France. L'Ukraine génère une pdm de 22,16 %.

L'Espagne est le 2^e pays fournisseur en valeur avec 14,44 millions d'euros (+ 1,87 %) et une pdm de 20,93 %.

La Belgique avec 7,05 millions d'euros (- 7,20 %), et une pdm estimée à 10,23 %, la Belgique se positionne à la 3^e place des pays fournisseurs de la France.

Annexe 7 : Les exportations de la France de janvier à août

Pays partenaire	Janvier 2022 - Août 2022			Janvier 2023 - Août 2023			Janvier 2024 - Août 2024		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	22 893 380	3 642	6 286	19 098 423	3 013	6 339	16 741 343	2 490	6 722
UE 27	13 410 764	2 518	5 327	10 601 991	2 133	4 970	8 525 830	1 603	5 319
Suède	3 133 195	819	3 825	2 743 330	772	3 554	1 509 996	486	3 108
Belgique	2 683 655	288	9 313	2 325 565	218	10 652	2 255 617	278	8 127
Espagne	1 605 674	313	5 129	1 185 260	210	5 644	1 207 861	257	4 702
Italie	2 086 247	349	5 969	1 408 571	291	4 839	883 004	231	3 817
Suisse	1 477 495	176	8 391	1 329 406	140	9 478	1 323 320	166	7 983
États-Unis	2 329 177	224	10 413	2 237 114	194	11 543	1 928 040	166	11 604
Allemagne	3 001 589	553	5 429	1 525 752	395	3 863	1 363 802	157	8 700
Royaume-Uni	749 678	127	5 886	679 875	68	10 059	720 792	87	8 317
Émirats Arabes Unis	515 456	61	8 468	505 434	54	9 389	678 134	70	9 748

On observe pour les 8 premiers mois de l'année, un recul des exportations françaises en valeur et en volume, la valeur unitaire, c'est-à-dire, le prix en euros par tonne quant à lui progresse en 2024. Ainsi, on exporte moins en volume mais nos exportations se valorisent mieux en valeur. Par exemple, la valeur unitaire de nos exportations vers l'Allemagne se sont bien valorisées avec une hausse de 125,21% du prix de la valeur unitaire.

Annexe 8 : Les importations de la France de janvier à août

Pays partenaire	Janvier 2022 - Août 2022			Janvier 2023 - Août 2023			Janvier 2024 - Août 2024		
	Valeur	Quantité	Valeur unitaire	Valeur	Quantité	Valeur unitaire	Valeur	Quantité	Valeur unitaire
Monde	84 734 371	23 497	3 606	71 480 142	19 853	3 600	69 021 569	24 135	2 860
UE 27	47 400 629	10 941	4 332	48 143 062	10 877	4 426	42 349 019	10 859	3 900
Ukraine	9 254 491	3 334	2 776	6 633 856	3 048	2 177	15 312 166	8 821	1 736
Espagne	16 329 595	3 860	4 231	14 180 637	3 305	4 290	14 445 608	3 684	3 921
Belgique	6 315 807	1 470	4 297	7 607 016	1 803	4 220	7 059 237	1 861	3 793
Allemagne	9 097 766	1 940	4 689	9 052 176	1 705	5 310	6 935 838	1 537	4 514
Vietnam	674 314	346	1 952	2 040 097	1 121	1 820	2 338 894	1 495	1 565
Bulgarie	4 603 302	1 219	3 776	3 970 094	1 117	3 553	4 040 214	1 377	2 933
Argentine	3 930 849	1 194	3 292	3 750 782	1 328	2 825	2 558 415	1 149	2 227
Hongrie	3 449 644	697	4 949	5 890 779	1 174	5 019	3 849 432	949	4 058

S'agissant des importations françaises de miel, la France a importé plus de miel sur la période mais ce miel s'est moins bien valorisé en valeur. Ainsi les importations ont progressé de 21,56 % en volume et ont régressé de 3,44 % en valeur sur la même période ; Le prix de la valeur unitaire est passé de 3 600 € / tonnes en 2023 (de janvier à août) à 2 860 € / tonnes en 2024 (- 20,55 %).

Les importations françaises en valeur en provenance d'Ukraine ont bondi de 130,82 %, les importations en volume de 189,40 %. Les importations en valeur ont progressé moins vite qu'en volume. Ainsi la valeur unitaire recule de 20,26 % et est de 1 736 € / tonnes.

Annexe 9 : Résultats de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche – Par région

Auvergne-Rhône-Alpes : Production de miel -> 4 286 tonnes

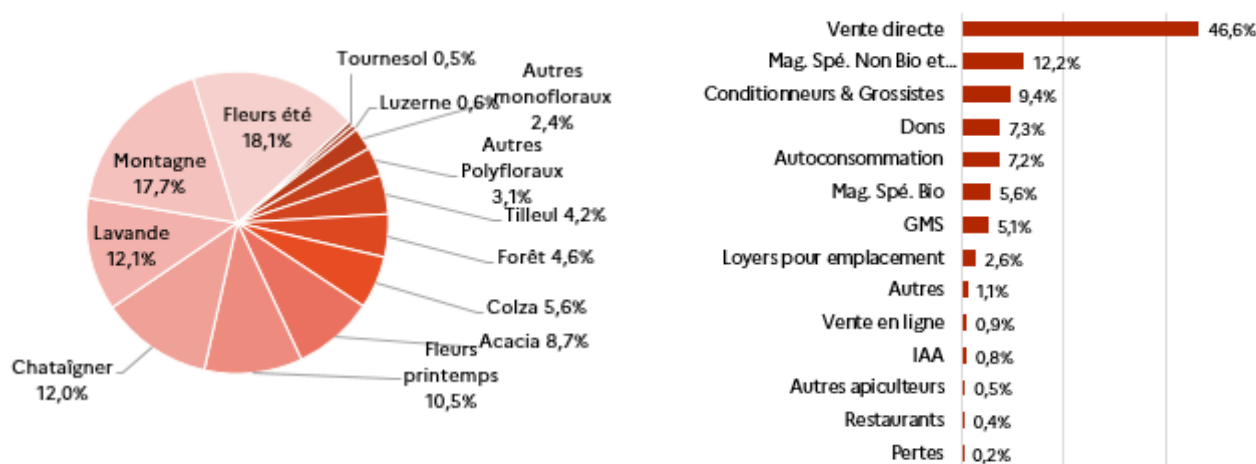
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	12 289	74 858	1 124 646
50 à 149 ruches	437	24 715	490 547
150 à 199 ruches	127	15 522	248 873
200 à 399 ruches	262	48 857	1 079 512
Plus de 400 ruches	146	55 157	1 342 728
TOTAL	13 261	219 108	4 286 306

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	15,0	15,9
50 à 149 ruches	19,8	20,1
150 à 199 ruches	16,0	22,6
200 à 399 ruches	22,1	25,2
Plus de 400 ruches	24,3	30,0
TOTAL	19,6	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



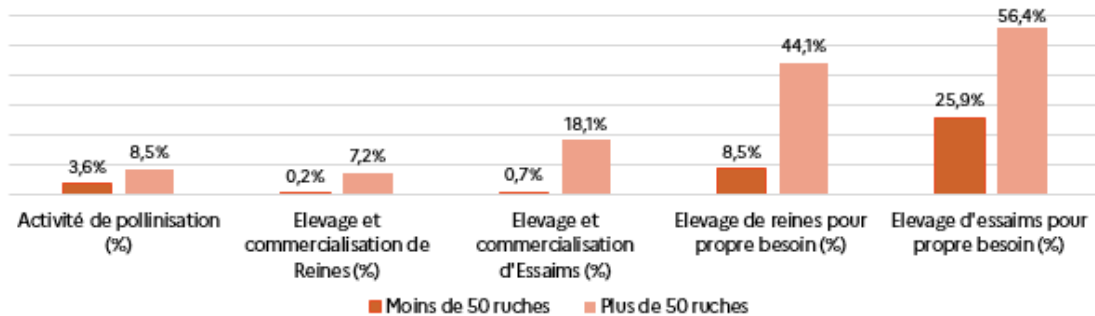
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,1%	5,7%
50 à 149 ruches	31,4%	17,6%
150 à 199 ruches	60,0%	13,6%
200 à 399 ruches	64,5%	57,6%
Plus de 400 ruches	69,6%	30,9%
TOTAL	7,4%	38,8%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	94,8%
50 à 149 ruches	90,9%
150 à 199 ruches	90,0%
200 à 399 ruches	83,1%
Plus de 400 ruches	76,1%
TOTAL	85,8%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,9 %	891
Pollen	15,7%	8 036
Propolis	13,9%	741

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : Production de miel -> 2 957 tonnes

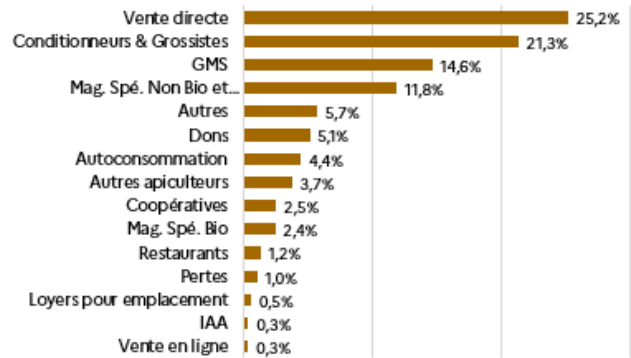
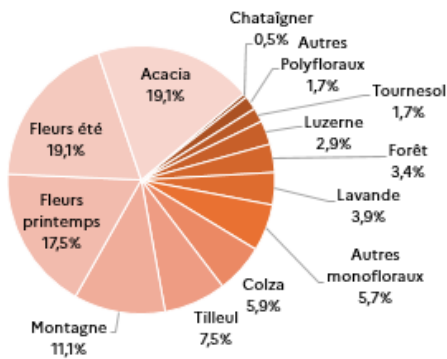
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 673	26 380	590 039
50 à 149 ruches	158	9 474	329 786
150 à 199 ruches	42	6 330	219 169
200 à 399 ruches	78	16 899	709 337
Plus de 400 ruches	51	24 107	1 108 681
TOTAL	4 002	83 190	2 957 012

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	22,4	15,9
50 à 149 ruches	34,8	20,1
150 à 199 ruches	34,6	22,6
200 à 399 ruches	42,0	25,2
Plus de 400 ruches	46,0	30,0
TOTAL	35,5	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



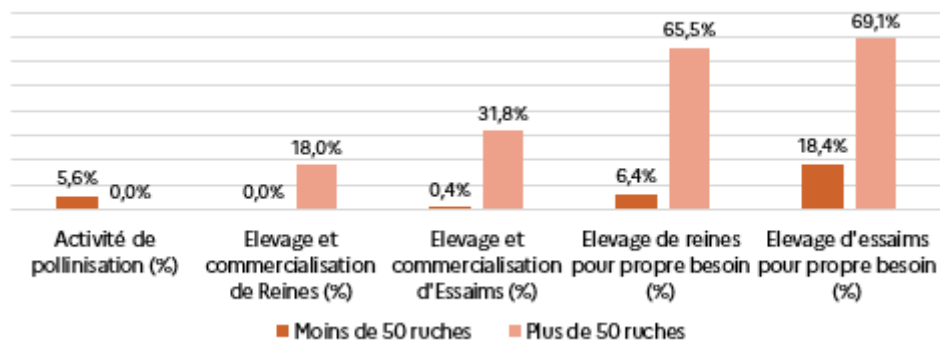
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,7%	6,5%
50 à 149 ruches	30,8%	12,5%
150 à 199 ruches	42,9%	15,0%
200 à 399 ruches	30,0%	97,9%
Plus de 400 ruches	71,4%	69,1%
TOTAL	4,7%	73,5%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	87,1%
50 à 149 ruches	82,6%
150 à 199 ruches	45,8%
200 à 399 ruches	38,5%
Plus de 400 ruches	63,8%
TOTAL	63,1%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

	Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale		5,4 %	236
Pollen		10,8%	1 988
Propolis		10,8%	432

BRETAGNE : Production de miel -> 1 131 tonnes

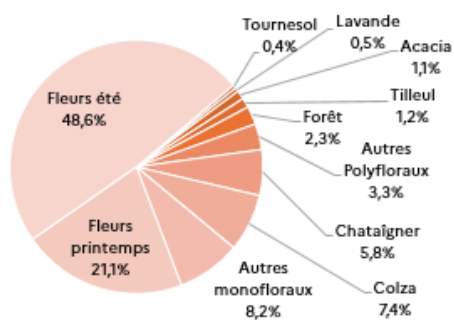
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 701	24 178	390 481
50 à 149 ruches	128	7 882	145 681
150 à 199 ruches	36	4 602	77 754
200 à 399 ruches	52	10 250	212 089
Plus de 400 ruches	34	17 141	304 802
TOTAL	3 951	64 053	1 130 806

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	16,2	15,9
50 à 149 ruches	18,5	20,1
150 à 199 ruches	16,9	22,6
200 à 399 ruches	20,7	25,2
Plus de 400 ruches	17,8	30,0
TOTAL	17,7	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



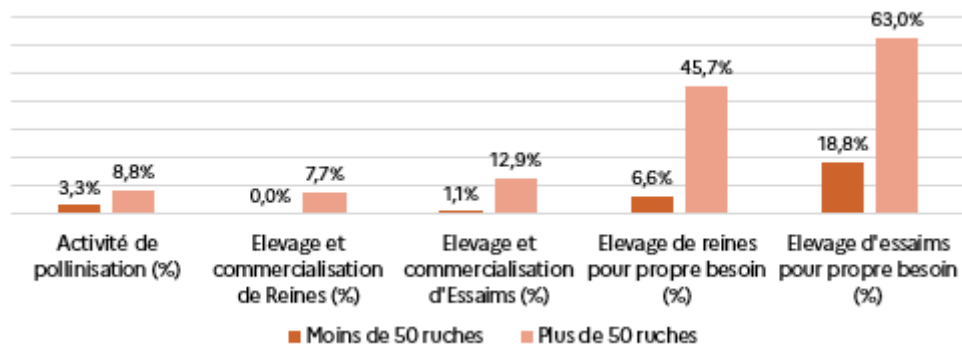
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,1%	0,5%
50 à 149 ruches	14,3%	1,6%
150 à 199 ruches	12,5%	0,2%
200 à 399 ruches	8,3%	25,0%
Plus de 400 ruches	25,0%	43,2%
TOTAL	1,9%	39,7%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	91,2%
50 à 149 ruches	81,7%
150 à 199 ruches	82,3%
200 à 399 ruches	89,7%
Plus de 400 ruches	71,1%
TOTAL	83,7%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,2 %	90
Pollen	13,0%	1 770
Propolis	2,2%	22

CENTRE-VAL DE LOIRE : Production de miel -> 1 621 tonnes

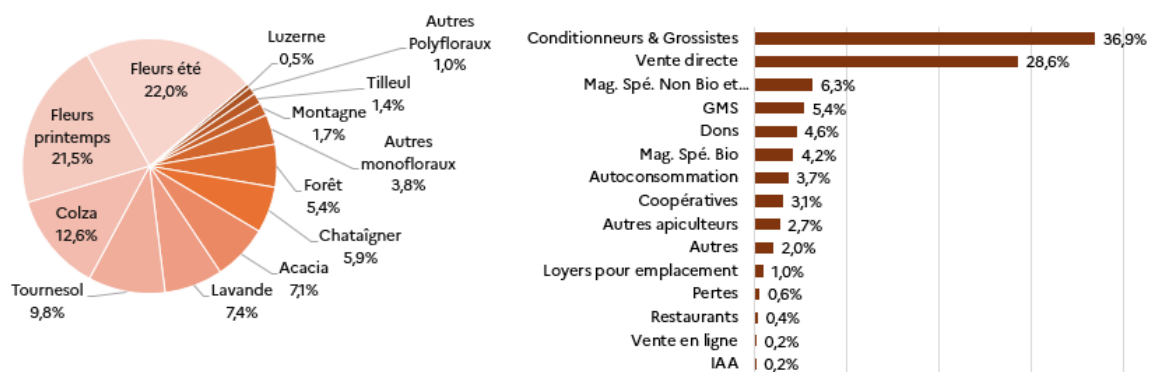
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	2 721	17 714	264 373
50 à 149 ruches	100	6 144	166 205
150 à 199 ruches	28	2 941	77 675
200 à 399 ruches	51	8 674	329 994
Plus de 400 ruches	29	20 478	782 616
TOTAL	2 929	55 950	1 620 863

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,9	15,9
50 à 149 ruches	27,1	20,1
150 à 199 ruches	26,4	22,6
200 à 399 ruches	38,0	25,2
Plus de 400 ruches	38,2	30,0
TOTAL	29,0	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



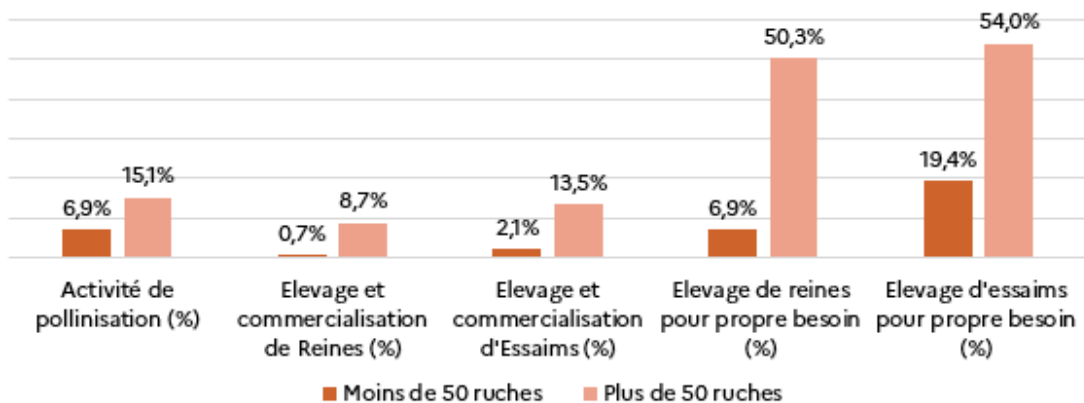
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	3,5%	7,0%
50 à 149 ruches	15,4%	10,8%
150 à 199 ruches	27,3%	14,0%
200 à 399 ruches	50,0%	48,4%
Plus de 400 ruches	62,5%	100,0%
TOTAL	5,5%	79,5%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	92,0%
50 à 149 ruches	66,3%
150 à 199 ruches	60,4%
200 à 399 ruches	30,8%
Plus de 400 ruches	31,9%
TOTAL	46,4%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,2 %	267
Pollen	17,4%	7 406
Propolis	2,2%	24

GRAND EST : Production de miel -> 4 172 tonnes

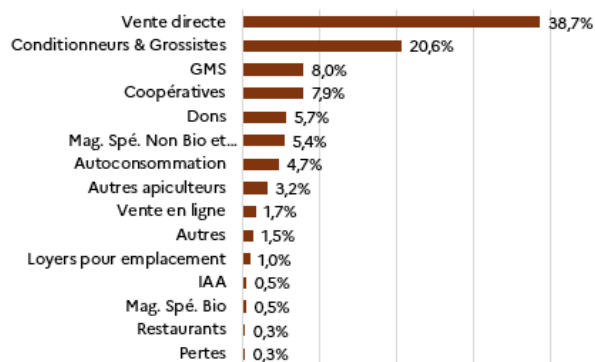
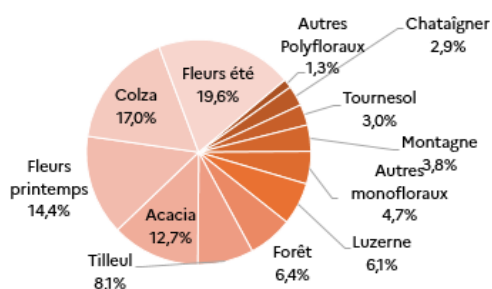
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	7 712	52 206	1 139 032
50 à 149 ruches	208	12 898	394 774
150 à 199 ruches	46	5 878	208 986
200 à 399 ruches	94	17 276	694 252
Plus de 400 ruches	86	40 841	1 735 515
TOTAL	8 146	129 099	4 172 559

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	21,8	15,9
50 à 149 ruches	30,6	20,1
150 à 199 ruches	35,6	22,6
200 à 399 ruches	40,2	25,2
Plus de 400 ruches	42,5	30,0
TOTAL	32,3	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



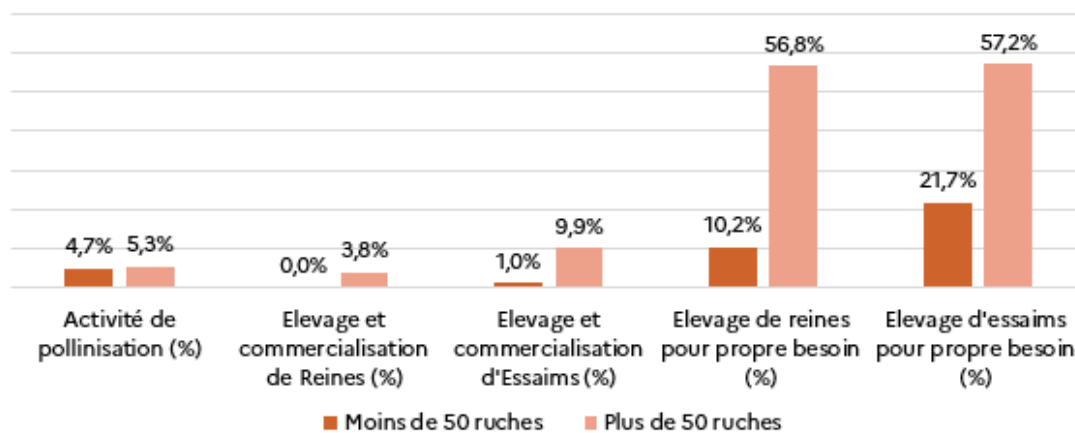
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,5%	8,6%
50 à 149 ruches	10,5%	1,5%
150 à 199 ruches	55,6%	25,3%
200 à 399 ruches	21,4%	82,3%
Plus de 400 ruches	87,5%	64,9%
TOTAL	6,0%	66,1%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	86,8%
50 à 149 ruches	62,3%
150 à 199 ruches	78,4%
200 à 399 ruches	53,1%
Plus de 400 ruches	38,1%
TOTAL	58,2%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	2,8 %	800
Pollen	10,3%	10 620
Propolis	6,9%	497

NOUVELLE-AQUITAINE : Production de miel -> 4 067 tonnes

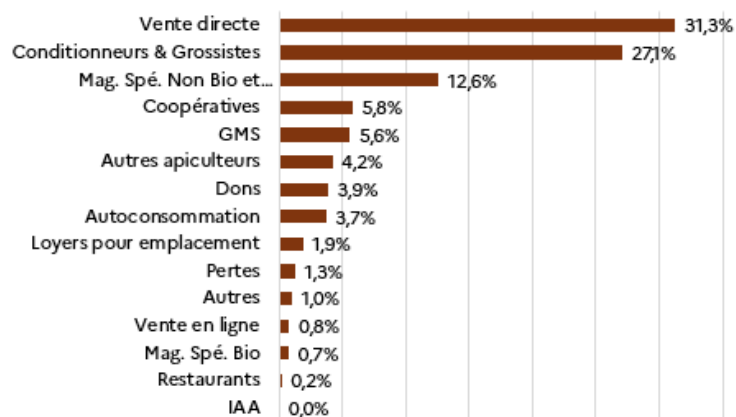
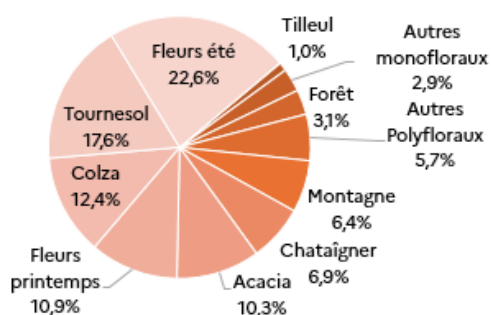
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	6 250	48 681	690 138
50 à 149 ruches	330	22 126	378 037
150 à 199 ruches	97	13 733	306 909
200 à 399 ruches	179	37 088	979 847
Plus de 400 ruches	140	60 790	1 711 788
TOTAL	6 996	182 418	4 066 720

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,2	15,9
50 à 149 ruches	17,1	20,1
150 à 199 ruches	22,3	22,6
200 à 399 ruches	26,4	25,2
Plus de 400 ruches	28,2	30,0
TOTAL	22,3	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



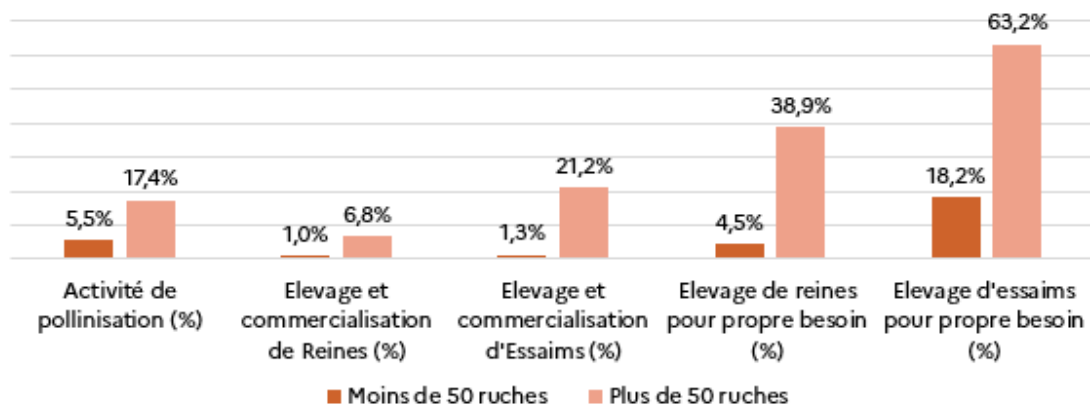
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	2,9%	6,0%
50 à 149 ruches	13,6%	9,7%
150 à 199 ruches	36,8%	12,4%
200 à 399 ruches	52,4%	66,8%
Plus de 400 ruches	52,6%	43,7%
TOTAL	6,2%	51,7%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	88,9%
50 à 149 ruches	74,4%
150 à 199 ruches	56,2%
200 à 399 ruches	50,8%
Plus de 400 ruches	36,2%
TOTAL	53,7%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	4,5 %	240
Pollen	11,1%	3 231
Propolis	8,6%	445

OCCITANIE : Production de miel -> 4 242 tonnes

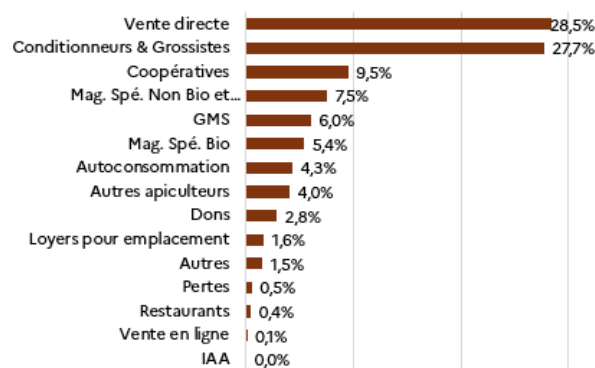
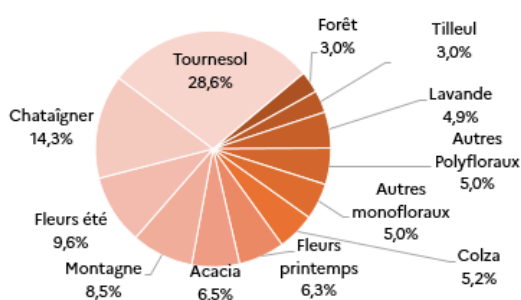
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	5 310	39 289	413 431
50 à 149 ruches	451	23 335	382 019
150 à 199 ruches	131	15 645	290 474
200 à 399 ruches	281	53 552	1 102 494
Plus de 400 ruches	159	93 313	2 053 449
TOTAL	6 332	225 135	4 241 867

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	10,5	15,9
50 à 149 ruches	16,4	20,1
150 à 199 ruches	18,6	22,6
200 à 399 ruches	20,6	25,2
Plus de 400 ruches	22,0	30,0
TOTAL	18,8	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



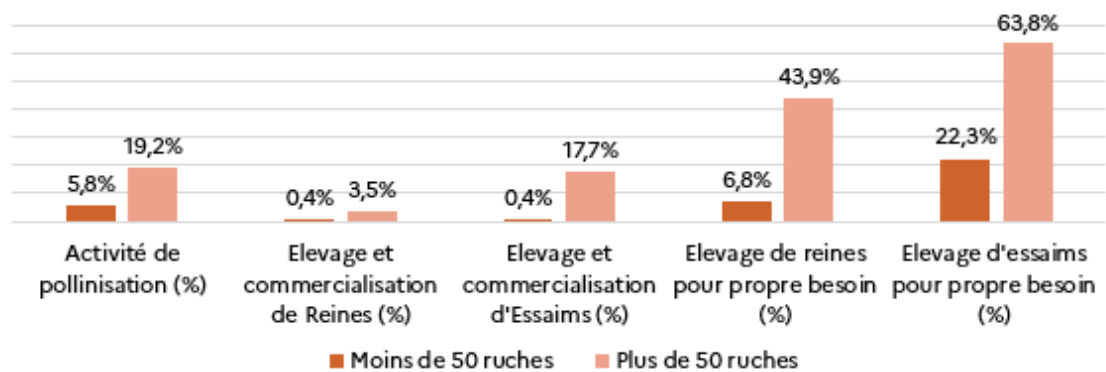
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	6,5%	9,2%
50 à 149 ruches	41,9%	26,6%
150 à 199 ruches	66,7%	41,4%
200 à 399 ruches	74,1%	59,1%
Plus de 400 ruches	92,9%	48,0%
TOTAL	15,4%	53,7%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	97,4 %
50 à 149 ruches	85,4 %
150 à 199 ruches	62,9 %
200 à 399 ruches	60,7 %
Plus de 400 ruches	19,7 %
TOTAL	46,8 %

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,5 %	398
Pollen	14,8%	5 945
Propolis	7,4%	117

NORMANDIE : Production de miel -> 882 tonnes

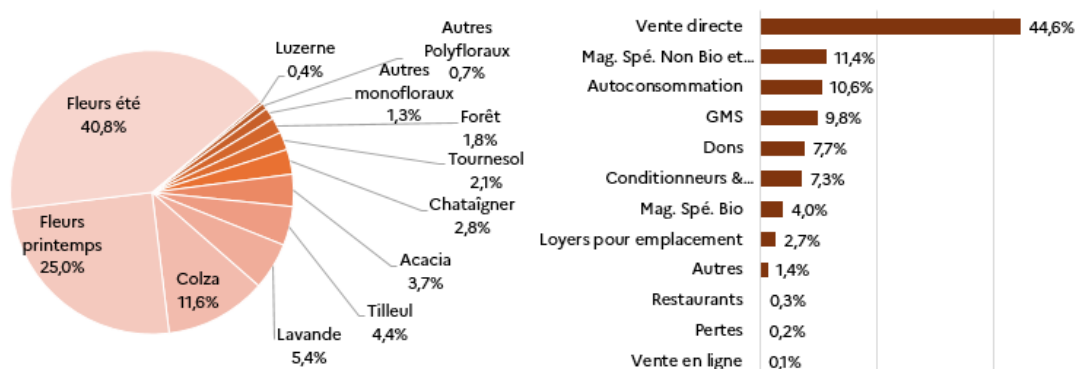
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	2 877	16 007	247 503
50 à 149 ruches	67	3 909	98 741
150 à 199 ruches	14	1 672	50 167
200 à 399 ruches	32	6 293	201 273
Plus de 400 ruches	22	7 653	283 598
TOTAL	3 012	35 535	881 282

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	15,5	15,9
50 à 149 ruches	25,3	20,1
150 à 199 ruches	30,0	22,6
200 à 399 ruches	32,0	25,2
Plus de 400 ruches	37,1	30,0
TOTAL	24,8	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



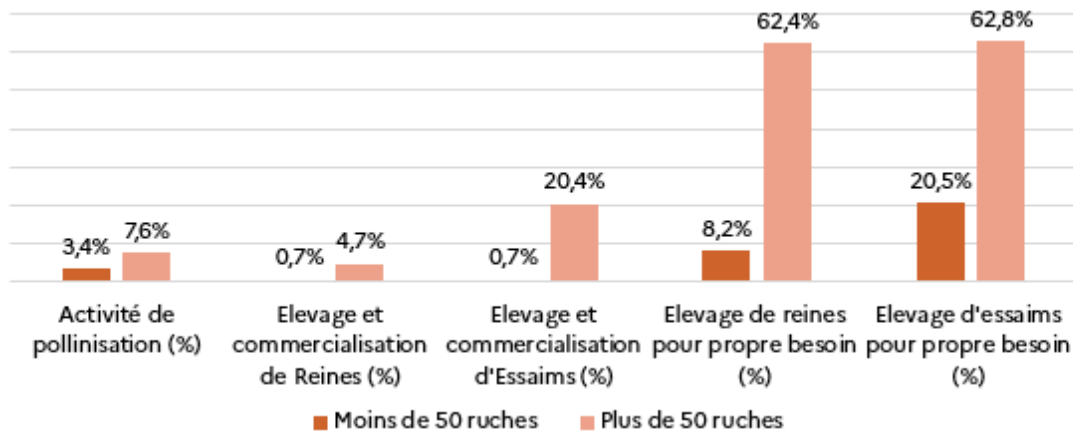
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,4%	1,1%
50 à 149 ruches	0,0%	0,0%
150 à 199 ruches	28,6%	22,0%
200 à 399 ruches	50,0%	69,0%
Plus de 400 ruches	40,0%	10,8%
TOTAL	2,3%	17,0%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	99,6 %
50 à 149 ruches	100 %
150 à 199 ruches	71,3 %
200 à 399 ruches	80,3 %
Plus de 400 ruches	76,6 %
TOTAL	86,2 %

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,5 %	75
Pollen	32,4%	5 745
Propolis	2,9%	24

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : Production de miel -> 2 733 tonnes

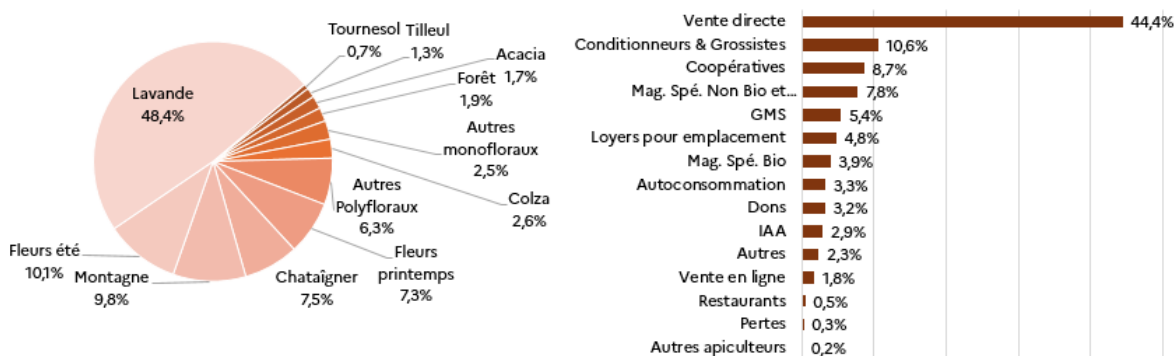
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 192	28 230	371 321
50 à 149 ruches	306	20 361	287 944
150 à 199 ruches	84	10 633	191 932
200 à 399 ruches	200	40 239	647 841
Plus de 400 ruches	117	50 560	1 234 540
TOTAL	3 899	150 023	2 733 577

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	13,2	15,9
50 à 149 ruches	14,1	20,1
150 à 199 ruches	18,1	22,6
200 à 399 ruches	16,1	25,2
Plus de 400 ruches	24,4	30,0
TOTAL	18,2	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



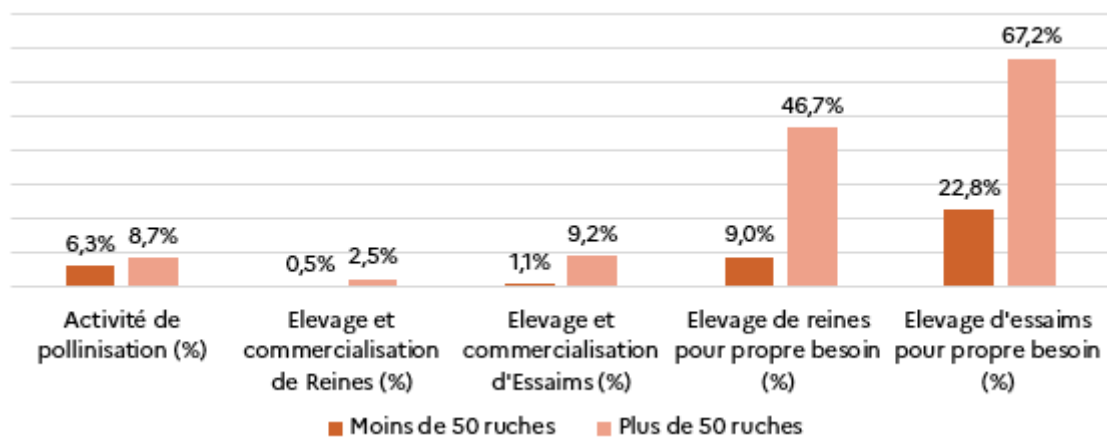
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	20,1%	32,0%
50 à 149 ruches	58,8%	47,9%
150 à 199 ruches	66,7%	26,0%
200 à 399 ruches	80,0%	56,3%
Plus de 400 ruches	95,2%	26,2%
TOTAL	29,5%	35,0%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	94,5%
50 à 149 ruches	86,6%
150 à 199 ruches	91,4%
200 à 399 ruches	85,7%
Plus de 400 ruches	38,6%
TOTAL	66,1%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	6,2 %	328
Pollen	24,7%	10 914
Propolis	19,5%	432

HAUTS-DE-FRANCE : Production de miel -> 953 tonnes

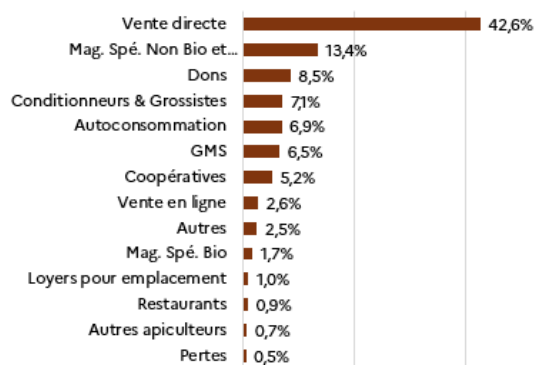
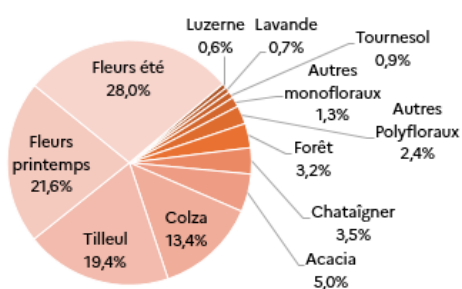
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 052	16 943	335 945
50 à 149 ruches	71	3 161	75 291
150 à 199 ruches	20	1 893	66 685
200 à 399 ruches	40	6 766	260 375
Plus de 400 ruches	12	5 091	214 764
TOTAL	3 195	33 855	953 060

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	19,8	15,9
50 à 149 ruches	23,8	20,1
150 à 199 ruches	35,2	22,6
200 à 399 ruches	38,5	25,2
Plus de 400 ruches	42,2	30,0
TOTAL	28,2	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



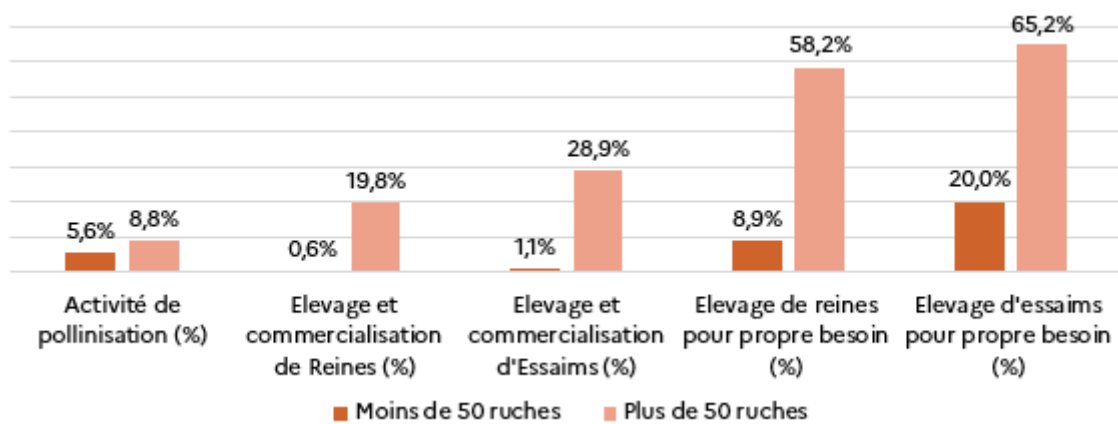
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,1%	2,1%
50 à 149 ruches	7,7%	7,5%
150 à 199 ruches	22,2%	11,6%
200 à 399 ruches	58,3%	33,7%
Plus de 400 ruches	75,0%	75,1%
TOTAL	2,4%	66,3%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	93,5%
50 à 149 ruches	96,3%
150 à 199 ruches	100,0%
200 à 399 ruches	72,2%
Plus de 400 ruches	75,9%
TOTAL	84,4%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	1 %	211
Pollen	26,2%	3 610
Propolis	4,8%	290

PAYS DE LA LOIRE : Production de miel -> 1 202 tonnes

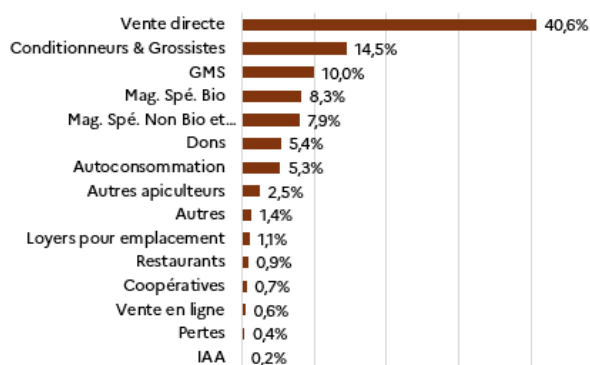
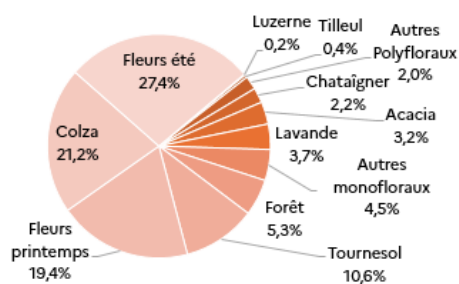
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 164	18 726	263 237
50 à 149 ruches	90	5 482	79 055
150 à 199 ruches	33	3 430	58 901
200 à 399 ruches	49	8 470	181 362
Plus de 400 ruches	50	24 067	619 240
TOTAL	3 386	60 176	1 201 796

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,1	15,9
50 à 149 ruches	14,4	20,1
150 à 199 ruches	17,2	22,6
200 à 399 ruches	21,4	25,2
Plus de 400 ruches	25,7	30,0
TOTAL	20,0	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



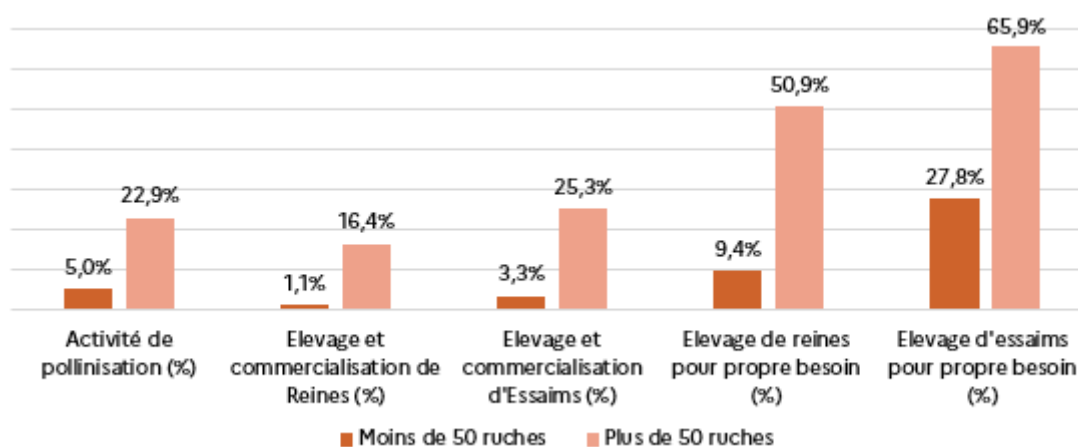
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,6%	0,6%
50 à 149 ruches	17,6%	15,8%
150 à 199 ruches	15,4%	3,6%
200 à 399 ruches	29,4%	56,5%
Plus de 400 ruches	63,6%	46,3%
TOTAL	2,5%	51,1%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	87,4%
50 à 149 ruches	92,9%
150 à 199 ruches	71,0%
200 à 399 ruches	69,0%
Plus de 400 ruches	66,2%
TOTAL	73,3%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,5 %	155
Pollen	19,0%	7 838
Propolis	15,5%	357

CORSE : Production de miel -> 262 tonnes

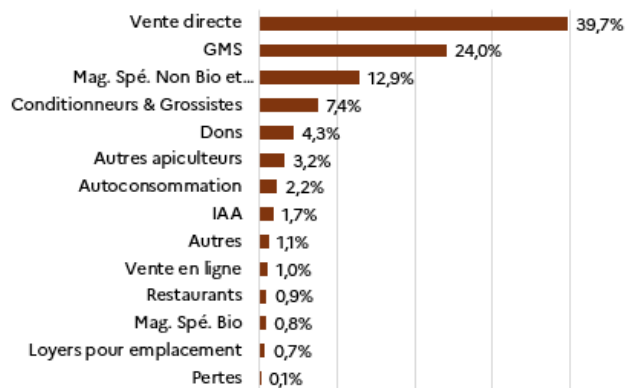
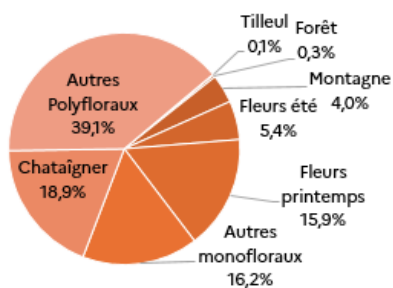
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	198	2 252	27 237
50 à 149 ruches	65	4 446	65 780
150 à 199 ruches	14	1 846	22 859
200 à 399 ruches	23	4 438	96 147
Plus de 400 ruches	7	2 887	50 271
TOTAL	307	15 868	262 294

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	12,1	15,9
50 à 149 ruches	14,8	20,1
150 à 199 ruches	12,4	22,6
200 à 399 ruches	21,7	25,2
Plus de 400 ruches	17,4	30,0
TOTAL	16,5	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



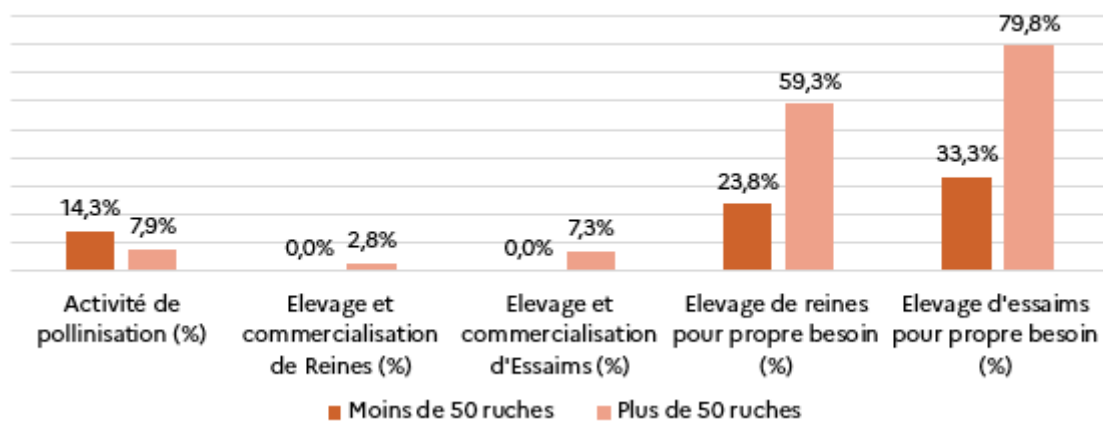
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	9,5%	19,2%
50 à 149 ruches	27,3%	16,0%
150 à 199 ruches	37,5%	29,4%
200 à 399 ruches	71,4%	70,8%
Plus de 400 ruches	42,9%	66,0%
TOTAL	20,0%	73,7%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	98,2%
50 à 149 ruches	94,0%
150 à 199 ruches	96,9%
200 à 399 ruches	94,2%
Plus de 400 ruches	70,4%
TOTAL	90,3%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant
Gelée Royale	0,0%
Pollen	24,2%
Propolis	6,1%

ÎLE-DE-FRANCE : Production de miel -> 880 tonnes

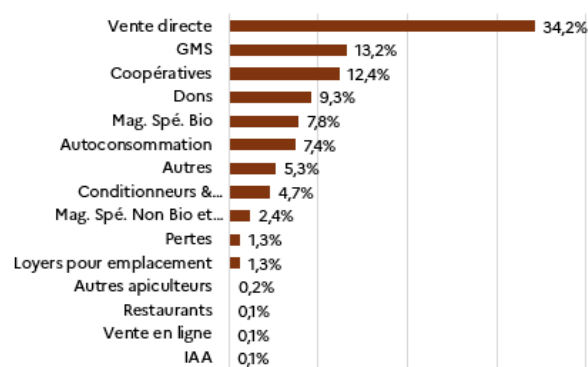
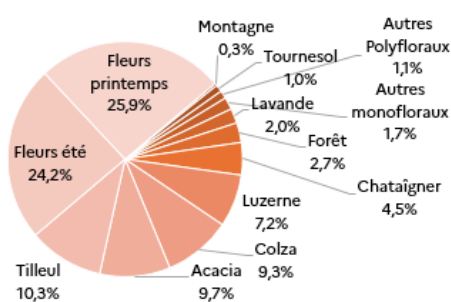
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	2 938	17 838	305 143
50 à 149 ruches	64	3 909	77 307
150 à 199 ruches	10	1 126	22 922
200 à 399 ruches	23	4 244	82 130
Plus de 400 ruches	18	7 744	392 848
TOTAL	3 053	34 861	880 351

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	17,1	15,9
50 à 149 ruches	19,8	20,1
150 à 199 ruches	20,4	22,6
200 à 399 ruches	19,4	25,2
Plus de 400 ruches	50,7	30,0
TOTAL	25,3	25,7

Miellées et circuits de commercialisation du miel



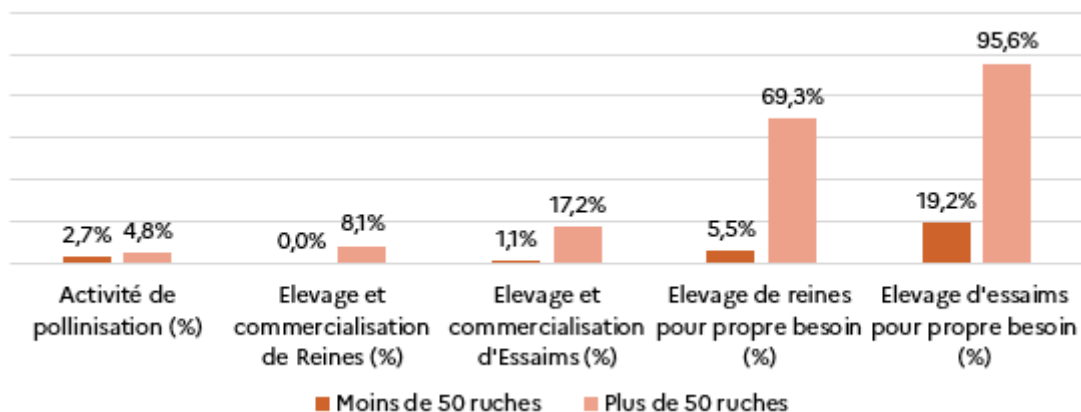
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,5%	1,4%
50 à 149 ruches	22,2%	22,0%
150 à 199 ruches	28,6%	5,9%
200 à 399 ruches	28,6%	0,0%
Plus de 400 ruches	100,0%	57,8%
TOTAL	1,9%	57,1%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	95,1%
50 à 149 ruches	93,3%
150 à 199 ruches	92,6%
200 à 399 ruches	97,3%
Plus de 400 ruches	54,1%
TOTAL	76,8%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,9 %	102
Pollen	19,4%	3 220
Propolis	19,4%	403

DOM : Production de miel -> 468 tonnes

Nombre d'apiculteurs par départements

Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	TOTAL
Moins de 50 ruches	529	87	22	23	15	676
50 à 149 ruches	107	42	22	13	1	185
150 à 199 ruches	16	3	11	2	0	32
200 à 399 ruches	29	5	8	1	0	43
Plus de 400 ruches	7	0	3	0	0	10
TOTAL	688	137	66	39	16	946

Nombre de ruches par départements

Nb de ruches déclarées à la DGAL	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	TOTAL
Moins de 50 ruches	5 342	1142	290	282	173	7 229
50 à 149 ruches	8 222	3 231	2 112	889	100	14 554
150 à 199 ruches	2 527	490	1 768	345	0	5 130
200 à 399 ruches	7 121	1 160	2 316	250	0	10 847
Plus de 400 ruches	3 301	0	1 990	0	0	5 291
TOTAL	26 513	6 023	8 476	1 766	273	43 051

Production par taille d'exploitation et par départements

	Production de miel (kg)
Moins de 50 ruches	47 709
50 à 149 ruches	180 458
150 à 199 ruches	69 255
200 à 399 ruches	96 524
Plus de 400 ruches	74 509
TOTAL	468 456

	Production de miel (kg)
La Réunion	280 691
Guadeloupe	70 108
Martinique	98 661
Guyane	16 921
Mayotte	2 076
TOTAL	468 456

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	7,7	15,9
50 à 149 ruches	14,4	20,1
150 à 199 ruches	15,8	22,6
200 à 399 ruches	11,9	25,2
Plus de 400 ruches	14,7	30,0
TOTAL	12,9	25,7

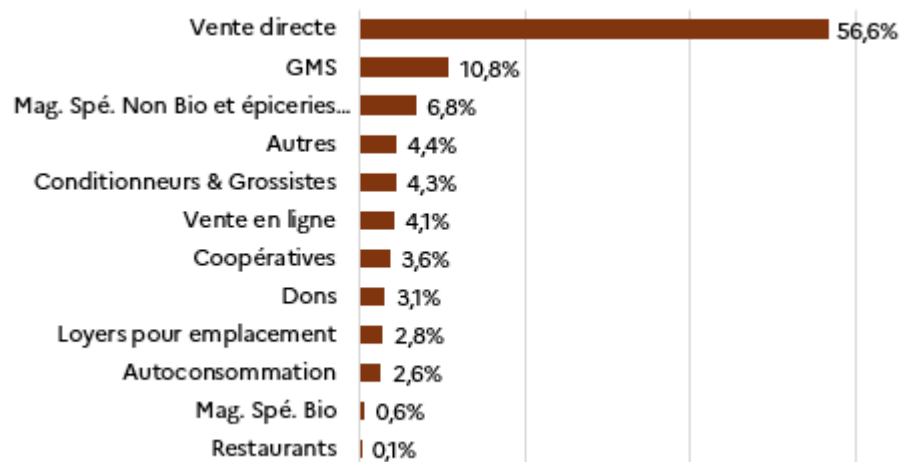
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,1%	12,8%
50 à 149 ruches	12,5%	18,3%
150 à 199 ruches	20,0%	11,6%
200 à 399 ruches	50,0%	70,5%
Plus de 400 ruches	50,0%	59,0%
TOTAL	8,8%	65,1%

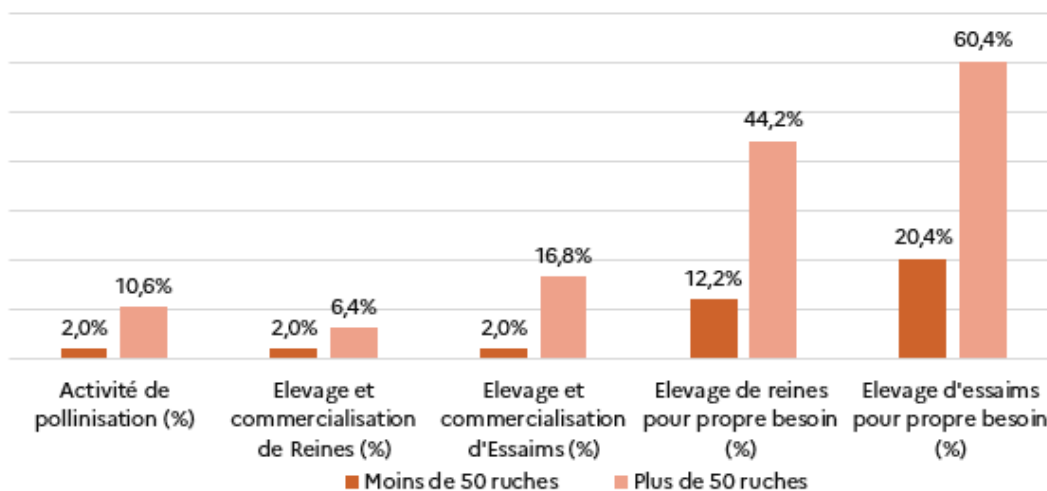
Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,1%	12,8%
50 à 149 ruches	12,5%	18,3%
150 à 199 ruches	20,0%	11,6%
200 à 399 ruches	50,0%	70,5%
Plus de 400 ruches	50,0%	59,0%
TOTAL	8,8%	65,1%

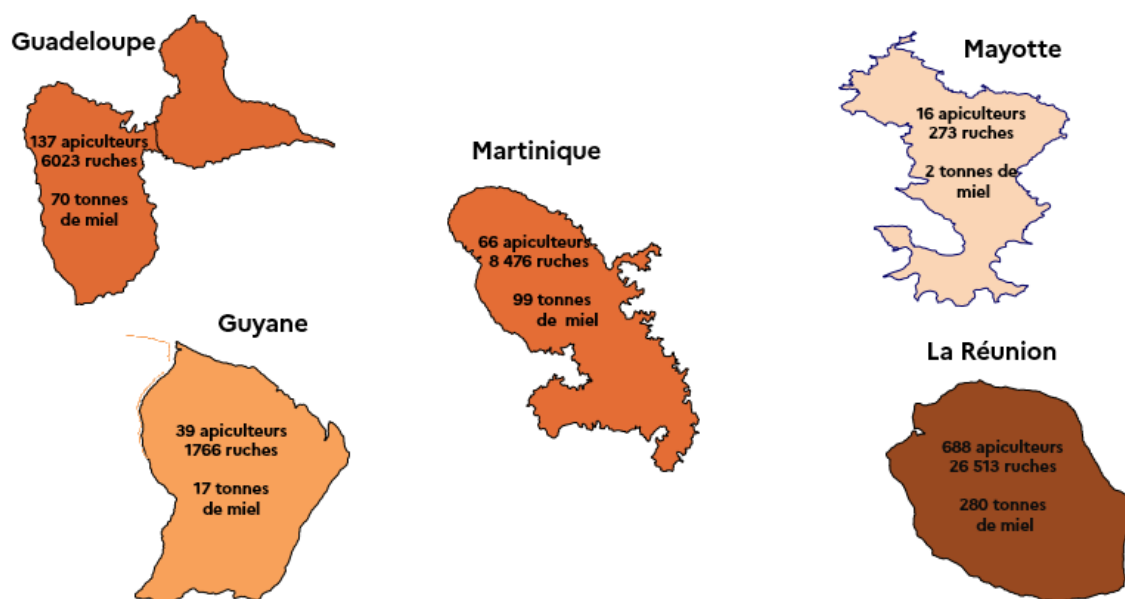
Circuits de distribution (% du volume)



Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



La production par département



NOTES

LES DONNÉES

Bilan de campagne miel 2023
édition octobre 2024



Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photographie ©Aleksandr Rybalko- AdobeStock.com
ISSN : 2648-5427

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR
 FranceAgriMer FR